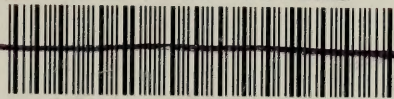


U d' / of Ottawa



39003000622539



M. Pergamen
Biblioth. imp. russ.

Dr G. Mathey

552-1100-83

LES

MALADIES SOCIALES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉS DANS LA BIBLIOTHÈQUE VARIÉE

PAR LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LE RIRE ET LA CARICATURE; préface par Sully-Prudhomme, de l'Académie française. 3^e édition (4^e mille). Un vol. in-16, contenant 16 planches hors texte, broché. 3 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française (Prix Charles Blanc).

LE SENS DE L'ART; préface par M. Émile Boutroux, de l'Institut. 4^e édition (6^e mille). Un vol. in-16 contenant 16 planches hors texte, broché. 3 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

L'IDÉAL MODERNE : *la question morale, la question sociale, la question religieuse*. 3^e édition (5^e mille). Un vol. in-16, broché 3 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française.

REFLETS D'HISTOIRE. Un vol. in-16, contenant 16 planches hors texte, broché. 3 fr. 50

LA VRAIE ÉDUCATION. 3^e édition (5^e mille). Un vol. in-16, broché 3 fr. 50

LA PENSÉE CONTEMPORAINE : *les grands problèmes*. 2^e édition (3^e mille). Un vol. in-16, broché. 3 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, Prix Vie Heureuse (sociologie) 1912.

Prix Calmann-Lévy (3000 fr.) attribué en 1913 à M. Paul GAULTIER, par l'Académie française, pour l'ensemble de ses œuvres.

THE MEANING OF ART (trad. H. et E. Baldwin) with 36 illustrations. Un vol. in-16, cartonné. — George Allen et Company, London.

PAUL GAULTIER

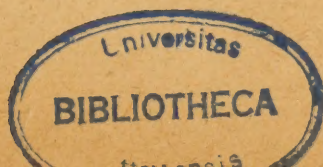
FEV 04 1974

LES
MALADIES SOCIALES



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1913



HN
429
G25
1913

AVANT-PROPOS

Ce livre est douloureux. Il est douloureux comme le diagnostic d'une maladie grave. Il l'est d'autant plus que ce n'est pas une, mais plusieurs maladies qui atteignent, de nos jours, la France dans ses forces vives.

Douloureux, ce livre est, cependant, le contraire d'un livre de désespérance. Je ne l'ai écrit, en effet, que pour jeter le cri d'alarme, après quelques-uns des meilleurs d'entre nous, que je me plais à saluer ici, au seuil d'un ouvrage qui leur doit le meilleur de ce qu'il contient.

Mon cri d'alarme n'est pas aussi bien un cri de peur, mais un cri de foi, car il n'est pas un pays au monde qui possède plus de ressort que la France, cette France toujours agitée et toujours triomphante, telle que la symbolise et

la résume la nef que Paris porte dans ses armes. Il n'est pas une nation qui soit plus capable de panser ses propres blessures. Le passé garantit l'avenir.

Des temps nouveaux, d'ailleurs, ont lui avec les générations montantes, qui nous permettent d'espérer que la patrie française ne tardera pas à se mettre résolument à l'œuvre pour sortir, comme de tant d'autres, plus forte et plus glorieuse de cette nouvelle épreuve victorieusement subie et affrontée.

Versailles, le Dimanche 19 Octobre 1913.

LES MALADIES SOCIALES

INTRODUCTION

Les sociétés, comme des êtres vivants, ont leurs maladies.

Dans le domaine de la vie, dès que la résistance physiologique diminue, les bacilles font brèche et ne tardent pas à infester l'organisme qu'ils envahissent. La médecine a trop longtemps négligé le « terrain » pour n'accorder d'importance, en pathologie, qu'aux agents extérieurs. Ce fut un tort, dont elle revient aujourd'hui. La maladie, en effet, dépend bien moins des microbes que nous pouvons absorber, s'il est vrai qu'une foule de germes pathogènes sont constamment nos hôtes, que de la résis-

tance que nous sommes capables d'opposer à leur action destructrice.

Il en va de même en sociologie. Les maladies sociales dépendent bien moins des agents extérieurs que de la faiblesse interne des collectivités qu'ils tendent à désagréger. Un manque de cohésion, l'oubli des intérêts généraux, l'égoïsme, l'appétit exagéré du plaisir, la passion du luxe, l'amoralité, l'absence d'idéal et la perte de toute foi exposent les sociétés qui en souffrent à toutes sortes de fléaux qui ont tôt fait de fondre sur elles. C'est ainsi que la criminalité adolescente, l'alcoolisme, la dépopulation, la pornographie et le suicide, ces fléaux modernes, exercent leurs ravages sur les nations qui ne sont pas assez fortes pour les repousser.

Indices de dissolution sociale, ces fléaux travaillent, en retour, à l'aggraver. Pour une part effets, ils sont, aussi, causes. Causes redoutables, puisque la criminalité adolescente, l'alcoolisme, la dépopulation, la pornographie et le suicide ne tendent rien moins qu'à ruiner les nations sur lesquelles ils s'abattent.

La France est, il ne faut pas se le dissimuler,

l'un des pays les plus éprouvés. Il n'est, toutefois, pas le seul. Les grands fléaux sociaux sont, jusqu'à un certain point, inhérents à la civilisation intensive qu'est la civilisation moderne. Et l'une des causes pour lesquelles la France apparaît particulièrement menacée est que précisément cette civilisation s'y trouve portée à un haut point de perfection.

Cependant, il serait, plus que coupable, criminel de se croiser les bras en gémissant comme si personne n'y pouvait rien. Désespérer serait, par surcroît, profondément sot.

A ces maux, en effet, il y a des remèdes.

Il y a, cela va sans dire, des remèdes légaux, s'il est vrai que l'on peut interdire la publicité criminelle, fermer les cabarets, empêcher la propagande néo-malthusienne, arrêter le flot pornographique. Ces remèdes sont de toute importance. Il est urgent de les appliquer sans retard. Ils n'en restent pas moins insuffisants. Il faudrait une forte dose de chimère pour croire le contraire et s'imaginer qu'avec des lois on peut lutter efficacement contre la criminalité adolescente et la dépopulation !

Par bonheur, il y a des remèdes moraux qui,

appliqués de concert avec les mesures légales, sont capables d'assurer la guérison. Tout de même que la question sociale est, pour une grande part, — bien qu'elle ne s'y réduise pas, — une question morale, la santé sociale d'une nation dépend, pour beaucoup, de sa santé morale et, par suite, de la moralité de chacun de ses membres.

Il importe, par conséquent, au plus haut point, d'affermir la santé morale de la France pour lui permettre d'échapper aux fléaux qui la rongent. La tâche, en outre, s'impose de restaurer l'âme nationale par tous les moyens qui sont susceptibles de hausser l'esprit de chacun au-dessus de ses intérêts immédiats pour lui faire envisager l'avenir de la patrie et de l'humanité. Il n'y a pas de salut à moins.

LIVRE I

LA CRIMINALITÉ ADOLESCENTE

DUPRAT, *la Criminalité dans l'Adolescence* (Alcan). — A. FOULLÉE, *la France au point de vue moral* (Alcan); *les Jeunes Criminels* (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1897 et 1^{er} décembre 1899). — H. JOLY, *la France criminelle: le Crime: le Combat contre le crime* (Cerf); *l'Enfance coupable; la Belgique criminelle; A la recherche de l'éducation correctionnelle à travers l'Europe* (Lecoffre); *Problèmes de Science criminelle* (Hachette). — D'HAUSSONVILLE, *l'Enfance à Paris*. — ALBANEL, *Étude statistique sur les enfants traduits en justice* (Marchal); *le Crime dans la famille* (Rueff). — BONJEAN, *Enfants révoltés et parents coupables*. — FERRIANI, *Minorenni delinquenti* (Milan); *Delinquenza precoce e senile* (Côme); *l'Enfance criminelle* (Milan). — DOUGLAS MORISSON, *Juvenile offenders* (Fischer, Londres). — A. BËSCO, *la Delinquenza in vari Stati d'Europa* (Rome).

CHAPITRE I

L'ADOLESCENCE CRIMINELLE ET SES CAUSES

C'est un fait : la criminalité des adolescents partout augmente. Tandis que, de 1826 à 1880, triplait en France le nombre des délits de droit commun commis par les adultes, celui des délits dus à des jeunes gens de seize à vingt et un ans quadruplait. De 1838 à 1888, l'accroissement de la criminalité générale était de 133 p. 100, de 140 p. 100 pour les mineurs de moins de seize ans et de 247 p. 100 pour ceux au-dessus de cet âge. De 1888 à 1895, le nombre des prévenus adolescents croît de 500 unités par an : il passe de 20 836 en 1875 à 30 853 en 1895. En Allemagne, l'augmentation de la criminalité juvénile est plus grande

dans certains pays

encore. Pour 30 719 condamnés de douze à dix-huit ans que l'on comptait en Prusse en 1882, on en compte, en 1899, 45 863. En Russie, de 1874 à 1894, l'accroissement est de 18,15 p. 100. Au cours de la même période, le nombre des jeunes criminels a doublé en Hollande, triplé en Espagne et crû de 27 p. 100 en Autriche. Il en va de même aux États-Unis. Partout la criminalité juvénile augmente plus vite que la criminalité générale.

Quelles en sont les causes? Quels en sont les remèdes? Il vaut la peine de l'examiner. M. Duprat nous y convie dans le livre, auparavant professé à l'École des Hautes Études sociales, qu'il consacre à la criminalité adolescente et qui mérite, non seulement d'être lu, mais d'être médité par tous les bons citoyens et par tous les hommes politiques sans exception.

*
* *

A ce phénomène il est, d'abord, une cause propre à l'adolescence même : elle offre, si je puis dire, un excellent terrain au développement de la criminalité.

L'adolescence est l'âge, sinon des passions
qui réclament plus de constance, du moins des
impulsions violentes : pour un rien, l'ado-
lescent s'emporte. Il va droit aux extrêmes,
quitte à en changer. Il a besoin d'expansion,
fût-ce au détriment d'autrui et, à plus forte
raison, du bon ordre social. Fêru d'indépen-
dance, il vit dans un état perpétuel de semi-
révolte, de rébellion larvée. Survienne un choc,
et elle explose. L'amour, au surplus, qui chez
les meilleurs peut donner lieu au pur désinté-
ressement, quand ce n'est pas aux plus hautes
manifestations de l'activité humaine, induit
les autres à des actions basses ou cruelles.
Ajoutez à cela que, par sa plasticité et son
indécision, l'adolescence est incontestablement
une période où l'on se trouve plus qu'à un
autre moment de la vie en butte à toutes les
suggestions et enclin à y prêter l'oreille. De
volonté faible, le pubère est un faisceau de ten-
dances qui indéfiniment se succèdent et souvent
se contrarient. Son âme est, à la lettre, un
chaos, qu'un spectacle, une indication, un geste,
une formule, un mot suffisent parfois à préci-
piter tout entier dans un sens. L'adolescent,

en outre, est d'autant plus porté à suivre les exemples qui lui tombent sous les yeux qu'il aime à plaire. Qu'on juge après cela, s'ils sont mauvais, de leur pernicieuse influence!

Cette influence est d'autant plus néfaste, il va sans dire, que se trouve plus prédisposé à s'y abandonner celui que le mauvais exemple sollicite. Sans me rallier à la théorie du criminel-né, il me paraît hors de doute qu'il existe, par tempérament, des adolescents à tendances nettement délictueuses et d'autres à peu près totalement privés de sens moral, véritables imbéciles moraux comme les appelle justement M. Duprat. Il y a, enfin, toute la catégorie des névropathes, tous plus ou moins candidats à l'idée fixe. Les uns et les autres composent la grande famille des dégénérés, dont la liberté forcément restreinte est, de par leur organisation nettement pathologique, inclinée au crime. Tous ceux-là sont quasi des malades, victimes d'un lourd héritage de vice ou de misère.

Ils paient la plupart du temps — et, avec eux, la société dont ils se déclarent les pires ennemis — l'alcoolisme de leurs ascendants. L'alcool! voilà le grand fléau de la civilisation

moderne et, en même temps qu'une cause permanente de déchéance physiologique, le plus puissant facteur qui soit de criminalité, non seulement chez ceux qui en absorbent, mais indirectement sur leur progéniture. De fait, le nombre des êtres congénitalement affaiblis dans leur capacité d'adaptation au milieu, que la crise de l'adolescence précipite au crime, va croissant avec l'alcoolisme. La moitié environ des mineurs condamnés sont fils d'alcooliques avérés, au point que la criminalité adolescente est très exactement proportionnelle à la consommation de l'alcool dans les divers départements français. C'est ainsi que les meurtres non prémédités, les violences contre les personnes, les incendies volontaires augmentent annuellement là où les asiles d'aliénés reçoivent le plus d'ivrognes des deux sexes. L'alcoolisme des ascendants, même non chronique, n'est-il pas pour l'adolescent une cause de déchéance tant physique que morale qui l'empêche de se dominer et d'opposer, par suite, une barrière aux impulsions soudaines?

Mais il n'y a pas que l'intoxication alcoolique qui soit facteur de dégénérescence, donc

de prédisposition héréditaire au crime. Il faut mentionner les différentes intoxications professionnelles par les émanations du plomb, de l'arsenic, du soufre, du phosphore. Pour être lentes, elles n'en agissent que plus profondément. Elles atteignent dans ses fibres les plus secrètes l'organisme des ouvriers, qui ne peuvent plus, dès lors, donner le jour qu'à des enfants malingres incapables d'atteindre à ce degré de vitalité qui rend l'adolescent actif et généreux. L'industrie moderne, pour peu que les prescriptions de l'hygiène n'y soient pas scrupuleusement observées, prépare une jeunesse dont la décadence morale n'est trop souvent que la conséquence d'une déchéance physique originelle.

Ces différentes causes d'intoxication, dans la majorité des cas conjointes et ajoutées elles-mêmes à l'avarie des parents, n'expliquent que trop ces névroses qui apparaissent avec la puberté dans la population ouvrière et qui l'incitent à toutes sortes d'actes répréhensibles. Tels les troubles hébéphréniques qui se manifestent par de la turbulence, des impulsions au vol et à l'incendie, ou encore l'hystérie, qui,

plus commune chez les jeunes filles, les conduit à la kleptomanie et aux perversions de l'instinct sexuel. Le mal est d'autant plus grave que les éléments les plus contaminés sont aussi ceux dont l'enfance est le plus négligée. Nombreuses sont les mères, femmes d'ouvriers, qui, pendant leur grossesse, se trouvent dans des conditions déplorable ! Elles manquent parfois de nourriture, travaillent trop, vivent dans un logis étroit et sale, respirent un air vicié à l'usine comme à la maison, subissent toutes sortes de mauvais traitements, quand, par-dessus le marché, elles ne s'enivrent pas. Nés rachitiques, leurs enfants n'ont pas assez de lait, pas assez d'air ; ils ne sont pas convenablement soignés. Leur croissance, par suite, se fait mal et la tuberculose en saisit un grand nombre au passage de l'adolescence. Or, remarquons-le, le nombre des adolescents criminels ou délinquants qui sont tuberculeux est considérable, tant il est vrai que l'inaptitude physique entraîne souvent l'inaptitude à la vie sociale.

Si l'on réfléchit, ceci étant donné, que la fécondité des éléments sains de la population

tend de plus en plus à baisser dans tous les pays au profit des individus dont l'hérédité est la plus chargée de tares et le genre de vie le plus défectueux, l'avenir n'est pas sans apparaître sous de très sombres couleurs. Les classes aisées, où l'on est le plus exigeant en fait de moralité et où l'on se trouve, par surcroît, dans les meilleures conditions pour procréer, n'ont presque plus d'enfants. Ce sont, au contraire, les pauvres, les ouvriers, ceux chez qui l'alcoolisme et l'anémie exercent leurs plus sûrs ravages, ceux chez qui, par surcroît, on se préoccupe le moins des petits, ceux chez qui l'on n'est même pas sûr de leur apporter du pain tous les jours, qui s'instituent les pourvoyeurs de la race. Et, dans cette dernière catégorie, ce sont précisément les familles les plus misérables, celles dont l'avenir est le moins assuré, celles dont le père et la mère sont débilités par les privations et, bien souvent, par le vice, qui engendrent le plus ! Effectivement, c'est surtout dans les grands centres industriels, dans les villes et les départements les plus denses et où la vie, par conséquent, est le plus difficile aux pauvres gens, que la

population est en progrès. Singulier effet d'une concurrence de jour en jour plus âpre ! Les difficultés de l'existence sont devenues telles qu'il ne reste plus guère que ceux dont la misère conseille l'insouciance pour faire des enfants. Les autres, afin d'être le moins possible gênés dans la lutte, se marient tard ou ne se marient pas, et quand ils se marient ils n'ont que peu ou pas de rejetons. Ainsi s'opère une sélection à rebours. Tandis que se raréfient ceux qui, de par leur naissance, seraient en mesure de donner le bon exemple, le flot des tarés et des débiles, qui, abstraction faite de leurs mauvais instincts, ne sauraient offrir aucune résistance à l'attrait du crime, monte sans cesse.

*
* *

Prédisposés ou non à devenir criminels, l'éducation pourrait redresser les uns, pré-munir les autres et, pour le moins, les empêcher de déchoir. Mais l'éducation n'existe plus guère, et c'est la seconde cause de l'extension de la criminalité adolescente.

L'éducation a pour principal objet de munir l'enfant d'habitudes. Elle a charge de lui conférer une structure morale qui, vienne la crise de l'adolescence, lui fournira des points de repère et d'appui qui le préserveront de la déchéance, lui donneront du moins à quoi se raccrocher et se soutenir : il ne sera pas perdu. Au contraire, que ces points d'appui viennent à lui manquer, il ne saura où se prendre et risquera fort la ruine morale. C'est alors qu'on récolte, à vrai dire, ce que l'on a semé. Ce qui ne signifie pas, certes, que l'éducation s'arrête à la puberté. Loin de là. Les parents et les maîtres doivent, sans doute, redoubler de vigilance dès les premiers symptômes de son avènement. Il n'en reste pas moins que cette surveillance n'est possible que si l'enfant n'a pas été abandonné à lui-même pendant ses jeunes ans. Il est trop tard, quand il devient pubère, pour commencer son éducation. L'enfant qui n'a pas été habitué à se dominer, que la discipline n'a pas plié et assoupli, donne infailliblement un adolescent violent et tyrannique, quand ce n'est pas pire, parce qu'il est incapable de retenir les tendances mauvaises et

antisociales qui le sollicitent. Ce n'est point sa
faute : le pouvoir d'inhibition ou maîtrise de
soi, en effet, s'acquiert; il n'est inné chez aucun
de nous. Conseils, ordres, punitions, tout ce
système de défenses, en un mot, et de com-
mandements dûment sanctionnés, sans quoi il
n'y a pas et — en dépit de quelques esprits
chimériques — il n'y aura jamais d'éducation,
concourent à la susciter. Faute d'y recourir, on
 compromet la bonne formation de la person-
 nalité future et de l'individu social, qui ne se
 peut concevoir sans le respect des autres.

Or, il faut le crier bien haut, on n'élève plus
 guère les enfants. Comment les élèverait-on?
 L'autorité familiale perd chaque jour de son
 empire. Dans tous les mondes, la sévérité est
 en baisse — je parle d'une sévérité qui n'exclut
 pas le plus parfait amour, qui, bien au con-
 traire, en procède. Ceux qui ne négligent pas
leurs enfants, comme il arrive le plus souvent
dans les milieux populaires, les gâtent : c'est
l'une des plus graves fautes de la bourgeoisie.
L'appétit de la jouissance immédiate gagne tout
le monde. Qu'importe l'avenir? Cueillons le plai-
sir qui passe. Laissons nos enfants en profiter,

c'est toujours cela de pris, entend-on communément dire. En tout cas, ne nous embarrassons point du souci de leur formation morale. Reprendre, gronder, châtier, c'est trop pénible et ennuyeux : bon pour les « fossiles ». Et puis, ces chers enfants ne nous en voudraient-ils pas ! On ne réprimande pas une idole, on ne remet point à sa place une Majesté. On s'emporte bien contre les graves incartades, on s'impatiente même plus que de raison pour des vétilles, mais nul, bourgeois et ouvriers, ne s'avise de suivre un plan méthodique. C'est ainsi qu'il est des familles honnêtes, très honnêtes, qui, faibles jusqu'à l'aveuglement, se réveillent un beau jour en face d'un délit caractérisé qu'ils n'auraient jamais supposé que leur fils ou leur fille pût commettre. Les apaches, retenons-le, ne se recrutent pas uniquement dans les milieux corrompus. Il est des fils de bourgeois d'une haute probité parmi les chevaliers de la rouflaquette. S'il en va ainsi dans les familles unies, que devient l'éducation dans les foyers que la mésintelligence, la cupidité qui les a fondés, la mauvaise conduite des époux a détruits ! L'enfant y est moralement

abandonné. Il grandit au hasard, personne ne s'occupant véritablement de lui; il n'entend jamais la voix du devoir; il n'en a point la pratique sous les yeux.

L'école, le collège, le lycée remédient à ce mal dans une certaine mesure. L'enfant y reçoit de bons conseils; on l'y entraîne au travail. Mais, malgré tout, l'école publique, surtout pour les fils et les filles du peuple dont elle ne prend pas tout le temps, ne peut remplacer la famille absente, agir individuellement comme le fait une mère, donner à l'enfant cette empreinte indélébile d'une saine vie de famille, effacer de ses yeux les scènes vues, de ses oreilles les paroles entendues qu'il aurait mieux valu pour lui ne pas voir et ne point entendre. Et puis, il faut bien le dire, depuis que toute religion est négligée ou bannie — je ne dis pas de l'école, qui doit rester neutre, mais des mœurs, — une grande force éducative a été perdue, avec un enseignement moral que de jeunes cerveaux pouvaient comprendre. Les plus détachés de toute préoccupation confessionnelle, même ceux qui sont tout à fait fermés au sentiment religieux, le constatent :

il est d'un puissant secours à la moralité. A son défaut, elle risque de s'effriter et, surtout, de ne pouvoir être communiquée, non sans doute aux esprits d'élite, mais aux enfants et aux adolescents, dont il avait l'avantage de concrétiser l'idéal. Au lieu de cela, le scepticisme, qui s'est attaqué à tout, convie nos enfants à ne plus croire à rien, à la morale en particulier. Cette dernière fait figure à leurs yeux d'une convention qu'il faut respecter quand elle ne nous gêne pas et qu'on ne peut faire autrement, mais qu'il est opportun de savoir tourner.

L'opinion publique, d'autre part, qui autrefois opposait un frein à la déliquescence morale, n'est plus pour contenir l'adolescent. Le vertige du luxe, la soif effrénée du plaisir, l'amour exorbité de l'argent, le besoin de paraître, un cabotinage quasi universel, auquel n'échappent pas les plus haut placés, ceux qui pourraient vraiment s'en affranchir, ont ruiné tout principe. L'œuvre d'une certaine critique aidant, le succès est devenu, de nos jours, la mesure du mérite. Reussissez, vous récolterez tous les suffrages, quels que soient les moyens employés, à con-

dition de ne pas trop vous en glorifier et
pourvu, bien entendu, qu'ils ne vous envoient
pas en prison; échouez, on vous imputera tous
les torts, fussiez-vous le prototype des plus
rares vertus. Quelle éducation sociale pour le
jeune homme ou la jeune fille qui n'ont pas
appris au foyer à triompher de leurs désirs!
Comment voulez-vous que l'enfant du peuple,
en particulier, garde quelque illusion et montre
quelque scrupule, alors que la société tout
entière, et principalement ceux dont la vie
devrait lui inspirer le respect du devoir, en
affichent l'oubli éhonté?

La crise de l'apprentissage, enfin, parachève
cet abandon de toute éducation tant sociale
que privée au bout duquel le gouffre de la
criminalité attend l'adolescent. A défaut d'autre
discipline, celle du métier, en effet, en était
une excellente, qui réussissait à écarter bien des
tentations. Devenir et rester un bon ouvrier,
n'est-il pas un devoir autour duquel gravitent,
la plupart du temps, tous les autres? Eh bien!
il n'existe plus guère d'ateliers où l'on forme
des jeunes gens à l'exercice loyal d'une pro-
fession. L'avarice des uns, la hâte des autres

ont tué cette préparation. Chacun veut immédiatement profiter pour son gain personnel du peu de savoir qu'il a pu acquérir. Quant aux chefs d'industrie, bien peu s'inquiètent de former des ouvriers capables. La machine et une division du travail, parfois excessive, les ont délivrés de ce souci, en même temps que la hantise de gagner le plus possible.

Tout concourt, en somme, — famille, société, mœurs, — à priver les adolescents, qui en ont un besoin d'autant plus pressant qu'ils sont à l'âge où les passions fermentent, d'une tutelle qui leur permettrait de résister à la contagion du crime.

*
* *

Car c'est une véritable contagion qui s'exerce sur eux. Dans nos sociétés contemporaines, non seulement les adolescents sont sevrés de toute direction, ils sont encore soumis, dans la rue et, parfois, au foyer, à des excitations malsaines aussi répétées que diverses.

Au foyer. Plusieurs n'ont pour spectacles

coutumiers que la débauche, l'ivresse, les querelles et les coups. Dégénérés ou débiles, vicieux ou alcooliques, délinquants et prostituées, que de parents indignes donnent à leurs enfants une éducation à rebours, qui les prépare directement au délit et au crime! Leur action est prépondérante. Ferriani n'a-t-il pas constaté que la plupart des parents de mineurs condamnés avaient eu une conduite irrégulière ou nettement mauvaise, cependant que Morrison admet que 51 p. 100 des adolescents inculpés sortent de familles qui ont plus ou moins largement contribué à leur déformation morale? M. Henri Joly estime, d'autre part, que, dans les colonies pénitentiaires comme dans les maisons de correction, on ne trouve pas plus de 7 à 15 p. 100 d'enfants appartenant à des familles saines, et M. Albanel, parmi 600 jeunes prévenus sur la famille desquels une enquête a été faite, n'en a pas trouvé à Paris 50 p. 100 dont les parents fussent réputés honnêtes. Certains, d'ailleurs, ne se contentent pas d'initier leurs enfants au vice; ils les contraignent de bonne heure à la mendicité, plus tard à la maraude et au vol. Ils poussent leurs fils

à l'escroquerie, leurs filles à la prostitution. Le nombre des mères infâmes qui n'hésitent pas à vendre leur fille mineure va croissant!

Dans la rue, ce sont les mauvaises fréquentations, les gravures obscènes, la propagande des journaux. Une certaine presse ne fait-elle pas commerce du crime? Les attentats, les vols, les meurtres y sont abondamment et minutieusement relatés avec, le plus souvent, images à l'appui. Les adolescents y prennent l'habitude de concevoir la violence, sinon les pires forfaits, comme courants, quand ce n'est pas comme dignes d'admiration. Mais ce n'est pas tout. Le café, le cabaret, où l'on se donne rendez-vous afin de pouvoir causer, boire, rire en liberté, conduit tout droit à la débauche qui, jointe à l'alcoolisme, sans compter qu'elle ruine de fond en comble la santé des jeunes hommes, les pervertit jusque dans les moelles. Elle enlève, avec tout respect, leurs derniers scrupules à ceux qui n'en ont déjà pas beaucoup. C'est ainsi qu'elle engage nombre de jeunes gens, paresseux et sans ressources, à embrasser l'état de *souteneurs*, dont la déchéance est si rapide, par le fait de l'abjection où ils vivent,

que la plupart de ceux qu'on arrête pour crimes ou délits graves le sont, la première fois, avant dix-huit ans.

Cambrioleurs et assassins de carrière, les souteneurs s'organisent en bandes. Groupés autour d'un chef qu'ils admirent pour sa ruse, son audace et son cynisme, ils s'instruisent les uns les autres et font des recrues qui se forment à leur école. Produit le plus parfait d'une éducation radicalement immorale et, le plus souvent, d'une hérédité nettement alcoolique, le jeune bandit se pose en antagoniste de cette société dont il est l'écume et qui le poursuit pour l'empêcher de nuire. Il est un réfractaire. Amoral et antisocial, il se vante de l'être, en même temps qu'il affirme son droit de lutter contre une organisation civile qu'il méprise. Il est ainsi un péril permanent, non seulement par son action, mais, ce qui est plus grave, par son exemple que tente la lie des jeunes gens qui viennent, attirés par lui, grossir l'armée du crime. Et ainsi de suite, au fur et à mesure que la moralité des adolescents s'affaiblit, l'effectif de la criminalité augmente, cependant que son accroissement même multi-

plie la virulence et la diffusion de sa propagande immorale.

*
* * *

L'hérédité morbide, le défaut d'éducation, l'abandon de l'enfance et de l'adolescence aux pires influences — toutes causes immédiates de la criminalité juvénile — ne sont toutefois pas sans tenir elles-mêmes à des causes plus lointaines, comme y insiste justement M. Duprat. L'état économique du monde civilisé à notre époque, pour n'être pas, à mon avis, le principal coupable, n'en a pas moins une grosse responsabilité dans l'accroissement de la criminalité en général et, en particulier, de la criminalité des adolescents, qui, plus faibles, non seulement se trouvent plus exposés, mais subissent davantage les contre-coups d'une organisation sociale défectueuse, tout de même que, dans le corps humain les premières parties atteintes sont, chez chacun, les moins résistantes.

L'étrange séduction de l'alcool, qui fait de nos jours tant de victimes, ne s'explique-t-elle pas, pour un peu, par le besoin que les tra-

vailleurs de l'usine éprouvent d'échapper à une besogne fastidieuse d'où la joie de créer, que connaissait l'artisan, est bannie? Fatigués, insuffisamment reposés et nourris, ils croient y trouver un réconfort. Combien sont-ils qui, en dépit des enseignements anti-alcooliques, célèbrent les bienfaits de ce que la science leur présente comme un « poison »! N'y trouvent-ils pas l'oubli d'une vie morne, qui s'écoule toute entre l'atelier qu'emplit le fracas des machines, l'odeur empestée des produits chimiques, la fumée du charbon, et le taudis infect qu'habite une marmaille sale et déguenillée, une femme en cheveux et en loques? Le dégoût et l'exemple aidant, l'alcoolisme devient peu à peu un besoin social, au point de faire figure, dans certains milieux ouvriers, d'un véritable rite et, qui plus est, d'une sorte d'obligation à laquelle on aurait honte de se soustraire.

C'est aux excès de l'industrialisme encore que nous devons la débilité des femmes employées dans les usines et, par contre-coup, de leur progéniture. Insuffisamment payée, la femme se voit contrainte de travailler jusqu'au dernier moment de la grossesse et, une fois né,

de négliger son enfant, cependant que l'appât d'un gain plus élevé amène la désertion des campagnes au profit des villes manufacturières. Et ce sont les grandes usines, les grands ateliers qui, par le même phénomène, ont peu à peu annihilé les petites industries qui, quoi qu'on en dise, s'exerçaient dans de bien meilleures conditions de santé physique et morale! De fait, à un accroissement de densité de la population urbaine correspond un accroissement de criminalité, particulièrement juvéniles.

La concentration dans les villes est d'autant plus génératrice de dépravation qu'elle enlève à leur milieu des gens qui auraient été honnêtes s'ils y étaient demeurés, mais qui, désorientés par l'immigration, ont perdu tout sens moral.

Ce sont, à la lettre, des déracinés que, non seulement leur milieu ne contient plus, mais qui se trouvent exposés à toutes les sollicitations perverses qui pullulent dans les grands centres. Sans compter que le disparate des éléments qui composent les agglomérations modernes s'oppose à la formation d'une quelconque conscience collective. Ajoutez-y l'afflux des émigrants étrangers dont l'exemple est

d'autant plus pernicieux qu'ils viennent d'une nation dont la législation et les mœurs diffèrent davantage de celles du pays qui les reçoit. L'effet est si désastreux que les Bretons, dont la criminalité dans leur province d'origine est moindre qu'en plusieurs autres régions de la France, fournissent à Paris une forte proportion de criminels. Même ceux qui changent simplement de département se montrent, par suite de leur dépaysement, plus délinquants dans celui d'adoption que dans celui d'où ils viennent. Combien cela est-il encore plus vrai des adolescents qui, plus que les adultes, ont besoin d'une direction ! Tant et si bien que, pour peu qu'on prenne soin de les enrégimenter à leur arrivée, leur criminalité diminue au lieu de croître.

La misère, enfin, résultat elle-même de cette affluence qui se précipite vers les villes, si elle n'est pas la cause directe de l'accroissement de la criminalité, sans contredit y incite.

Bien que paisibles, ceux qui meurent de faim se trouvent naturellement portés à la révolte contre une organisation économique qu'ils trouvent injuste. Leurs enfants peuvent être de

bonne heure excités contre l'ordre établi au point de considérer le vol comme une manière de « reprise individuelle ». Ce sentiment est d'autant plus naturel que dans les grandes villes l'ostentation du luxe, en même temps qu'elle avive ses désirs, rend plus noir l'abîme dans lequel le misérable est plongé. Pour ce luxe partout étalé, combien de jeunes hommes, qui seraient demeurés honnêtes, s'adonnent au jeu et, par la suite, grâce à la démoralisation qu'il exerce, à toutes sortes d'escroqueries! Que de jeunes filles, pour rivaliser avec les toilettes de la dame qui passe, demandent leurs ressources à la galanterie! Et, sur cette pente, les uns comme les autres ne peuvent savoir où ils s'arrêteront. D'autant que les habitudes de plaisir et de dépense s'exagèrent par leur propre exercice, cependant que, au fur et à mesure qu'elles s'exaspèrent, la misère s'accroît et que, de ce fait même, les tentations s'exacerbent au point d'induire au crime ceux qui, de prime abord, en étaient le plus éloignés.

*
* *

Mais, il y a plus. L'extension de la criminalité, dont l'accroissement continu de la criminalité adolescente en tous pays n'est, en somme, qu'un symptôme, tient à un fait autrement grave et général, à savoir la dissolution sociale qui, à mon avis, n'est elle-même qu'une conséquence de la dissolution morale qui désagrège les nations occidentales.

M. Durkheim attribue la fréquence des suicides dans les pays civilisés à une sorte de relâchement des liens qui unissaient autrefois les citoyens. On peut, sans crainte de se tromper, en dire autant du crime et, spécialement, du crime des adolescents qui, moins résistants que les adultes, souffrent davantage du manque de cohésion ambiante. L'éparpillement social, en effet, a attaqué tous les milieux. La famille peu à peu disparaît, depuis le haut jusqu'en bas de l'échelle. Les corps de métiers n'existent plus. Les cités se disloquent, les patries se divisent contre elles-mêmes. Que le syndicalisme révo-

lutionnaire ne se fasse pas illusion : il est, plutôt qu'une association, un agrégat d'appétits. L'anarchie dans les mœurs, dans les tendances, dans les intérêts, dans les sentiments et dans les idées, qui est l'une des caractéristiques de notre époque, gagne indiscutablement tous les jours.

Cette anarchie, toutefois, n'est pas spontanée. Elle vient, non seulement des lois qui tendent de plus en plus à libérer l'individu, mais surtout d'un affaiblissement de la volonté d'autant plus grave qu'à un individualisme croissant dans la législation il faudrait que correspondit, pour le compenser, un progrès égal dans les mœurs. Montesquieu l'a dit, il y a longtemps : « Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique se maintiennent ou se soutiennent. La force des lois dans l'un, le bras du prince toujours levé dans l'autre, règlent ou contiennent tout. Mais, dans un état populaire, il faut un ressort de plus, qui est la vertu ¹ ». Or, la moralité est plutôt en baisse

1. Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, liv. III, chap. III.

dans nos sociétés contemporaines par suite des conditions économiques et politiques que nous venons de dire. — affranchissement trop rapide de l'individu, concentration industrielle, misère, alcoolisme, absence d'éducation tant sociale que privée, mauvais exemples, publications obscènes, apostolat du vice, — conditions sur lesquelles, par un jeu d'actions et de réactions réciproques, le fléchissement moral n'est pas, en retour, sans influence. Mais, avant tout, l'abaissement de la moralité publique est dû à un appétit croissant de jouissances, au désir exagéré du luxe, au manque d'idéal, à l'abandon de toute croyance et, pour tout dire, à un scepticisme qu'entretient cet abaissement même. Ne pensant plus qu'à s'amuser, ou à s'ennuyer le moins possible, les caractères s'amollissent, cependant que, dans les classes pauvres, monte la révolte avec l'exaspération du désir. Faute d'idéal, il reste bien peu de citoyens capables de subordonner à l'intérêt général leur intérêt particulier. Avides de satisfactions matérielles, que les uns demandent aux douceurs d'une vie confortable, les autres à l'alcool, « chacun pour soi » devient la

de vise d'une civilisation dont l'accroissement de la criminalité juvénile révèle l'état pathologique, tant il est vrai qu'une société n'a jamais, pourrait-on dire, que la jeunesse qu'elle mérite.

CHAPITRE II

LES REMÈDES A LA CRIMINALITÉ ADOLESCENTE

L'augmentation croissante de la criminalité juvénile fait courir aux nations modernes un péril redoutable. Tout criminel est un révolté, un être antisocial, au point que M. Durkheim a pu fort bien le définir par ce caractère seul. Quel n'est pas le danger, dans ces conditions, de la recrudescence continuellement progressive de la criminalité des adolescents, qui sont, eux, l'avenir ! Nous irions tout droit, si l'on ne réussissait à enrayer le mal, à la destruction des sociétés civilisées. C'est d'un retour à la barbarie en définitive, ni plus ni moins, que nous menace le flot sans cesse montant de la criminalité adolescente.

Il est temps d'y mettre bon ordre. Il existe des moyens. M. Duprat nous en suggère de plusieurs catégories, auxquels il me semble difficile que tout esprit sensé ne soit pas empressé de se rallier. Pour ma part, je ne puis qu'y souscrire. Mais il ne suffit pas d'approuver, il faut agir, et agir sur l'heure, si nous ne voulons pas être submergés. Plusieurs pays, déjà, ont commencé.

*
* * *

Les discussions plus ou moins métaphysiques qu'on a instituées, en ces derniers temps, sur la responsabilité ont énervé la répression. Les magistrats n'ont rien à tirer de ces controverses des psychologues et des moralistes. Leur mission est toute de préservation sociale, non d'expiation morale. Hors les cas de folie, d'idiotie ou d'imbécillité nettement caractérisés, — auxquels cas l'asile est tout indiqué. — ils doivent impitoyablement punir tous ceux qui compromettent de quelque manière que ce soit l'ordre social. Punir, pour réprimer d'abord, pour intimider ensuite. Aussi bien, à

laisser indemnes de sanction des délits, même accidentels, on encourage les uns au crime, les autres à la récidive. N'oublions pas qu'après des criminels l'indulgence fait figure d'abdication.

Mais, vis-à-vis des adolescents, ce n'est pas tout que de punir, il faut corriger ceux qui sont susceptibles de s'amender. Les autres, les incorrigibles, les chefs de bandes, les meneurs, les apaches de profession, doivent être rigoureusement écartés de la collectivité qu'ils ne peuvent que corrompre. Il convient de les reléguer au loin, de les employer toute leur vie à des entreprises publiques aux colonies ou ailleurs. Le travail, plus encore que la peine de mort et la prison, est pour retenir les jeunes bandits, car c'est bien ce qu'ils aiment le moins, ce qui, par conséquent, les effraie par-dessus tout. Il est inconcevable, d'ailleurs, que nous en soyons encore à entretenir les prisonniers de droit commun à ne rien faire ou presque rien ! Nous leur ménageons une vie plus douce que celle de bien des pères de famille. Tout le monde en souffre, et la société à laquelle ces malandrins rapporteraient au lieu de coûter, et

eux-mêmes qu'un rude labeur redresserait. Il y a assez de grands travaux à exécuter, je dirai même de travaux dangereux, tels que la fabrication des allumettes, à quoi les occuper sans faire concurrence à la main-d'œuvre honnête.

Quant aux adolescents, délinquants ou criminels, qui sont susceptibles de rentrer dans le droit chemin, — et qui seuls devraient nous intéresser, — ils requièrent tous les soins du magistrat. On ne saurait, au risque de les incliner davantage au crime, les traiter comme des adultes, se borner à l'infliction de peines plus ou moins graves : avec eux, il importe de toujours envisager l'avenir, afin de développer ce qu'ils peuvent avoir conservé de bons sentiments et, au contraire, d'étouffer les autres. Il convient, pour ce faire, de les examiner avec soin, d'étudier leurs antécédents, leurs capacités, leur famille, leur milieu. A cet effet, on tend de plus en plus, en Amérique et en France, à constituer des tribunaux spéciaux, « Juvenil Courts », pour la jeunesse. Les adolescents n'ont pas seulement besoin d'être réprimés : ils doivent être avertis et corrigés.

Avertis. La peine, autrement dit, doit leur

être administrée à titre de remède, servir de frein à leurs impulsions mauvaises. La prison ne remplit à aucun degré cet office. Outre que, n'étant guère redoutée, elle ne constitue pas un moyen d'intimidation suffisant, que même elle pose une manière d'auréole au front de qui en sort, elle achève de pervertir ses hôtes en mêlant les meilleurs aux pires, car — personne n'en doute, je pense — ce sont toujours les pires qui l'emportent. Il y a bien le régime cellulaire, mais sans compter qu'il n'isole pas comme on le suppose, grâce aux moyens de communication ingénieux qu'ont inventés les détenus, il ne peut servir que de mesure exceptionnelle, car il déprime assez rapidement l'organisme.

Tout bien considéré, le chat à neuf queues, tel qu'il est employé en Angleterre et dans les pays scandinaves, paraîtra, quoi qu'en dise M. Duprat, la meilleure des « admonitions ». Sans inconvénient pour la santé, quand il est administré — même avec une rigoureuse énergie — sur l'endroit approprié, le fouet est suffisamment cuisant pour un rappel à l'ordre : il en ferait réfléchir plus d'un, n'en

doutons pas. Au surplus, il offre l'avantage de pouvoir être, au détriment du seul épiderme, proportionné à la faute. Foin de la sensiblerie ! On ne saurait la plus mal placer. Quant à la dignité de messieurs les apaches, laissez-moi rire ; je ne sache pas qu'elle soit plus chatouilleuse que celle des fils de l'aristocratie anglaise et des innombrables enfants qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, ont entretenu avec la verge des relations suivies. Et puis le serait-elle, que ce serait encore tant mieux ! Le fouet, combiné avec l'amende, qu'il s'agirait dans certains cas de payer — en réparation du préjudice commis, — par le moyen d'un travail imposé, serait, à mon sens, un avertissement salutaire.

Salutaire, mais la plupart du temps insuffisant. La grande affaire n'est-elle pas de redresser les adolescents criminels ? L'envoi en correction prononcé par un tribunal *ad hoc*, non pas pour une durée déterminée, fixée d'avance à la mesure du délit, mais jusqu'à ce que le coupable se soit sérieusement amendé, s'impose. Ceci, toutefois, n'est praticable que moyennant une surveillance constante et l'inter-

nement des jeunes criminels, non plus dans des maisons de correction, sur le modèle des nôtres, à effectifs trop nombreux, à discipline brutale, sans direction morale d'aucune sorte, mais dans de véritables établissements d'éducation. Il n'y a pas d'œuvre correctrice à moins.

Pour l'avoir compris, l'Angleterre, la Belgique et la Suisse ont obtenu de notables améliorations dans leur criminalité juvénile. Les « Industrial » et les « Reformatory Schools » constituent de véritables écoles d'apprentissage et d'activité technique. Apprendre un métier, n'est-ce pas, de fait, en même temps qu'un but et, par conséquent, un dérivatif, acquérir une discipline morale? Au lieu d'assujettir les jeunes détenus indistinctement, comme en France, aux seuls travaux agricoles, — pour lesquels la plus grande partie d'entre eux, qui sont des citoyens, ne sont pas faits, — les Belges les répartissent, suivant leurs préférences, en ateliers pour tailleurs, cordonniers, boulangers, maçons, charpentiers, etc. Chaque enfant ou adolescent a plus de chances ainsi d'acquérir le goût du travail. En outre, à côté

de ces ateliers, ils ont installé des salles de classe où l'on enseigne l'agriculture, la comptabilité, la géographie. A la surveillance mesquine et trop souvent tracassière de nos « bagnes d'enfants », — quand ce n'est pas à l'exploitation éhontée de la jeunesse par des entrepreneurs sans scrupules, — les Belges et les Anglais ont substitué des préoccupations nettement éducatives. Les États-Unis suivent leur exemple : en 1904, ils avaient déjà 87 « Reformatory » contre les 187 « Reformatory Industrial Schools » anglaises, alors que nous ne possédons, en France, mi-prisons, mi-casernes, que 26 maisons de correction, plus les colonies d'Eysses et de la petite Roquette destinées aux « incorrigibles ».

Toujours est-il que, pour remplir leur rôle de relèvement, il est essentiel que ces pénitenciers ne soient pas trop peuplés. Sinon, l'éducation morale en souffre, alors que, quoi qu'on fasse, la contagion du vice en bénéficie. Au surplus, réunis en trop grand nombre, les adolescents se forment bien vite, sous la conduite d'un chef, en bandes prêtes à la révolte. C'est un fait que la récidive est en rapport étroit avec

le chiffre des internés. De 1895 à 1899, la proportion des récidivistes au sortir du pénitencier a été de 25 à 40 p. 100 pour ceux des établissements français qui comptent de 300 à 450 pensionnaires, tandis qu'elle n'était que de 16 à 28 p. 100 pour ceux dont la population est inférieure à 300. Il y a donc un intérêt majeur à séparer le plus possible les jeunes délinquants les uns des autres. A défaut du placement familial, qui est impraticable avec des adolescents vicieux que les familles saines se refuseraient à recevoir, même contre argent, il importe de les diviser en groupes, autant que faire se peut, éloignés les uns des autres. Chaque groupe — les plus corrompus étant mis à part — ne devrait comprendre que des jeunes gens à peu près du même âge et de semblables capacités. A chacun de ces groupes serait affecté un quartier spécial, avec réfectoire, dortoir et ateliers particuliers. L'excellence du système a été éprouvée au pénitencier anglais d'Elmire.

Un progrès plus considérable encore, évidemment, consisterait à répartir les jeunes délinquants en colonies à effectifs restreints,

afin de se rapprocher « des conditions de la vie normale de l'adolescent placé en apprentissage ». M. Durant estime que l'on pourrait bien faire pour les adolescents ce que l'on fait, en Angleterre, pour les enfants abandonnés de moins de seize ans. A Banstead, par exemple le « Cottage Home School » divise les pupilles qu'il reçoit en groupes de 20 à 25 filles, de 10 à 12 garçons, c'est-à-dire en véritables familles artificielles avec, à leur tête, un « père » ou une « mère » qui est chargé de la répartition du travail et de l'enseignement technique à l'atelier ou aux champs. Ne pourrait-on chez nous s'inspirer de cet exemple : réunir les adolescents par dix ou douze, convenablement choisis, sous l'autorité d'un gardien à la fois éducateur et chef d'atelier ou de culture, « chaque groupe ayant son local bien distinct, son champ d'opération particulier, sa vie propre » ?

D'une façon comme d'une autre, il importe que l'adolescent coupable ne soit pas libéré avant que l'œuvre de redressement ne soit achevée. A quoi, sans cela, servirait-il d'entreprendre son éducation ou sa rééducation morale, intellectuelle et technique, s'il devait

échapper aux mains de ceux qui le guident avant que ceux-ci aient pu mener leur œuvre à bout? Ainsi que le demande très justement Duprat, la libération ne devrait être prononcée, comme la condamnation, que par des magistrats jugeant sur pièces, d'après les renseignements fournis par tous ceux qui auraient collaboré au relèvement du jeune délinquant. Il serait bon qu'alors un jugement de reclassement social intervînt, effaçant toute trace de condamnation antérieure. Ce système aurait le double avantage de faire dépendre de leur conduite le sort des jeunes coupables et, ensuite, de ne rendre à la vie civile que des individus, selon toute probabilité, « régénérés ».

Moment critique, d'ailleurs, à tous égards, que celui-là! Ne convient-il pas d'empêcher le jeune libéré d'être repris, à plus ou moins brève échéance, par ses funestes habitudes? Cela réclame une tutelle d'autant plus vigilante que le jeune homme ou la jeune fille se trouvent brusquement rendus à la liberté, tout d'un coup affranchis d'une direction à laquelle ils étaient accoutumés. Faute de soutien, ils risquent fort de retomber dans leurs errements

passés, de perdre par conséquent, et la société avec eux, le fruit de longues années d'efforts. On ne saurait, par suite, assez encourager les sociétés de patronage qui cherchent, dans tous pays, à donner aux jeunes libérés des indications pratiques, des conseils et une aide efficace. L'initiative privée a ici un magnifique champ d'action. A ces sociétés incombe le soin de réintégrer les jeunes délinquants qui se sont corrigés dans la vie normale et, pour y parvenir, de leur procurer du travail, de les soutenir, de leur créer, à défaut de famille, une manière de foyer, avec bibliothèque, salles de jeu, de cours, de conférences, où ils puissent trouver saines distractions et compagnie honnête. Il n'est pas jusqu'au régiment où ces patronages ne doivent suivre leurs affiliés pour leur fournir un centre de ralliement, une orientation et un appui.

*
* * *

Cependant, la lutte contre la criminalité adolescente ne doit pas se borner à réprimer et à guérir.

Il lui faut encore prévenir, c'est-à-dire combattre les causes immédiates du fléau.

Dans ce dessein, une première mesure est requise : détruire les repaires et briser les cadres de l'armée du crime. On connaît « les mauvais lieux » que fréquentent les bandits, mais la police est insuffisante pour assurer une surveillance utile et arrêter tous les coupables. Les arrête-t-on, du reste, qu'on les relâche, trop souvent, faute de preuves et par exagération de scrupules. Il faudrait donc réagir — législativement au besoin — contre une indulgence ou un formalisme néfastes, débarrasser les grandes villes des nuées de souteneurs qui compromettent leur hygiène et, dans ce but, augmenter les forces de police, fermer tous les bouges et tapis-francs, débits, cabarets et hôtels meublés où l'on sait que les malfaiteurs tiennent leurs assises.

Mais, surtout, il faudrait préserver de la contagion les enfants moralement abandonnés. La question est complexe, car, si les enfants orphelins ou délaissés tombent normalement à la charge de l'État, il n'en va pas de même de ceux que leurs parents négligent. Ils sont

cependant les plus exposés. Le péril, en effet, est particulièrement redoutable pour les adolescents qui grandissent dans un milieu déshonoré, troublé, immoral, et, très souvent, propice au crime. Sans doute l'État a pour devoir de provoquer la déchéance des parents indignes et de s'y substituer. Il ne peut néanmoins intervenir partout, là principalement où la crise n'est pas aiguë. Il ne le peut pas, financièrement parlant d'abord, et ensuite parce qu'il risquerait de désagréger ainsi des familles dont l'unique tort, parfois, est l'insouciance : le remède serait pire que le mal. Il semble donc bien que, dans ces cas-là, l'État doive se borner à une fonction de surveillance. Pourquoi, en raison de sa délicatesse, ne pas confier cette charge à des agents spéciaux nommés, comme en Amérique les « Probation-Officiers », par les cours de justice, ou mieux encore à des associations charitables ? Les uns ou les autres auraient pour rôle de rechercher les enfants mal élevés, vicieux ou oisifs, de donner des conseils à leur famille, de contrôler d'une façon discrète la fréquentation scolaire et, en cas de besoin, de recourir à

l'appareil judiciaire. Organisés à cet effet, les tribunaux spéciaux infligeraient aux parents criminels depuis la réprimande jusqu'à la déchéance paternelle, et aux adolescents telle peine qu'ils jugeraient opportune, depuis le fouet jusqu'à la relégation, en passant par l'envoi en correction? Si personne n'est mieux qualifié que le père et la mère pour l'œuvre d'éducation, l'État a l'obligation, en vertu même du droit de l'enfant, de leur imposer, quand ils l'omettent, l'accomplissement de tout leur devoir.

L'éducation, voilà, aussi bien, le grand remède contre la criminalité envahissante! Il importe donc au plus haut point que tous les enfants aillent à l'école. Or, en France actuellement, 125 000 enfants s'y soustraient, tous les ans, pour la rue et ses sollicitations malsaines.

Les avertissements donnés par les commissions scolaires, l'affichage des parents négligents, la comparution même devant le juge de paix demeurent sans résultats. Il est, par suite, indispensable d'en venir à considérer comme un délit, avec sanctions à l'appui, — l'envoi en correction des uns, l'amende pour

les autres, — l'abandon coutumier des classes. En Angleterre, les enfants trouvés oisifs et sans surveillance sur la voie publique ne sont-ils pas amenés par la police aux « Truant » ou aux « Day-Industrial Schools »? Enfin, il faudrait, pour ceux qui ne sont pas en apprentissage, rendre l'école primaire obligatoire jusqu'à treize ans.

Tous les enfants, cependant, ne sont point aptes à recevoir indistinctement l'éducation commune. On l'oublie trop souvent, ce qui n'est pas sans augmenter le nombre des déclassés, des révoltés et des paresseux. Les dégénérés, les anormaux réclament des soins spéciaux, des études qui leur soient appropriées. Il n'est, aussi bien, qu'à suivre l'exemple du D^r Seguin qui fonda, en 1840, aux États-Unis les premiers établissements d'enfants atteints d'anomalies mentales. En Suède, depuis 1864, 34 internats n'ont-ils pas été créés sur ce modèle? De même en Belgique. Les anormaux relèvent, en effet, du médecin et de l'éducateur. Ceux-ci doivent se consulter, comme l'a indiqué le D^r Philippe, pour rendre, au bout de quelques années, à leur famille et à la vie

sociale des jeunes gens qui, sans leur concours, eussent grossi la masse des « déchets sociaux ».

Qu'ils soient normaux ou non, tous les enfants ont, d'ailleurs, besoin non seulement d'instruction, mais, avant tout, d'une formation, principalement morale, proportionnée, je n'ai pas besoin de le dire, à leur âge. Il va de soi, en effet, que si l'on peut expliquer aux adolescents les raisons des devoirs qu'on formule, il convient, auprès des jeunes enfants, de les énoncer sans restriction ni commentaires. La méthode d'autorité est, alors, la seule bonne. On ne saurait trop tôt, notamment, prémunir les jeunes générations contre les dangers de la débauche, qui dégrade, et de l'alcoolisme, qui étiole. Puis, avec les années, cet enseignement de la morale doit se perfectionner et s'étendre, devenir explicatif et rationnel.

Toutefois, l'enseignement de la morale ne serait rien sans la pratique. Il appartient aux parents et aux maîtres de veiller à ce qu'elle soit observée et, par conséquent, de former la volonté. A eux de commander, de réprimander

et de punir quand il le faut. Aussi bien, des conférences sur ce sujet aux paysans et aux ouvriers, des visites à domicile de personnes expertes seraient du plus haut prix. Il serait téméraire, enfin, de vouloir se passer de l'enseignement religieux que les institutions charitables de tous ordres et de toutes confessions ajoutent à l'instruction morale. La religion ne peut que fortifier la moralité. Une saine éducation physique, la pratique des sports constituent, en outre, d'excellents adjuvants. Il convient d'encourager autant que possible les sociétés sportives populaires, l'habitude de la discipline, la vie au grand air. L'effort physique constituant, en effet, un puissant dérivatif aux mauvais désirs qui tourmentent l'adolescent. Il est, en outre, de la plus extrême importance qu'aussitôt après l'école l'enfant entre en apprentissage, soit chez un patron, soit dans une école professionnelle. Pour ce faire, l'obligation s'impose, pressante, de multiplier ces dernières, ou, comme le dit M. Duprat, « tous les jeunes gens inoccupés seront contraints d'aller chercher l'enseignement industriel, d'acquérir les habitudes du

travail, l'habileté technique, requises du bon ouvrier ¹. »

*
* *

Ce n'est pas tout encore. L'augmentation de la criminalité adolescente ne tient pas seulement à l'abandon de l'enfance, au manque d'éducation, au défaut d'apprentissage, à la contagion mauvaise, elle a aussi, nous l'avons vu, des causes sociales autrement lointaines et générales auxquelles il importe de s'attaquer, si l'on veut véritablement déraciner le mal et ne pas se contenter d'en élaguer les branches.

On ne le pourra, aussi bien, qu'à l'aide de réformes profondes.

Parmi ces dernières, il en est de relativement aisées parce qu'elles dépendent de mesures législatives. C'est ainsi qu'il faudrait interdire le compte rendu trop minutieux des débats judiciaires, le reportage sensationnel des faits délictueux, la réclame du crime, poursuivre la pornographie au théâtre, au café-concert, au

¹ G.-L. Duprat, *la Criminalité dans l'adolescence*, p. 222.

music-hall, dans le livre, le journal, l'illustration, sur la voie publique. Mais, surtout, il faudrait restreindre les débits de boisson, — la belle œuvre à laquelle M. Joseph Reinach s'est consacré avec une si noble ardeur, — prohiber la fabrication et la vente de l'absinthe, au besoin en arriver au monopole. La traite des blanches, enfin, l'incitation à la débauche des mineurs au-dessous de seize ans — la limite actuelle est de quatorze — devraient être vigoureusement poursuivies et punies. Des lois internationales s'imposent — M. René Bérenger ne cesse de le répéter — pour arriver à un résultat sérieux.

Et encore, toutes ces mesures, si bonnes soient-elles, ne pourraient donner leur plein effet qu'avec l'amélioration de l'hygiène ouvrière à l'usine et à la maison. A l'usine, il est urgent que les conditions nécessaires à la santé soient remplies, que les heures de travail soient rigoureusement limitées, que le repos hebdomadaire soit observé, en un mot que l'ouvrier ne soit plus considéré comme un instrument, mais comme un homme. Pourquoi l'atelier ne pourrait-il être gai, clair et bien

aménagé, au lieu de la saleté repoussante de quelques-uns? A la maison, il est indispensable que, au lieu d'un taudis, le travailleur trouve un intérieur sain et agréable. Alors, mais alors seulement, il aura un foyer, un foyer où il se plaira, et qui diminuera d'autant la tentation du cabaret; un foyer où ses enfants aimeront à rester, que sa femme s'ingéniera à orner et où les uns comme les autres s'initieront aux véritables joies de l'intimité. Aux patrons, aux sociétés charitables de toutes espèces de construire de jolies maisons à bon marché, de ménager des jardins où l'ouvrier puisse se reposer, d'installer des sortes de clubs où il lui soit permis de se récréer. Cela dépend des patrons et aussi des ouvriers, non plus isolés, mais associés. Que ne peuvent pas faire les mutualités pour lutter contre le paupérisme, assurer des secours aux infirmes et aux malades, des subsides aux chômeurs, épargner le travail aux femmes enceintes! Que tous s'y mettent et, avec l'aide des sociétés d'assistance maternelle, des pouponnières, des refuges de grossesse, des logements à bon marché, des jardins ouvriers, des sociétés d'assurance, de crédit, d'assistance, de retraite,

la condition de l'ouvrier, soyez-en sûrs, ne tardera pas à devenir meilleure et, par suite, avec sa santé tant morale que physique, celle de ses enfants!

Il ne faudrait pourtant pas que le bénéfice de ces institutions ouvrières fût compromis par l'anarchie ambiante. C'est ainsi que nous nous trouvons amenés à réclamer plus de cohésion sociale pour lutter contre l'invasion de la criminalité adolescente. Sans doute, les lois peuvent favoriser cette cohésion, la jurisprudence surtout, en accordant par exemple le divorce moins facilement qu'on a aujourd'hui coutume, sans considération aucune des droits de l'enfant. Le gouvernement peut davantage en faisant respecter l'ordre dans la liberté, en s'élevant au-dessus des querelles de partis en vue de l'intérêt général, en encourageant les associations, les mutualités, toutes les œuvres philanthropiques, de quelque couleur qu'elles soient, partout où elles sont tendues vers le bien. L'initiative privée peut encore plus, si, soucieux de la grandeur de la patrie et des progrès de l'humanité, les uns veulent bien abandonner leurs haines, les autres leurs basses

jouissances de bien-être ou d'orgueil, pour s'entr'aider dans cette œuvre commune au lieu de lutter toujours sans succès ni espoir.

Cette cohésion sociale, cependant, — il faut en arriver là — ne sera atteinte, tout bien considéré, que par un vaste sursaut moral. Rien ne vaut sans l'esprit. C'est donc l'esprit des masses, comme l'esprit des puissants, qu'il s'agit de galvaniser. Ceci fera peut-être sourire plus d'un, mais je suis sûr de ne pas me tromper en disant que nous avons surtout besoin d'apôtres. Qui n'a pas d'idéal au cœur est sans vie, vague automate, bon à jouir ou à gagner de l'argent, mais indigne du nom d'homme. De même, une nation qui a perdu ses ambitions est un troupeau, une foule, une bande, tout ce qu'on voudra : elle n'est pas une patrie. C'est donc, en somme, à la restauration d'un idéal, d'un idéal moral et d'un idéal religieux, qu'il faut tous travailler. Je ne puis mieux conclure que par un appel à toutes les bonnes volontés. Que chacun fasse, dans sa sphère, pour le mieux, non seulement en vue de lui-même, mais en vue de tous; qu'il sorte, enfin, un peu de son métier ou de ses

plaisirs pour se consacrer à quelque œuvre d'intérêt général et que, par-dessus tout, il croie fermement au triomphe de la moralité, parce qu'elle est le fondement du monde, son principe et sa fin, et, malgré les renégats, malgré les défailants, nous ne tarderons pas à être sauvés. Je dis sauvés, parce que l'extension sans cesse en progrès de la criminalité adolescente est la fissure au flanc du vase, qui, en même temps qu'elle révèle le choc qu'il a subi, tôt ou tard l'emportera.

LIVRE II

L'ALCOOLISME

JOSEPH REINACH, *Contre l'Alcoolisme* (Fasquelle). —
VANDERVELDE, *Essais socialistes, l'alcoolisme, la Religion, l'Art*. — DUCLAUX, *l'Hygiène sociale*. — R. LAVOLLÉE,
les Fléaux nationaux (Alcan).

CHAPITRE I

LES RAVAGES DE L'ALCOOL

« Si la France veut demeurer, et elle le veut, la plus forte personnalité qui soit au monde, elle ne peut pas rester le peuple le plus alcoolisé de la terre », telle est la conclusion, trop justifiée, hélas ! du vigoureux réquisitoire qu'avec un beau courage et une générosité avertie M. Joseph Reinach a dressé contre l'alcoolisme. En France, en effet, la consommation annuelle de l'acool par habitant était, en 1887, de 3 litres 84, supérieure par conséquent de plus d'un litre à ce qu'elle est en Angleterre. Et notez qu'il s'agit là d'alcool pur, ce qui équivaut, l'alcool commercial pesant à peu près 40 degrés, à environ 8 litres 75 d'eau-de-vie ordinaire. Comme, par ailleurs, il im-

porte de défalquer les enfants et les femmes, qui, pour n'être pas moins alcoolisées que les hommes dans quelques-uns de nos départements, échappent en grande majorité à la passion alcoolique, la moyenne de 8 litres 75 pour l'ensemble de la population revient à 35 litres par électeur. Toutefois, même ainsi rectifiée, cette moyenne ne donne pas une idée juste du fléau, car elle ne distingue pas entre la sobriété des uns et l'intempérance des autres. A faire le partage, il vient que, pour atteindre le chiffre de 35 litres en moyenne, il est nécessaire que la consommation individuelle s'élève, pour certains, jusqu'à 80 litres d'eau-de-vie par an. C'est le cas de plusieurs villages de l'Orne, où l'homme réputé sobre est celui qui se contente d'un litre par mois. Quant aux femmes, plusieurs y boivent leur litre et demi par semaine. Il est, bien mieux, des coins du Mortainais et de la Hague où l'alcool remplace l'eau dans la cafetière : cela s'appelle « le café à la mort ». Nombre de cultivateurs et de pêcheurs arrivent, de cette manière, à ne pas absorber moins d'un demi-litre d'eau-de-vie par jour. Dans la vallée d'Auge, où les ouvriers

agricoles exigent d'être payés à la fois en argent et en alcool, « un pot de cidre par franc, un litre d'eau-de-vie pour chaque vingtaine de francs ¹ », quelques industriels ne se font pas scrupule de solder en jetons d'alcool la presque totalité des salaires. Les enfants eux-mêmes ne sont pas épargnés.

Et encore les statistiques officielles ne con-
signent avec exactitude que la consommation de l'acool taxé! Or, à côté de celui-ci, — alcool d'industrie, de grains, de betteraves, de mélasses, de pommes de terre, quand ce n'est pas pire, ou alcool naturel de moûts et de fruits, que distillent les professionnels, — il y a l'alcool qui sort de l'alambic familial du bouilleur de cru, dont la production n'est connue que par l'évaluation très approximative des mairies, évaluation d'autant plus sujette à caution, d'ailleurs, que ces derniers ne se gênent pas pour fabriquer et vendre en fraude. « On peut affirmer, écrit le premier président de la Cour d'appel de Caen, que, dans les pays d'herbage, chaque bouilleur de cru tient une sorte

1. Rapport du juge de paix du pays d'Auge (Congrès national contre l'alcoolisme).

de débit clandestin d'eau-de-vie¹ ». Au million 700 000 hectolitres d'alcool taxé, produit et consommé annuellement, il faut, par suite, ajouter de 200 000 à 300 000 hectolitres qui échappent à tout droit. Qu'on se figure la masse que cela forme, étant donné que les 1 300 000 hectolitres d'alcool pur absorbés en 1905, soit 3 millions et demi d'hectolitres à 40 degrés, représentent 350 millions de bouteille d'un litre ! « La distance de Paris à Châlons est de 165 kilomètres, écrit M. Joseph Reinach. Imaginez la route bordée des deux côtés par 10 files compactes, continues, de bouteilles, à raison de 50 bouteilles par mètre sur chaque rangée, voilà ce que ce pays a bu d'alcool taxé dans l'une des années où il a le moins bu, non compris l'alcool des bouilleurs de cru². »

Le péril est grave, très grave. Ce ne sont rien moins que les destinées du pays et les destinées de la race qui risquent de sombrer dans ce déluge d'eau-de-vie. Il est plus grave que tous les fléaux réunis qui dévastèrent le

1. Douarce, *l'Alcoolisme en Normandie*. (Rapport présenté au 1^{er} Congrès national contre l'alcoolisme.)

2. Joseph Reinach, *Contre l'alcoolisme*, p. 61 et 62.

moyen âge ; ce serait un crime que de le dissimuler et, plus qu'un crime, une infamie que de n'y point porter remède.

*
* * *

« L'eau-de-vie, écrivait Guy Patin dès le xvii^e siècle, serait bien mieux dénommée eau-de-mort. » L'alcool, en effet, est un poison. Qu'il soit, comme l'a soutenu Duclaux un aliment, c'est-à-dire qu'il puisse fournir de la chaleur à l'organisme, ceci ne contredit pas cela. Outre qu'il est, même à ce point de vue, un mauvais aliment, en ce sens que, pour un semblable effet thermique, il revient trois fois plus cher que le lait et huit fois plus cher que le pain, pris au delà d'une certaine dose, que les uns fixent à 15 grammes et les autres à 30 ou 40 par jour, — ce qui autorise l'usage modéré des boissons fermentées de l'espèce de la bière, du cidre ou du vin, — il détruit rapidement l'organisme. « De ce qu'on peut chauffer sa machine au bois, au charbon, au pétrole, fait observer justement Vandervelde, s'ensuit-il qu'il soit indifférent d'employer l'un ou l'autre

combustible? Non. La houille arrosée de pétrole mettra, en peu de temps, l'appareil hors d'usage¹. » Il n'en va point autrement de l'alcool vis-à-vis du corps humain, et — qu'on le retienne bien — de tout genre d'alcool, qu'il soit extrait du raisin, de la pomme, de la cerise ou de la fécule des pommes de terre et des topinambours. La fine champagne à cent francs la bouteille n'est pas moins nocive que le vulgaire « trois-six », appelé communément « tord-boyaux ». Et je ne parle pas des liqueurs, encore moins de l'absinthe et autres apéritifs, que les essences végétales qu'ils contiennent rendent plus terribles.

L'alcool est un poison. On n'en saurait douter depuis que les physiologistes l'ont injecté à des animaux et qu'ils ont déterminé la quantité qui, par rapport à leur poids, amène la mort dans l'espace de vingt-quatre heures. On leur a reproché, il est vrai, de conclure d'injections sous-cutanées sur un lapin à l'action de la même substance ingérée par l'homme. Toutefois, sans compter qu'aucune raison n'empêche

1. Vanderveide, *Essais socialistes : L'Alcoolisme, la Religion, l'Art*, p. 49.

que ces expériences soient, comme tant d'autres, de tout point applicables à la physiologie humaine, elles sont, en l'espèce, particulièrement valables, malgré l'artifice du procédé, attendu que l'alcool, quand il est avalé, passe sans altérations essentielles, car il ne s'assimile pas, de l'estomac dans le sang : l'injection ne fait qu'abrégéer la route. Impossible donc de nier que l'alcool soit mortel. Il l'est toujours, à plus ou moins longue échéance, quand on en absorbe plus qu'on n'en peut éliminer, à savoir, nous l'avons dit, plus de 30 à 40 grammes par jour. Au delà, c'est l'alcoolisme avec toutes ses ruines, sans qu'il soit besoin d'avoir jamais traversé une crise d'ivrognerie aiguë, autrement dit d'avoir été ivre, encore moins de devenir un ivrogne.

L'alcool attaque, tout à la fois, nos tissus, nos nerfs et nos vaisseaux. Il atrophie nos organes en vertu de son affinité pour l'eau, qu'il absorbe, en effet, partout où il s'infiltré. C'est par là qu'il interrompt la digestion, racornit le foie, le cœur, le poumon, durcit nos artères, ratatine notre estomac. En même temps, il paralyse les nerfs, engourdit le cer-

veau, et déprime, cependant qu'il refroidit, l'organisme entier. Dans l'ivresse profonde, par exemple, la température interne s'abaisse, d'ordinaire, au-dessous de 30 degrés centigrades. Il n'est donc vrai, à aucun titre, que ce breuvage réchauffe, qu'il stimule et accélère nos fonctions. Seulement, — et c'est là le malheur, — il le fait croire. Il le fait croire en congestionnant les muqueuses de l'estomac, en précipitant les mouvements du cœur, en surexcitant le système nerveux et, par conséquent, l'imagination, tout cela d'une façon passagère, bientôt suivie d'un ralentissement général. Pendant qu'il vous conduit à la mort, il a ainsi l'air d'exalter vos puissances de vie. Son action vasculaire nous permet de le surprendre en flagrant délit de mensonge : parce qu'il paralyse les nerfs qui contractent les vaisseaux, ceux-ci se dilatent, ce qui fait que le sang se porte à la peau, d'où une sensation de chaleur d'autant plus dangereuse que le sang n'afflue, en réalité, à la périphérie que pour se refroidir au contact de l'air. Il en résulte, en définitive, une baisse de la température interne qui, outre qu'elle coïncide avec une anesthésie

à peu près complète de la sensibilité, empêche celui qui tombe ivre-mort de se garer du froid atmosphérique dont, très souvent, il périt.

Grâce aux illusions qu'il dispense, l'alcool perd plus sûrement ses victimes, je devrais dire ses dupes.

*
* *

L'alcoolisme, en effet, conduit à toutes les déchéances, aussi bien intellectuelles et morales que physiques.

S'il est un organe qu'il atteigne à coup sûr, c'est bien le plus noble de tous, le cerveau et, avec lui, la pensée dont il est la condition. Tandis que l'un ou l'autre de nos viscères peut rester indemne au hasard des idiosyncrasies, le moral ne sort jamais sauf. Le propre de l'ivresse alcoolique n'est-il pas de rompre l'équilibre des fonctions psychiques, tout de suite, dès le début de la première des trois périodes classiques où la boisson agit comme un excitant « heureux » ? De fait, cette floraison d'idées agréables, cette vigueur musculaire qui semble accrue, cet oubli de la vie,

que provoque cette première phase, ne sont déjà plus la pleine santé intellectuelle.

Aussi, pour peu qu'on persévère ou que l'usage des spiritueux devienne habituel, « ce ne sont plus des lueurs de gaieté qui éclairent l'esprit; c'est de la nuit qui entre dans le cerveau¹ ». Les idées ne se dégagent plus qu'avec peine, incohérentes et grossières. La langue s'épaissit; les mots répondent mal à l'appel de la pensée. La sensibilité s'émousse. L'attention s'éteint. La raison s'obscurcit. Les membres deviennent rebelles à la volonté, qui s'affaiblit et disparaît. L'ivresse alcoolique est une « ivresse morte »², un abrutissement passager ou chronique suivant que l'acte de boire est lui-même occasionnel ou coutumier. Chronique, l'alcoolisme — c'est l'unique circonstance où le mot véritablement convienne — rompt pour toujours l'harmonie de nos facultés. Dans ce cas, les réflexes seuls, à peu près, subsistent : il ne reste de l'homme que l'automate.

1. Joseph Reinach, *Contre l'alcoolisme*, p. 85.

2. Laborde, *Prophylaxie de l'alcoolisme*. (*Bulletin de l'Académie de Médecine*, t. XXXIV, n° 29.)

Quand il est tombé à ce degré, à moins qu'il ne succombe dans une crise de *delirium tremens* ou ne devienne fou, l'alcoolique se suicide pour échapper à l'effroi des hallucinations et des angoisses de toutes sortes qui l'assaillent, comme l'a si bien décrit Zola dans *l'Assommoir*. Tandis qu'en 1850, sur 3 596 suicides, 197 seulement sont dus directement à l'alcool, en 1896, sur 9 260, 4 142 lui sont imputables et, en 1909, 4 181 sur 9 619. Encore cette statistique ne fait-elle pas mention des suicides qui ont été perpétrés en dehors d'une crise alcoolique, mais dont l'alcool tout de même est responsable ! La montée des suicides est si bien parallèle à celle de l'alcoolisme que, alors que, de 1881 à 1900, la moyenne générale de ceux-ci s'élevait de 11 à 22 pour 100 000 habitants dans toute la France, elle montait, pour les départements à bouilleries, de 18 à 39 dans la Seine-Inférieure, de 16 à 40 dans l'Eure, de 9 à 22 dans le Calvados, de 5 à 13 dans la Manche, de 6 à 17 dans l'Orne. On peut vraisemblablement lui attribuer 30 p. 100 des suicides.

Le tableau est plus terrifiant encore en ce qui concerne l'aliénation mentale. Ne résulte-

t-il pas de l'enquête de Claude (des Vosges) que, de 1861 à 1883, sur 86 593 hommes internés, 16 932 (soit 21 p. 100) étaient alcooliques, et que, sur 66 772 femmes, 3 356 (soit 5 p. 100) étaient adonnées à la boisson ? D'après les relevés de Magnan, la proportion des aliénés alcooliques inscrits au bureau d'admission de Sainte-Anne était, en 1894, de 38,12 p. 100 chez les hommes, de 12,81 p. 100 chez les femmes et, en 1900, respectivement de 50,93 et de 18,33 p. 100. Plus de doute : le nombre des fous progresse comme la consommation de l'alcool. En cinq ans, le taux des aliénés alcooliques s'est accru, à Auxerre, de 29 à 81 p. 100 ; à Marseille, de 48 à 87 p. 100. Mais il y a mieux : le directeur de Ville-Évrard conclut de ses observations personnelles que les formes de la folie deviennent aussi plus graves par suite de l'abus, sans cesse croissant, des boissons alcooliques.

Qu'on juge, après cela, de la corruption morale que détermine l'alcool ! Comme il ne se contrôle plus, l'alcoolique laisse jouer ses réflexes ; il est incapable d'opposer une barrière à ses impulsions mauvaises. C'est le « gorille »

méchamment, brutal et lubrique, qui remonte à la surface. Il y a, chez lui, tout à la fois anesthésie morale et aboulie. De là, à notre époque, une augmentation, vraiment effrayante, des crimes et délits dus à la violence. Alors, en effet, que, de 1888 à 1907, le nombre des assassinats avec préméditation — auxquels les alcooliques sont peu propres — restait stationnaire, ou même fléchissait, celui des meurtres s'élevait de 948 pour la première décennie à 1 441 pour la seconde. De 100, en 1877, le nombre des meurtres atteint 200 en 1884 et 300 en 1909. De fait, tandis que, sur 205 assassinats qui ont été portés en 1907 devant les assises, 20 seulement ont pour auteurs des alcooliques ou des ivrognes, 84 meurtres, au contraire, sur 382 et 92 viols ou attentats à la pudeur sur 756 ont été commis sous l'influence directe de l'alcool. Sur 248 jugements pour coups et blessures ayant entraîné la mort, 61 furent rendus contre des buveurs invétérés. En 1908, le pourcentage de l'alcoolisme est de 16 dans les meurtres, de 15 dans les viols, de 27 dans les coups et blessures graves. Encore faut-il noter que ces chiffres ne s'appliquent pas aux délits qui, commis par des

buveurs d'habitude, n'ont pas eu l'ivresse directement pour cause. La valeur crimogène de l'alcool, selon l'énergique expression du Dr Legrain, n'est donc pas niable : « L'alcool déchaîne la brute¹. » La preuve en est que dans les régions du Centre et du Midi, où les alcooliques sont peu nombreux, la criminalité demeure stationnaire, cependant que ses contingents les plus forts se recrutent dans les villes, où les cabarets se sont le plus multipliés. Effectivement, sur 100 000 âmes, le nombre des délinquants urbains est, en moyenne, supérieur aux ruraux dans le rapport de 84 à 51. Or, il se boit dans les villes, par habitant, à peu près deux fois plus de spiritueux que dans les campagnes. D'autre part, les ressorts judiciaires où la criminalité est la plus forte — ceux de Caen, de Rennes, d'Amiens, de Rouen, — sont précisément ceux où l'alcoolisme est le plus répandu. N'oublions pas, enfin, que le ressort qui fournit le plus grand nombre d'affaires pour coups et blessures est celui de Besançon, « où Pontarlier verse ses flots d'absinthe et d'ivresse à convulsion² ».

1 et 2. Joseph Reinach, *Contre l'alcoolisme*, p. 116.

Mais ce ne sont pas que les facultés intellectuelles et morales, ni même les organes vitaux, cerveau ou autres, que détériore l'alcool; il expose ses fidèles à toutes les maladies en affaiblissant leur santé. Avant qu'il n'ait achevé son œuvre destructive sur le cœur ou sur le rein, sur le poumon ou sur le foie, sur les centres cérébraux ou sur les artères, il ouvre la voie à toutes les infections en atténuant les réactions défensives. Le bacille, quel qu'il soit, — de la dysenterie ou de la typhoïde, de la pneumonie ou de l'avarie, — trouve chez l'alcoolique un terrain favorable qui lui permet non seulement d'accélérer sa marche, mais d'accroître sa virulence. Il n'est pas jusqu'aux blessures sans gravité, inoffensives chez l'homme sain, qui ne puissent devenir l'occasion d'accidents mortels pour l'alcoolique. Mais, parmi tous ces microbes, il en est un, celui de la tuberculose, auquel l'alcoolisme est particulièrement propice. Il l'est tellement que le D^r Hayem a pu dire sans exagération que la « tuberculose se prend sur le zinc¹ ». Ni les Indiens du *Far-West*, ni les Kirghis de Russie,

1. Hayem, *Rapport à la Société médicale des hôpitaux*.

qui ignorent l'alcool, ne connaissent, en effet, la phthisie. L'Amérique n'y était pas sujette avant l'arrivée des Européens¹. Sans l'alcool, les populations agricoles seraient, aujourd'hui encore, indemnes. Sans doute, bien que la tuberculose se développe de préférence dans les villes, — plus des deux tiers des 150 000 victimes qu'elle fait annuellement en France appartiennent à la population urbaine, — l'alcoolisme n'est pas seul responsable. A coup sûr, il l'est pour beaucoup. Le nombre des tuberculeux alcooliques augmente d'année en année. Selon Baudran, 30 à 40 décès pour 1 000 habitants correspondraient à une moyenne de 12 litres par tête, 50 à 60 décès à une moyenne de 14 litres et 80 à 90 décès à une moyenne de 17 litres. Toujours est-il que, chacun dans son service, le D^r Lavarenne a compté 28 alcooliques sur 50 tuberculeux, le D^r Jacquet 150 sur 252 et le D^r Letulle 560 sur 717, soit 80 p. 100. Par ailleurs, les relevés statistiques de Tatham et d'Ogle sur la mortalité tuberculeuse suivant les professions, en Angleterre, sont probants. Tandis que, chez les clergymen, cultivateurs,

1. Benjamin Rush, *Medical inquiries and observations*, p. 159.

pêcheurs, médecins et maîtres d'école, elle ne dépasse pas par an 100 à 120 cas sur 1 000 décès, elle arrive pour les tenanciers et garçons de cabaret, qui sont les plus alcoolisés des hommes, au taux énorme de 314 à 354, pour dépasser à Londres le chiffre de 600.

L'alcool ne se contente pas de faire de la tuberculose, du crime et de la folie; il ne se borne pas à ravager l'organisme et à conduire par les chemins les plus rapides ceux qu'il intoxique à une mort prématurée, il fait encore de la misère. Et quelle misère! abjecte, repoussante et hideuse. L'ouvrier alcoolique ne met pas de côté, c'est entendu; mais, qui plus est, il n'a même pas de quoi se procurer le nécessaire. Il habite un taudis, se vêt de haillons, ne mange pas; il néglige sa femme, ses enfants et, tout cela, pour boire. La plus grande partie de la paye passe au comptoir. Heureux quand la femme n'en fait pas autant de son côté! Pendant que l'un et l'autre boivent, une sordide misère règne au foyer, les enfants crient ou meurent. On a établi que le nombre des indigents, secourus et recueillis, qui « devaient leur misère à la boisson » était de 14 p. 100

en Suisse, de 24 p. 100 aux États-Unis, de 60 à 75 p. 100 en Angleterre! Si maintenant l'on s'avise que les ouvriers industriels et agricoles entrent pour les trois quarts, au bas mot, dans la consommation annuelle de l'alcool en France et que cette consommation représente près d'un milliard, on ne peut qu'être frappé de stupeur devant l'énormité de la perte dont la passion de l'alcool est cause pour la classe ouvrière, à savoir 750 millions de francs par an! « Appliquez aux besoins réels de la vie quotidienne, versez aux mains de la ménagère le quart de cette somme, exactement représentative de la transformation de 15 à 20 p. 100 des salaires en *petits verres*, quelle modification dans l'existence de l'ouvrier, même du plus pauvre, fait observer M. Joseph Reinach, quelle amélioration presque immédiate dans sa nourriture, dans son logement, dans son hygiène, sans même tenir compte du surcroît de force productive que lui vaudrait une sobriété relative! Capitalisez le tiers, même le quart ou le cinquième du reste, et calculez ce que les salariés de toutes les professions réaliseraient d'économies pour leurs

vieux jours¹. » A s'abstenir d'alcool ou d'absinthe, des milliers d'ouvriers pourraient ainsi, tous les ans, devenir petits propriétaires fonciers, actionnaires des compagnies où ils travaillent et, non seulement arriver à y conquérir la prépondérance, mais achever leur existence dans la sécurité et le bien-être. Empruntons l'exemple suivant à M. Joseph Reinach : « Les 20 000 mineurs de Saint-Etienne consomment, par tête et par an, environ 25 litres d'alcool taxé, qui font à peu près 150 francs, soit, au total, 3 millions. La compagnie des Houillères est constituée au capital de 80 000 actions qui valent actuellement 35 millions. Que les ouvriers portent au syndicat les deux tiers des économies obtenues sur la consommation des boissons spiritueuses, et que le syndicat achète tous les ans pour 2 millions d'actions de la compagnie, et voilà le syndicat ouvrier, au bout de quelques années, le plus fort actionnaire de la compagnie, le maître du conseil d'administration où il réglera, à son gré, les heures de travail et les

1. Joseph Reinach, *Contre l'alcoolisme*, p. 152.

salaires¹. » C'est à-dire qu'avec le milliard et demi de salaires, qui s'en va annuellement aux débitants d'alcool, et le milliard environ qui est perdu par les journées d'ivresse, le prolétariat deviendrait, en moins d'un demi-siècle, la plus puissante collectivité capitaliste, le maître souverain de son propre travail, le copropriétaire de toutes les grandes forces dont il n'est, aujourd'hui, que le serviteur à gages. On comprend que, dans ces conditions, les plus avertis des socialistes et les plus « conscients » des ouvriers soient les ennemis acharnés du poison. Ne lui sont-ils pas redevables, à proprement parler, de leur esclavage?

*
* *

L'alcoolisme est, en fin de compte, un péril national, le plus grand qu'un pays puisse courir.

C'est que l'alcool ne grève pas seulement le présent, il compromet l'avenir. Et de quelle

1. Joseph Reinach, *Contre l'alcoolisme*, p. 153.

sorte ! L'intensité de la dépopulation est, dans un grand nombre de villes, et dans plusieurs de nos départements, en raison presque directe de l'alcoolisme. M. Lancereaux confirme la célèbre observation de Darwin que, à la troisième ou à la quatrième génération, la descendance de l'ivrogne disparaît. Et, avant ce terme, que ne devient-elle pas ? La loi de l'hérédité pèse d'un poids particulièrement lourd sur les enfants d'alcooliques. Sur 476 descendants de 68 hommes et de 47 femmes alcoolisés, on voit, dans les statistiques d'Etcheverria, 23 mort-nés, 107 morts par convulsions infantiles, 96 épileptiques, 16 hystériques, 41 idiots ou aliénés ; 79 seulement sont normaux. Sur 57 enfants issus de dix familles de buveurs, le professeur Demme a noté 25 morts de faiblesse congénitale, 6 épileptiques et 6 idiots. D'après Legrain, sur 761 individus entachés d'hérédité alcoolique, on trouve 322 dégénérés, 131 épileptiques et 155 fous. Ajoutez-y que les descendants d'alcooliques sont presque tous « alcoolisables » : trois fois sur quatre les buveurs engendrent des buveurs.

Quelle charge pour la fortune publique se

trouvent être tous ces déchets, directs ou indirects, de l'alcool, on le devine aisément. L'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables coûte, bon an mal an, une centaine de millions à l'État français. Sur ces cent millions, les deux tiers, à peu près, vont aux victimes du funeste breuvage. Avec ces millions-là, qui servent à entretenir des vies inutiles ou nuisibles, que d'existences autrement intéressantes on pourrait sauver, que de bien l'on pourrait faire!

A cette perte sèche, il faut ajouter le déficit que fait subir la boisson à la production nationale. Outre les stations dans les cabarets, — parfois de vingt-quatre heures, — qui sont autant d'enlevé au travail, il y a les lendemains d'ivresse où l'ouvrier demeure tout aussi indisponible. Ce n'est rien encore. L'ouvrier qui boit, et qui bientôt ne travaille plus que pour boire, est un mauvais ouvrier, « sans cœur à la besogne ». La production nationale, tant agricole qu'industrielle, ne tarde pas à s'en ressentir pour le grand bénéfice de la concurrence étrangère. « Pendant que l'alambic s'allume, dit avec raison M. Joseph Reinach, la charrue se

rouille¹. » Il n'y a pas, hélas ! à le contester : dans notre pays les qualités professionnelles diminuent. Propriétaires terriens, usiniers, entrepreneurs de transports préfèrent la même doléance : « Le niveau intellectuel baisse comme la taille ». L'ouvrier français vaut moins aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle. La faute en revient, pour la plus grosse part, à l'eau-de-vie n'en doutons pas. N'est-ce pas à cause d'elle que, faute de suffisante main-d'œuvre, des provinces aussi plantureuses que la Normandie se voient dépassées, pour l'exportation des œufs et du lait, par le sobre Danemark ? Un nombre de jour en jour plus considérable de patrons — ceux qui ne veulent pas périr — se voient obligés, par le fait, d'avoir recours à des travailleurs étrangers. Aussi bien, nous devons à l'alcool que nos industries ne progressent pas aussi vite qu'au dehors les industries similaires et, bien plus, que quelques-unes d'entre elles périssent.

A l'origine de tous nos maux, individuels et sociaux, physiques, économiques, intellectuels

1. Joseph Reinach, *Contre l'alcoolisme*, p. 144.

et moraux, — il n'y a pas à s'y tromper, M. Joseph Reinach n'exagère point, — se trouve en définitive, pour une lourde part, l'influence délétère et, malheureusement, sournoise de l'alcool, ce breuvage de mort. L'alcoolisme est l'une des plaies les plus hideuses et les plus graves de notre temps. Elle pose — il importe de le crier bien haut — la question de vie ou de mort pour le pays et pour la race.

CHAPITRE II

LES CAUSES DE L'ALCOOLISME

L'alcoolisme est une manie ou, plus exactement, une maladie toute récente, principalement chez nous. « La France compte beaucoup d'ivrognes, écrivait en 1852 l'auteur d'un rapport à l'Académie française sur les travaux du médecin suédois Magnus Huss; on n'y rencontre heureusement pas d'alcooliques. » En 1873, le *Dictionnaire de l'Académie* ignore encore le mot. Quant à Littré, après l'avoir défini, il constate qu'on observe la chose « surtout dans les pays froids ». Cependant, c'est à partir de 1860 que l'alcool commença d'exercer ses ravages dans notre pays. De 1861 à 1869, sa consommation ne monta-t-elle pas de 600 000 hectolitres à plus d'un million?

L'alcoolisme est dû, tout d'abord, à la multiplication des distilleries de substances farineuses, de mélasses et de betteraves, qui suivit l'envahissement de nos vignes par l'oïdium aux environs de 1854. L'alcool de vin, qui était déjà connu au XIII^e siècle, ayant alors manqué, fut remplacé par l'alcool d'industrie, dont la fabrication, pour n'être pas aussi ancienne que celle du « vin ardent », n'en remonte pas moins au XVI^e siècle. « Tous les habitants des contrées du Nord, écrit Angélius Salz qui mourut en 1640, savent faire l'eau-de-vie avec le fruit des céréales. » Dans quelles proportions cette nouvelle industrie, qui végétait en France, depuis quelque trente ans, prospéra, on le sait de reste ! C'était l'alcool à bon marché, l'alcool pour tous. Les alcools d'industrie n'ont jamais dépassé, en fait, 76 francs l'hectolitre et ils sont tombés, parfois, jusqu'à 44. Aussi leur consommation s'élève-t-elle, de 1 litre 46 en 1850, à 2 litres 27 en 1860 par tête d'habitant. « L'ouvrier se grise moins qu'il

y a vingt ans, écrit, en 1869, Denis Poulot dans *le Sublime* où Zola puisa la première idée de *l'Assommoir*; par contre, il s'empoisonne et se tue plus vite. Le marchand de vins s'est laissé remplacer par le distillateur ou *chimiste populaire*. L'absinthe a le pas sur la mixture qu'on décore du nom de vin. Le travailleur glisse sur cette pente fatale sans faire le moindre effort pour se retenir ¹... » M. Joseph Reinach a pleinement raison : avec l'alcool industriel commence, à proprement parler, la crise de l'alcoolisme que nous traversons aujourd'hui.

La production chaque jour croissante de l'eau-de-vie devait conduire, en effet, les fabricants à multiplier les débits de boissons, qui sont, pour l'ouvrier, autant d'invitations à consommer.

Effectivement, l'année d'après l'abrogation, en 1880, du décret de 1851, qui soumettait l'ouverture des cabarets à l'autorisation préalable, il s'ouvre en France plus de 10 000 débits, Paris non compris; l'année suivante, Paris toujours excepté, il s'en ouvre plus de 22 000, contre 14 000 pendant les vingt années de

¹ Denis Poulot, *le Sublime*.

l'Empire. Trente ans après la loi, on compte cent mille débits de plus, dont 92 654 hors Paris. Et le nombre en augmente sans cesse à raison de 6 nouveaux par jour. Tant et si bien, eu égard au chiffre de la population, qu'au lieu d'un débit pour 112 habitants comme en 1894, nous en trouvons aujourd'hui un pour 82. Encore, ainsi que le fait observer M. Joseph Reinach, n'est-ce là qu'une moyenne ! Il y a mieux : le Calvados, par exemple, compte un débit pour 67 habitants, la ville de Rouen pour 60, le Nord pour 38. Défalcation faite des femmes et des enfants, nous obtenons ainsi un débit pour 22 adultes dans la Seine-Inférieure, pour 15 dans le Nord et pour 11 dans l'Eure. « On peut citer une rue de Rouen, écrit le D^r Brunon, où, sur 150 maisons, on trouve plus de 75 débits¹. » A Paris, dans certaines rues, on rencontre un « marchand de vins » par trois maisons, alors que, en moyenne, il existe un débit pour 246 habitants en Allemagne, pour 380 aux États-Unis, pour 430 en Angleterre et pour 5 000 en Suède !

1. Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques. Rapport du D^r Brunon.

Et ne sont pas compris dans la moyenne française d'un comptoir par 82 habitants, les débits clandestins qu'alimente le privilège des bouilleurs de cru. Ce privilège permet, en effet, non seulement de s'alcooliser en famille, mais d'alcooliser les autres à meilleur compte que chez le mastroquet. Car les bouilleurs fraudent, on n'en peut douter. Dans les campagnes normandes ou bretonnes, par exemple, ceux-ci — c'est-à-dire presque tous les paysans propriétaires — ne distillent-ils pas dix et vingt fois plus d'alcool qu'ils n'en pourraient absorber chez eux? Ayant, de par la loi, le droit de garder leurs eaux-de-vie sans payer de taxe et sans être surveillés par la régie, ils ne se font pas faute, on le pense bien, d'en vendre. La preuve n'en est pas uniquement le nombre sans cesse croissant des bouilleurs de cru, passé en quarante ans de 300 000 à plus d'un million, ni même les condamnations de plus en plus fréquentes contre les fraudeurs, mais que, à toute plus-value de la récolte moyenne des cidres et des vins, correspond, l'année suivante, une baisse du prix des alcools industriels et, en conséquence, un fléchissement dans

le rendement de l'impôt, qui, pour l'ensemble des départements à bouilleurs, a atteint jusqu'à 48 millions. M. Joseph Reinach évalue à 400 millions de francs la perte annuelle qui résulte pour le Trésor de ce fameux privilège! On voit, par suite, dans quelles proportions il favorise l'alcoolisme.

*
* * *

Le cabaret, cependant, ne crée pas à lui seul le désir de boire. S'il l'éveille et l'exaspère par l'occasion qu'il offre, il n'en reste pas moins que, pour se développer, ce désir doit, quelque factice qu'il puisse être, correspondre à un besoin, à une exigence, si j'ose dire, de la classe ouvrière. Sinon, cette habitude ne se serait pas répandue avec une telle rapidité. Par le fait, ce qui pousse l'homme du peuple à absorber de l'alcool, ce n'est pas autre chose que l'envie de se soustraire à lui-même. Ce que l'ouvrier cherche au fond du petit verre, c'est l'illusion qu'il dispense, le mensonge dont il l'ensorcelle, l'oubli des chagrins coutumiers et, pour tout dire, un instant d'exaltation et de

bonheur, l'impression, hélas ! trompeuse, d'être plus léger et plus fort, plus heureux et plus gai. Et comme, pour obtenir ces quelques minutes de répit, il faut toujours augmenter les doses, — celle de la veille ne suffisant plus, par l'effet de l'habitude, à produire le résultat cherché, — l'alcoolisme chronique, avec toutes ses conséquences, guette infailliblement le malheureux qui demande aux spiritueux des consolations.

C'est dire que la misère est son plus assidu pourvoyeur. Le bouge, la mansarde obscure et froide, la maison humide et sale chassent l'homme à la taverne. Au lieu de rentrer chez lui pour y retrouver une femme maussade, des enfants hâves et déguenillés, l'ouvrier préfère s'enfermer dans un débit. Il n'a pas d'autre moyen d'échapper à la triste réalité qui l'enferme. « L'alcool, a dit Taine, est la littérature du peuple. » Ce n'est que trop vrai. Condamné à une vie monotone, incertaine, à une trop grande fatigue, l'ouvrier éprouve l'impérieux besoin de se distraire. Mal aéré et mal nourri, il a, par surcroît, besoin d'un stimulant. « Le travailleur, lorsqu'il est surmené, écrit

Vandervelde, mal alimenté, hanté par la crainte du chômage, privé de jouissances intellectuelles, dépourvu d'idéal, se livre à la boisson, parce qu'il n'a pas d'autres plaisirs et parce que l'alcool lui offre le moyen de se soustraire, pendant quelques instants ou quelques heures, suivant la dose, aux sensations pénibles qui lui viennent de ses mauvaises conditions de salaire, de travail, de logement ou d'habitation. » Tandis que sur 100 prévenus appartenant aux professions libérales, propriétaires et rentiers, domestiques, employés, négociants, la proportion des alcooliques va de 1 à 10, elle monte de 15 à 29 chez les travailleurs manuels qui gagnent beaucoup moins. Par contre, s'il est des ouvriers point malheureux qui boivent seulement par goût, par désœuvrement ou par habitude, comme font les bourgeois, l'alcool a, en général, d'autant moins de prise que s'élève le taux des salaires, non pas, sans doute, d'une façon brusque et transitoire, — car, ayant plus d'argent en poche l'ouvrier en profitera pour boire davantage, — mais normale et permanente, et que, par conséquent, s'améliorent le logement et la nourriture, l'hygiène

et le confort. Effectivement, les *minima* d'alcoolisme se trouvent — tout de même que, faute d'argent, dans les États, comme la Russie, où la condition du prolétaire est la pire — dans les pays, tels les États-Unis et l'Angleterre, où les salaires sont les plus hauts. La raison en est, aussi, — ne l'oublions pas, — qu'à des salaires plus élevés correspondent, dans ces pays, une meilleure organisation de la vie ouvrière et la possibilité pour les travailleurs de se procurer des jouissances plus nobles, disons même de se retrouver ailleurs que dans ces « palais de l'alcool » qui constituent, chez nous, l'unique salon du peuple, son seul endroit de divertissement. Aussi bien, un manque d'organisation social laisse-t-il, faute d'un intérêt supérieur à leur opposer, l'individu des classes laborieuses isolé en face de ses passions.

Encore faut-il ajouter que, si l'alcoolisme fait de tels progrès, cela tient à une défaillance à peu près générale de la moralité. Il manque au peuple la résistance morale qui lui permettrait d'échapper au fléau. Et elle lui manque

par défaut d'idéal, de sentiment religieux et, aussi, de bon exemple. Emportées dans un tourbillon de jouissances immédiates et à tout prix, les hautes classes, au lieu de donner le spectacle d'une belle tenue morale, se montrent affolées de plaisir. Quoi d'étonnant, alors, à ce qu'un tel vertige gagne le peuple? Exaspéré dans ses appétits, qu'il ne peut assouvir, il se rue sur la seule volupté qui lui soit permise : l'alcool.

CHAPITRE III

LES REMÈDES A L'ALCOOLISME

L'alcoolisme a, en définitive, comme tous les phénomènes sociaux, de nombreuses causes. Nombreux, par suite, sont les remèdes à lui appliquer. Ils sont de trois sortes : légaux, matériels et moraux.

*
* *

Il serait oiseux de se le dissimuler : au point où nous en sommes, il est impossible de déraciner l'alcoolisme sans le secours des lois. Les bonnes paroles sont précieuses, mais insuffisantes; elles peuvent convertir quelques rares buveurs, mais elles valent, surtout, par leur action sur l'esprit public en faveur d'une législation antialcoolique.

La première, je veux dire la plus urgente, des mesures législatives — celle dont, depuis quinze ans, M. Joseph Reinach s'est fait le diligent apôtre auprès de l'inertie intéressée de Chambres élues par le marchand de vins! — concerne la limitation des débits de boissons. Tant qu'on ne se sera pas résolu à cette mesure, qui est le commencement de la lutte contre l'alcoolisme, rien à faire. Le cabaret, voilà l'ennemi. Si l'on ne commence pas par capter la source qui corrompt le pays, comment en pourrait-on régler ou même surveiller le cours? Le cabaret libre, c'est le poison à portée de tous, — que dis-je! — c'est presque le poison forcé. Les Suédois et les Norvégiens l'ont bien compris. Il y a cinquante ans, les pays scandinaves étaient les plus alcoolisés du monde. C'est alors que le système, dit de Gothenbourg, ayant permis aux municipalités, non seulement de fixer le nombre des débits et d'accorder licence d'en ouvrir, mais d'exproprier contre indemnité ceux qui existaient déjà, elles en usèrent si bien que, contre un débit pour 100 habitants en Norvège et 200 en Suède, il n'y en a plus qu'un aujourd'hui pour

5 000 âmes en Suède et pour 9 000 en Norvège. Le résultat ne se fit pas attendre. Dans le premier de ces deux pays, la consommation de l'alcool, qui était de 28 litres 56 par tête, descendit à 13 litres 10 en 1876, à 6 litres 8 en 1892, à 4 litres 97 en 1900, à 3 litres 53 en 1905 et, dans le second, de 16 litres à 4 litres 8, 3 litres 3, 2 litres 60 et 1 litre 33. De même aux États-Unis où les communes ont le droit, tantôt d'interdire les concessions de débit, tantôt de prohiber tout débit de boissons spiritueuses, le taux moyen de la consommation alcoolique est, à Chicago et à Philadelphie, de 3 litres d'alcool pur, alors qu'il est de 12 à Rouen et au Havre. A défaut d'une réduction des cabarets, qui est à souhaiter mais non à espérer dans notre pays tant que le système électoral ne sera pas changé, leur limitation, que demande M. Joseph Reinach, s'impose. Elle ne diminuerait pas considérablement, il est vrai, la consommation de l'alcool; du moins, en arrêterait-elle l'accroissement, pour le contraindre, au bout d'un certain temps, à fléchir. On le vit bien, en France, au lendemain du décret-loi du 29 décembre 1851,

qui interdit d'ouvrir aucun nouveau café, cabaret ou autre débit de boissons à consommer sur place, sans permission préalable de l'autorité administrative! Pareillement, aux Pays-Bas, la consommation de l'alcool est tombée de 4 litres 71, par habitant, à 3 litres 75 depuis la loi de 1871 qui restreint le nombre des cabarets à un par 500 habitants dans les villes de 50 000 âmes et par 250 dans les villages. Il y a, enfin, l'exemple de l'Algérie, où, malgré l'énorme accroissement de la population, ladite consommation a fléchi de 44 000 à 42 000 hectolitres à la suite du décret du 25 mars 1901 qui rétablit d'une part le régime de l'autorisation préalable, et limite de l'autre le nombre des comptoirs à un pour 300 habitants européens agglomérés.

Toutefois, cela n'est qu'un préambule qui ne saurait, à aucun titre, tenir lieu de mesures plus radicales. Parmi ces dernières, l'une des plus importantes est la suppression du privilège des bouilleurs de cru et, par là même, non seulement de l'alcoolisme au foyer, mais du puissant adjuvant que la fraude apporte

au fléau. « Qui dit bouilleur, dit fraudeur. Ne protestez pas. Je suis bouilleur¹ », disait un jour à son Conseil des ministres, dans un accès de sincérité, un Président de la République. Ce privilège, qui est une faveur, n'est-il pas, d'ailleurs, pertinemment contraire au principe de l'égalité devant la loi? « Quand, à tort ou à raison, dit excellemment M. Joseph Reinach, le législateur établit une taxe générale de consommation sur un produit, cela veut dire qu'il soumet à un droit commun tous les consommateurs de ces produits, ou il faut dire que l'égalité des citoyens devant l'impôt n'est qu'un mot. » Le privilège des bouilleurs de cru, parce qu'il affranchit du droit de consommation sur les eaux-de-vie une certaine quantité de celles que le cultivateur, propriétaire de vignes ou de pommiers, fabrique lui-même, est donc un double scandale.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est la liberté dont jouissent les fabricants d'absinthe de répandre leur redoutable mixture dans la population. Que penser d'un État qui laisserait les pharmaciens vendre à tout venant, et autant

1. Cité par Joseph Reinach, *Contre l'alcoolisme*, p. 51.



qu'il en voudrait, du cyanure de potassium? Pour être d'un effet moins prompt, l'absinthe n'en est pas moins sûrement meurtrière. Cette liqueur, dont la consommation s'élevait, en 1914, à 230 000 hectolitres pour la France, est un épiléptisant de premier choix : elle attaque sans rémission ni exception le système nerveux. C'est au bague qu'on devrait envoyer ceux qui le fabriquent, car ils s'enrichissent avec du crime et de la folie. A tout le moins, l'obligation nationale s'impose d'interdire leur honteux trafic. Certains demandent qu'on se borne à leur défendre — mais ce devrait être, alors, sous peine des travaux forcés — d'introduire dans leur produit des essences d'absinthe, d'hysope, de sauge et de tanaïsie, qui contiennent de la thuyone, seul principe nocif, paraît-il, du vert breuvage, que composent, par ailleurs, l'anis, la badiane et le fenouil, inoffensifs dit-on.

Ensuite, en attendant le monopole de l'alcool, — qui serait, hélas! pour le gouvernement une tentation trop pressante de pousser à la consommation, — il faudrait augmenter encore les

surtaxes qu'on a eu le bon esprit d'établir sur les boissons spiritueuses. Cela donne d'excellents résultats en Angleterre, où l'on cherche manifestement à ruiner par l'impôt les entrepreneurs de ces immenses « palais de l'alcool » qui permettent au peuple de venir s'intoxiquer en masse. La loi du 15 mars 1904 n'autorise-t-elle pas les magistrats à mettre comme condition à la délivrance de toute licence nouvelle, demandée par un cabaretier en veine d'agrandissement, la prestation d'une somme égale à la plus-value qui en résultera pour son commerce? De fait, nombre de ces licences dépassent 50 000 francs, tandis que plusieurs s'élèvent à 100, 200 et 250 000. C'est le tarissement, à bref délai, d'une aussi scandaleuse source de fortune. Et qu'on n'invoque pas ici le droit des propriétaires de cabarets! Le droit, en l'espèce, est du côté de la collectivité : il s'appelle droit de légitime défense.

Enfin, il conviendrait d'appliquer les lois sur l'ivresse, aujourd'hui à peu près tombées en désuétude, toujours par crainte de l'électeur et, principalement, du grand électeur qu'est le

marchand de vins. « Personne ne songe à sévir contre un cabaretier qui ne laisse les clients tranquilles que lorsqu'ils sont tombés ivres morts », écrit un instituteur. Bien plus, « ces cabaretiers sans scrupules dépensent leur influence contre le maître sobre qui cherche à soustraire les jeunes gens à son action néfaste¹ ». « Les maires des communes rurales, écrit un autre, ne permettent pas à leur garde champêtre de surveiller les cafés; il n'est pas permis au garde de verbaliser contre un ivrogne qui fait du bruit et qui insulte des honnêtes gens². » Le besoin se fait sentir que les préfets et les parquets donnent des ordres, mais de ces ordres à l'exécution desquels on veille. Tout de même, l'ivresse ne devrait jamais compter comme une circonstance atténuante devant les tribunaux. Peine intégrale ou acquittement avec internement, — si on les estime irresponsables, — il ne devrait pas y avoir de milieu en faveur des alcooliques. De leur côté, les caba-

1 et 2. *Lettres d'un instituteur du Jura, d'un instituteur du Puy-de-Dôme, d'un instituteur des Deux-Sèvres*, reproduites dans le Rapport au ministre de l'Instruction publique de M. Aubert, docteur ès sciences, professeur au lycée Charlemagne (*Journal Officiel*, 25 octobre 1910, p. 1283, vol. 1.)

retiers devraient être sévèrement punis, ainsi que le propose M. Joseph Reinach, non seulement pour fraude ou pour contravention aux lois sur l'ivresse, mais pour avoir excité ou favorisé — comme cela arrive souvent — la débauche dans leurs établissements et avoir vendu des boissons alcooliques à des mineurs de moins de seize ans. Ils devraient être frappés dans leurs biens, à l'endroit sensible. Après l'amende pour une première infraction, la deuxième devrait entraîner de plein droit l'incapacité d'exploiter à l'avenir un cabaret. Ne pourrait-on pas, en outre, ainsi que le propose encore M. Joseph Reinach, interdire l'adjonction d'un commerce quelconque à celui des boissons et, qui plus est, assimiler aux dettes de jeu, dont l'action n'est pas recevable en justice, les dettes contractées sur le zinc?

*
* * *

A côté de ces moyens légaux, il en est d'autres, enfin, plus généraux, qui, quoique insuffisants par eux-mêmes, sont indispensables

pour une guérison complète. Eux seuls sont capables de supprimer tout à fait le mal que les mesures législatives, énumérées plus haut, devraient, au préalable, circonscrire.

Parmi ces moyens, le premier consiste à lutter contre la misère sous toutes ses formes. La participation aux bénéfices notamment, en même temps qu'elle améliorerait sa situation, donnerait à l'ouvrier un intérêt direct à son travail. Elle l'inclinerait à aimer sa besogne, lui inculquerait, avec le souci de l'avenir, le goût de l'économie, et, pour autant, le détournerait d'aller chez le « bistro » boire la presque totalité de son salaire. Ajoutez-y de clairs et salubres logements à bon marché, et il serait davantage enclin à rentrer chez lui au sortir de l'atelier. La tentation de l'alcool diminuerait en proportion, cependant que son hygiène deviendrait meilleure, sa nourriture plus substantielle, grâce aux coopératives de consommation qui, au lieu de mets frelatés, telle la charcuterie de faubourg, mettraient à sa disposition, pour un prix abordable, des aliments sains et réconfortants. De là, un moindre besoin d'oublier, une tendance

moins pressante à s'évader de la réalité pour gagner des paradis artificiels et mensongers.

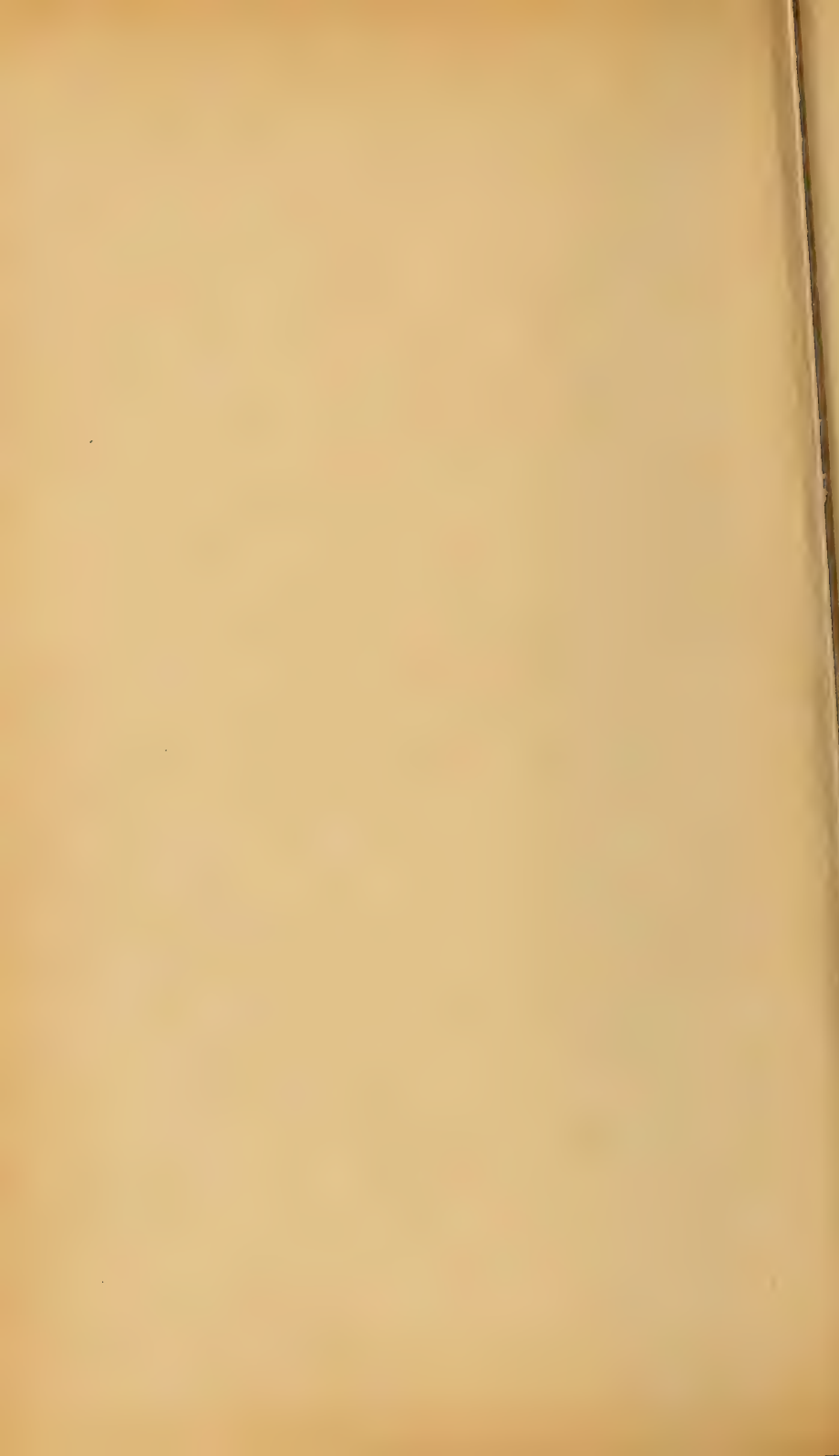
Pour les mêmes raisons, tout ce qui assure aux travailleurs manuels d'honnêtes distractions les dispute au mastroquet. A cet effet, on ne saurait assez encourager les associations de tous genres qu'ils peuvent former, de tourisme, de musique, de gymnastique, d'athlétisme, de préparation militaire, de cyclisme, de pêche. Ceux-là qui en font partie sont, en effet, à peu près sauvés. En foi de quoi, tous les gros patrons devraient promouvoir de toutes leurs forces, par des primes, des subventions, des honneurs, ces diverses sociétés, et les petits se coaliser pour atteindre un pareil résultat. Ils y gagneraient, soyez-en persuadés, sur la qualité et la quantité du travail. L'œuvre des jardins ouvriers, dont il faut faire honneur à M. l'abbé Lemire, par exemple, est précieuse. Non seulement elle fournit à l'ouvrier l'occasion de respirer, elle lui procure, en outre, un coin de terre, lui ménage la joie de posséder un champ, de manger ses légumes, d'admirer et de sentir ses fleurs. Elle le sort, à la lettre, de l'atmo-

sphère empuantie du café. A l'instar d'une si noble initiative, il conviendrait de créer des universités, des bibliothèques, des théâtres populaires, des cercles où les ouvriers pourraient se reposer, s'instruire, discuter, s'amuser. Et que l'on ne croie pas, à la suite de quelques essais malheureux, que le peuple est incapable de prendre goût aux choses de l'esprit! A condition de les lui bien présenter, de ne pas lui faire étalage d'une vaine érudition ou de les convertir en prétextes politiques, il ne demande pas mieux que de s'y intéresser. Seulement, outre qu'il importe de procéder par initiation progressive, il est nécessaire d'offrir à sa curiosité un aliment qui la puisse contenter.

Mais, surtout, il sied de dispenser au peuple un enseignement moral, de lui ouvrir les voies par des exemples, des conseils opportuns et désintéressés, de lui donner les raisons profondes des règles de conduite qui peuvent lui sembler les plus conventionnelles, de lui expliquer le comment et le pourquoi de nos devoirs, d'élever son idéal, de faire sourdre en son cœur le véritable sentiment religieux. En un

mot, pour déraciner l'alcoolisme, l'urgence s'impose non seulement de montrer à ceux qui, par suite de leur condition et de leur ignorance, sont plus que d'autres exposés, sa terrible malfaisance, mais encore de travailler à leur formation morale.

C'est au relèvement des caractères, en somme, que doivent aboutir, parce qu'ils y aident, tous les moyens légaux, matériels et moraux, qu'il est requis, à cause de la gravité du mal, de mettre en œuvre tous à la fois. Ils en constituent la nécessaire préface, par le soulagement qu'ils sont capables d'apporter au fléau et par les directions qu'ils peuvent imprimer, tant il est vrai que cette plaie hideuse et, indéniablement, mortelle pour l'individu et pour la collectivité, qu'est l'alcoolisme, ne peut être tout à fait guérie que par un *sursum corda*, qui, en fixant leurs yeux sur un idéal, ravisse à son horrible fascination le regard de ceux qu'elle ronge.



LIVRE III

LA DÉPOPULATION

D^r JACQUES BERTILLON, *la Dépopulation de la France*.
— PAUL LEROY-BEAULIEU, *la Question de la population*
(Alcan).

ALFRED DES CILLEULS, *l'Arrêt dans la population française : ses causes dans le passé, ses effets dans l'avenir*. — BAGEHOT, *Lois scientifiques du développement des nations*. — CAUDERLIER, *les Lois de la population en France*. — R. LAVOLLÉE, *les Fléaux nationaux*. — MALTHUS, *Essai sur le principe de la population*. — MIRABEAU, *l'Ami des hommes et le traité de la population*. — TUROT, *le Surpeuplement et les habitations à bon marché*. — USQUIN, *la Dépopulation des campagnes*. — E. VANDERVELDE, *l'Exode rurale et le retour aux champs*. — G. DE MOLINARI, *la Viriculture* (Alcan). — *Enquête de la « Revue Hebdomadaire » sur le dépeuplement France (1909)*.

CHAPITRE I

LE FLÉAU DE LA DÉPOPULATION

La France se dépeuple. De toutes parts retentit le cri d'alarme. Les livres, les revues, les journaux le propagent. Une commission est nommée. Elle délibérera. Mais, en attendant, le fléau sévit, qui menace de ruiner notre pays.

La France se dépeuple. Au vrai, sa population demeure stationnaire, avec une tendance à fléchir qui menace de s'accroître. La natalité, en fait, diminue sans cesse. Or elle diminue, cependant que s'accroît celle des nations rivales.

La chose est indéniable. Le beau livre, d'une riche et claire documentation, que lui consacre le D^r Jacques Bertillon, ne laisse aucun doute.

Le mal remonte à quatre cents ans. Jusqu'au

XVI^e siècle, les enfants abondaient. Les familles françaises de quinze à dix-huit rejetons étaient innombrables. On en trouve la preuve dans le recensement des feux de 1328. Mais, à partir de François I^{er}, la natalité commence de faiblir. Pour dix mariages, il y avait, au début de son siècle, soixante-huit enfants, et cinquante-huit seulement vers la fin. A son avènement, Louis XIV en trouve cinquante; à sa mort, il n'y en a plus que quarante-cinq. A la Révolution, ce chiffre tombe à quarante-deux, pour descendre à trente-sept à l'aurore du siècle dernier.

Depuis cent ans, la décroissance a continué. De 1821 à 1830, il y avait sur mille individus près de six naissances en excès sur les morts. Il n'y en a plus qu'une. La baisse s'est, en effet, singulièrement accentuée depuis le second Empire. Ainsi, au lieu de perdre tous les dix ans, par mille habitants, une naissance en excédent sur les morts comme durant le cours du XIX^e siècle, la France en a perdu deux de 1901 à 1909. Le chiffre absolu des nouveau-nés est tombé dans cet intervalle de 857 274 à 769 969, à savoir de 22 à 19.6 pour mille

habitants. En neuf ans, notre pays compte donc 87 805 naissances de moins. Il y a là une chute ininterrompue dont rien n'autorise à prévoir la fin.

Cette décroissance est d'autant plus redoutable que seule la France en souffre, quoi qu'en disent les bons, mais funestes apôtres, qui s'efforcent de masquer la gravité du mal. En réalité, il n'est pas une puissance en Europe dont la population n'augmente de plus en plus vite, en face d'une France qui s'affaiblit. Alors que, de 1841 à 1850, l'excédent annuel des naissances sur les décès était chez nous de 133 689, et de 23 961 entre 1891 à 1900, il passait en Allemagne de 320 458 à 730 265. Plus de deux millions de vies nouvelles y poussent chaque année, quand la France n'en produit même pas 800 000 ¹! Aussi notre égale de 1850

1. Si fort que soit l'excédent des naissances sur les décès en Allemagne, il tend à diminuer, puisque, d'après l'Office impérial de statistique, de 14,9 par mille habitants en 1906, il est tombé en 1911 à 11,3. Si la diminution de l'excédent des naissances continuait dans les mêmes proportions, nous arriverions en 1917 à un excédent de naissances de 8,1, en 1924 de 4,9 et, vers 1930, l'Allemagne serait arrivée, comme la France, à l'état de stagnation. Il n'en reste pas moins que l'excédent des naissances sur les décès y est encore formidable. Le nombre des naissances, en 1910, fut de 1 982 836

compte-t-elle, actuellement, environ 65 millions de sujets contre les 39 que nous possédons, dont il faut défalquer un million d'étrangers. Au regard des autres nations, même infériorité. Pour un accroissement annuel de 3,6 par mille habitants, l'Italie en compte 6,9; l'Espagne 8,8; l'Autriche 9; la Hongrie et la Belgique 9,8; la Russie 11,1; l'Angleterre 11,5; les Pays-Bas 12,3; la Pologne russe 18,8. Tant et si bien que la France, qui, au milieu du XIX^e siècle, avait plus d'habitants que tout le royaume britannique et que l'Autriche-Hongrie, est aujourd'hui dépassée par eux. Elle le sera bientôt par l'Italie, qui a une superficie moitié moindre que celle du territoire français!

Pour que la France cessât de décroître par rapport aux autres nations; pour, non pas redevenir ce qu'elle était jadis, mais rester ce qu'elle est aujourd'hui, il lui faudrait un excédent de 47 naissances par mille habitants, qui est le taux moyen d'accroissement en Europe. Il lui faudrait donc, par an, 45 000 existences de plus.

et, en 1911, de 1 027 039. De sorte qu'en 1911, année défavorable, l'excédent des naissances sur les décès était encore de 740 000 environ.

*
* *

Il devrait, semble-t-il, suffire d'exposer le fait pour en montrer le danger.

Ce n'est, cependant, point le cas. Certains s'en réjouissent. Ils estiment qu'il est bon qu'un pays ne soit pas trop peuplé. L'accroissement de la population, pour eux, voilà le fléau qui traînerait le paupérisme à sa suite. Qu'ils le sachent ou non, ce sont autant de disciples de Malthus. Quand celui-ci écrivit, en 1798, son *Essai sur le principe de la population*, la grande industrie venait de naître. Les inventions de Watt, de Hargaves et de Crompton remplaçaient, en Angleterre, le travail à la main par le travail mécanique. Le nombre des ouvriers s'en trouvant réduit, plusieurs furent condamnés à la misère. Malthus en conclut non seulement qu'il y avait trop de monde dans sa patrie, mais que, en général, les hommes croissent trop vite, parce qu'ils croissent plus vite que les moyens de subsistance. Ne soutient-il pas que ceux-ci augmentent en progression arithmétique, alors que, doublant tous

les vingt-cinq ans, la population suivrait une progression géométrique? Comme, dans de semblables conditions, il serait oiseux de demander à des réformes l'amélioration du sort de la multitude, Malthus, en bon philanthrope pour qui le bonheur est le but de l'existence, estimait nécessaire de sacrifier les misérables en sur-nombre. De fait, il leur refuse le droit à la vie : « Un homme qui est né dans un monde déjà possédé, écrit-il, s'il ne peut obtenir de ses parents la subsistance qu'il est autorisé à leur demander, et si la société n'a pas besoin de son travail, n'a aucun droit de réclamer la plus petite portion de nourriture et, en fait, il est de trop. Au grand banquet de la nature, il n'y a pas de couvert vacant pour lui. Elle lui commande de s'en aller, et elle mettra elle-même promptement ses ordres à exécution s'il ne peut recourir à la compassion de quelques-uns des convives du banquet. Si les convives se serrent et lui font place, d'autres intrus se présenteront immédiatement, demandant la même faveur. Le bruit qu'il existe des aliments pour tous ceux qui arrivent remplit la salle de nombreux réclamants. L'ordre et l'harmonie

du festin sont troublés : l'abondance, qui régnait auparavant, se change en disette; le bonheur des convives est détruit par le spectacle de la misère et de la gêne qui règnent dans toutes les parties de la salle, et par la clameur importune de ceux qui sont justement furieux de ne pas trouver les aliments sur lesquels on leur avait appris à compter. Les convives reconnaissent trop tard l'erreur qu'ils ont commise en contrecarrant les ordres stricts de la grande maîtresse du banquet, qui, désirant que tous ses hôtes fussent abondamment pourvus, et sachant qu'elle ne pouvait pourvoir un nombre illimité de convives, refusait humainement d'admettre de nouveaux venus quand la table était déjà remplie. » N'est-ce pas admirable? Pour sauvegarder le confort des invités, il importe de ne pas laisser entrer trop de monde dans la salle du festin. Que les autres meurent de faim à la porte, mais, surtout, que leurs cris ne troublent pas le bien-être de ceux qui sont à table! Pour cela, qu'on ferme tous les huis! Ils périront, alors, sans qu'on s'en aperçoive, ce qui aura le double avantage de débarrasser les heureux de ce monde de récla-

mations importunes et les déshérités eux-mêmes de souffrances superflues. Pitoyable, un philanthrope proposa de soumettre les nouveaux-nés à une asphyxie sans douleur. Un autre, M. Weinhold, donnait la préférence au procédé employé pour obtenir les chanteurs de la chapelle Sixtine. Les propositions les plus saugrenues virent le jour, jusqu'à ce que, dans la deuxième édition de son livre, Malthus lui-même préconisât un remède préventif à l'accroissement des naissances : la « contrainte morale ».

Quoi qu'il en soit de cette médication, les théories de Malthus prolongent leur influence sur notre époque. N'entend-on pas, couramment, des gens prétendre qu'il vaut mieux un petit nombre de citoyens pour vivre largement et en paix des ressources de la nature et de l'industrie qu'une population grouillante et malheureuse comme en Chine? A les en croire, une population abondante engendrerait infailliblement la misère, une population clairsemée la prospérité.

Le prix qu'on attache encore à la fécondité ne serait qu'une superstition, survivance d'un

passé ignorant, dont on doit se défaire et dont on se défera de plus en plus.

Rien n'est plus faux. L'accroissement des naissances ne serait un malheur que si les subsistances étaient limitées ou augmentaient nécessairement moins vite que les bouches à nourrir. Or, cela, en quoi consiste le principe de Malthus, est gratuit. Ce fameux principe n'a aucun fondement scientifique. Outre que la terre tout entière est loin d'être cultivée, dans les pays les plus riches il est des portions de territoire qui demeurent en friches ou qui pourraient, à tous égards, être mieux entretenues et, par suite, avoir un rendement supérieur. Peut-on avancer que la France, dont le sol est le plus fertile du continent, n'est capable de nourrir que 73 habitants au kilomètre carré contre les 100 Allemands qui trouvent de quoi subsister sur une identique superficie? Remarquez qu'il n'y a, en Europe, que la rocheuse péninsule scandinave, les steppes russes et le plateau rocailleux des Castilles à être moins peuplés. La théorie de Malthus est, du reste, contredite par les faits, puisque, en un siècle,

la population de l'Europe a plus que doublé et que jamais les vivres n'ont été aussi abondants! Les famines, les disettes, si fréquentes autrefois, y ont presque disparu. En même temps qu'un convive au banquet de la vie, chaque homme qui travaille n'est-il pas un cuisinier? Et il faut bien travailler quand on est nombreux.

Oui, dira-t-on peut-être, cela est vrai de l'ensemble, mais non du particulier. Voyez, arguent en effet quelques-uns, le sort des ouvriers. Plus ils sont nombreux, plus l'offre de travail augmente et plus les salaires baissent. Grave erreur! Comme il y a plus de clients à servir dans un pays dont la natalité s'élève, avec l'offre se multiplie la demande de main-d'œuvre. L'homme n'est pas, en fait, qu'un concurrent; il est un débouché pour l'homme. S'il y a plus de cordonniers, il y aura plus de pieds à chauffer. Sans doute, il existe, bien que l'aventure soit plutôt rare, de bons ouvriers qui ne trouvent pas d'emploi. En trouveraient-ils davantage quand la population serait moindre? Ce n'est pas vraisemblable, car les ateliers se trouveraient réduits en proportion.

Pour que Malthus commençât d'avoir raison,

il faudrait que le globe fût peuplé au point que, complètement mis en valeur, les subsistances vinsent à manquer. Et encore faudrait-il refuser à la science la possibilité de découvrir de nouveaux moyens d'alimenter les hommes ou de mieux cultiver la terre qui ne rend encore qu'une infime partie de ce qu'elle pourrait donner!

Malthus est si peu dans le vrai que, à l'inverse de ses assertions, l'accroissement de sa population est pour un État un sûr facteur de richesse.

Dans un État où la natalité croît tous les ans, les capitaux seront, assurément, plus rares que dans un pays où elle diminue. L'enfant est une charge. Il empêche d'épargner tout ce que des pays à natalité faible peuvent « mettre de côté ». Cela est incontestable. Mais, sans compter qu'une part des économies ainsi réalisées vont bien souvent à des dépenses somptuaires, qui sont complètement inutiles, il ne faudrait pas oublier que la première des richesses, c'est l'homme. Comment! on se réjouirait dans une ferme, ainsi que le

dit M. Clément Juglar, de la naissance d'un veau, et l'on ne fêterait pas par des transports de joie la naissance d'un enfant! Le veau, cependant, n'est destiné qu'à la broche, tandis que l'enfant l'est à créer. L'enfant! mais c'est l'avenir, la fortune. Quel trésor, pour peu qu'il soit bien élevé, comparable à celui-là? Est-ce que l'argent remplacera jamais l'effort? Il ne vaut que par lui et pour lui. Matière inerte, la monnaie ne compte que par ce qu'elle représente et suscite de travail. Comment, à son défaut, aurait-elle un prix? L'homme, au fond, vaut plus que tout le reste, parce que, plus que tout le reste, l'homme est producteur. Plus un pays compte d'habitants, plus donc il y aura de produits, plus, par suite, je ne dis pas le luxe, mais le bien-être tendra à augmenter. Grâce à la division du travail, les portions seront, en effet, non seulement plus nombreuses, elles seront meilleures. L'agriculture, l'industrie, le commerce, parce qu'ils disposeront d'un plus grand nombre de bras et aussi de clients, gagneront en prospérité. La production deviendra plus intense, la consommation plus large, la circulation plus rapide. Tous en

profiteront. N'est-il pas vrai, par exemple, que les transports en commun, dont presque toute la dépense consiste en frais généraux, ne peuvent descendre à très bas prix que dans les pays très peuplés? De même, les éditeurs peuvent plus facilement fournir de belles éditions à bon marché des chefs-d'œuvre classiques en Allemagne ou en Angleterre qu'en France. Il n'est pas jusque dans les familles où, malgré la gêne qu'il peut occasionner, un enfant ne soit un bon placement. Les paysans le savent, car, chez eux, de bonne heure l'enfant rapporte. Une famille nombreuse ne voit-elle pas, enfin, ses sacrifices récompensés, et au delà, par sa plus grande résistance à l'adversité? Outre que ses fils et ses filles sont plus fréquemment unis que d'autres, pour avoir appris la solidarité dès le berceau, ils se trouvent en meilleure posture pour s'entr'aider et aider leurs parents. Je ne parle pas de l'enfant unique, qui, son père et sa mère morts, se trouve dans la vie abandonné à lui-même. Au demeurant, ne suffit-il pas à plusieurs frères et sœurs d'un léger effort pour soutenir l'un d'eux tombé dans la détresse? Ce que peut la

puissance du nombre dans l'union, le cas cité par le D^r Jacques Bertillon, suffit à le montrer : « Vendue, écrit-il, expulsée avec sept enfants (le huitième n'est né que trois ans plus tard), n'ayant pas 50 francs, voilà le point de départ de cette noble famille. Et voici le point d'arrivée : vingt-cinq ans plus tard, tous ses enfants établis, presque tous mariés avec enfants, tous gagnant largement leur vie, trois même gagnant plusieurs centaines de mille francs par an. Comment cela s'était-il fait? Parce que chacun de ces enfants, dans la lutte pour la vie, pensait non seulement à lui, mais à ses frères et sœurs, les appelant à l'endroit où ils pouvaient réussir, leur faisant passer et repasser l'Océan suivant les circonstances¹. » Et je ne fais pas état de la consolation qu'il y a pour l'aïeul à voir au déclin de ses jours, tel que l'a dépeint Émile Zola dans *Fécondité*, se réunir autour de ses cheveux blancs, comme une couronne, un essaim de petits-enfants et d'enfants de ses petits-enfants, tous rameaux dont il fut la souche. Quand, accablé par l'âge et les malheurs de sa patrie, l'héroïque Jean

1. D^r Jacques Bertillon, *la Dépopulation de la France*, p. 55.

Dollfus, le grand industriel de Mulhouse, sentit sa fin prochaine, nous rapporte le Dr Jacques Bertillon, il appela près de lui ses descendants. Ils accoururent de tous les points du monde : ils étaient près de trois cents. Quel réconfort est-ce, enfin, pour des époux, de vivre entourés d'une nombreuse progéniture, quel ferment d'énergie et de hauteur morale, quel motif d'union et de confiance mutuelle ! Et quelle force pour un pays que de pouvoir compter sur de telles pépinières d'hommes et de femmes préparés à leur haute mission et à l'amour de leur patrie par le premier de tous, la fraternité !

Au lieu de cette peinture, lamentable est le tableau d'un pays où les enfants sont rares.

Avec la natalité, c'est, en effet, la richesse d'une nation qui fuit. Faute d'habitants, l'agriculture manque de bras. Elle en manque d'autant plus que l'exode des champs vers la ville est un phénomène universel. Seulement, tandis que, en Allemagne et en Angleterre, les naissances réparent les vides de la campagne, l'abaissement de la natalité fait de la France un désert. Émile Zola, René Bazin et André

Theuriet sont d'accord là-dessus avec les économistes. Dans la seule Normandie, l'Eure a perdu 95 000 âmes en soixante-cinq ans; le Calvados 102 000; la Manche 124 000. De 1836 à 1906, la commune de Bessé dans la Charente est tombée de 420 à 325. Il en est partout de même. Aussi bien, M. Dufaure signalait, le 20 février 1901, à la Société nationale d'agriculture de France, les difficultés qu'on éprouve aujourd'hui dans nos campagnes à trouver sur place des ouvriers de métier : charrons, mécaniciens, chaudronniers ou autres. Il prévoit le jour prochain où il n'y en aura plus. Il n'en va pas autrement des ouvriers agricoles, pour le plus grand dommage de la culture. Et elle n'est pas la seule atteinte! L'industrie souffre, elle aussi, d'une disette de bonne main-d'œuvre. Les doléances des patrons sont innombrables.

Il y a plus. L'agriculture et l'industrie d'un pays à faible natalité pâtissent de la raréfaction non seulement des producteurs mais des consommateurs : les débouchés manquent. Comme l'écrit M. Gide, « la mévente est forcée dans un pays quand la population ne peut plus s'accroître ». Si la France avait gagné, en

trente ans, les 16 millions d'habitants de plus que s'est donnée l'Allemagne, on ne parlerait certes pas de la mévente des vins. D'autre part, dans un pays à faible natalité, la demande de travail décroît parallèlement aux produits, de sorte que l'ouvrier est doublement victime, et comme producteur, et comme client. Son bien-être, au lieu de s'améliorer, s'abaisse.

En même temps que la vie de la France se ralentit, sa fortune, en dépit des apparences, est frappée au cœur. M. de Foville n'a-t-il pas noté que, depuis quinze ans, le chiffre des successions, non seulement a cessé d'augmenter, mais qu'il diminue? Des 6 milliards 930 millions qu'il était de 1891 à 1895, il n'est plus, de 1901 à 1905, que de 6 milliards 617 millions. La progression que le XIX^e siècle accuse finit avec lui, alors que la richesse des autres nations ne cesse d'enfler. La comparaison est probante. Sans doute le total de nos importations et de nos exportations s'élève, mais combien peu par rapport à celui des nations voisines! Qu'on en juge : en France nos échanges extérieurs sont passés de 7 146 270 000 francs, en 1871-1885 à 8 758 775 000 en 1901-1904,

soit une augmentation de 22 p. 100, cependant que l'activité commerciale de l'Angleterre s'accroissait de 30 p. 100, celle de l'Autriche-Hongrie de 37 p. 100, celle de la Belgique de 59 p. 100 et celle de l'Allemagne de 81 p. 100. Le chiffre d'affaires de cette dernière puissance ne s'est-il pas accru, en trois ans, de 7 382 687 500 francs! La consommation de la houille n'est pas moins éloquente. De 17 741 tonnes en 1863, elle est passée en France à 53 821 tonnes, mais de 90 300 à 198 600 tonnes en Angleterre et de 24 887 à 205 700 en Allemagne. L'état stationnaire de la population française n'est-elle pas, du reste, la principale cause du fléchissement de nos plus-values d'impôts?

Cela va de soi, puisque, avec l'activité, la richesse fatalement décroît dans un pays qui demeure stationnaire. Par la force des choses, mais surtout parce qu'au dehors on produit à meilleur compte, il devient tributaire de l'étranger. Outre, enfin, que les parents d'un ou deux enfants n'ont pas besoin d'être aussi laborieux que s'ils en avaient beaucoup, le fils unique ne songe, le plus souvent, qu'à ne rien faire. « Au lieu de gérer et de renouveler son usine, écrit

judicieusement M. Henri Joly, il la confie à un ingénieur; ou bien il la met en actions, se réservant de réaliser le plus vite possible celles qu'il s'est attribuées. Au lieu de faire valoir et d'améliorer lui-même sa propriété, il la loue à son fermier; au lieu de diriger son étude, il la confie à un maître clerc pour s'en aller dans les villes d'eaux. Bientôt l'héritage que le fondateur avait cru maintenir plus sûrement intact en le réservant à un fils unique est compromis par le luxe, par la diminution continue du revenu net¹. »

Assurément, notre faible natalité nous permet d'arrondir notre fameux bas de laine. Triste épargne! puisque c'est aux dépens des vies humaines que nous la faisons. Que sont les 1 240 000 000 francs à peu près que nous économisent les 500 000 nouveau-nés que nous ne mettons pas au monde, et qu'il nous faudrait chaque année pour égaler la natalité allemande, auprès des 340 000 jeunes gens de vingt ans qu'ils deviendraient! Un capital-espèces ne remplacera jamais un capital-énergies.

1. *Le Dépeuplement de la France. Enquête de la « Revue hebdomadaire »* (1909). — Henri Joly, *Rapport au public sur un concours de l'Institut*, p. 112.

Une faible natalité entraîne, par surcroît, la diminution, non seulement économique, mais morale d'un pays. Qu'on ne dise pas que, mieux soigné, l'enfant unique devient meilleur, plus vertueux et plus intelligent. C'est le contraire qui est vrai. « Gâté », d'ordinaire, au delà de toute expression, il n'acquiert aucune des vertus qui sont le lot des grandes familles. Coquette et dépensière, la jeune fille n'est préparée à aucun des soucis du ménage. Capricieux et douillet, le jeune homme ramène tout à lui. L'enfant unique est, trop souvent, un égoïste, qui, en tout et partout, ne cherche qu'à tirer son épingle du jeu. Ce n'est pas sur lui que peut faire fond une patrie. Il n'en est pas l'espoir et n'en sera jamais la force. Pour avoir la qualité, la quantité est requise.

Diminution économique et morale, cependant, ne serait rien encore, s'il n'y avait pas, en face d'une France dont la population tend à décroître, des nations rivales qui grandissent et dont la menace s'accroît de son abdication. Que l'on compare ce qu'était autrefois le poids de notre pays dans le conseil des nations à ce

qu'il est devenu! A la fin du XVII^e siècle, il représentait 40 p. 100 parmi les grandes puissances européennes. En 1789, il ne représente plus que 27 p. 100; 20 p. 100 en 1815 et 13 p. 100 en 1880. Si l'on ajoute à l'Europe les Etats-Unis et le Japon, l'influence politique de la France n'est plus que de 7 p. 100 sur les destinées du monde; d'où le dédain que professent à son égard les étrangers. Nul ne l'exprime mieux que l'article très intéressant que publiait, en 1904, un journal japonais, le *Taiyo* : « Il y en a qui redoutent, y est-il dit, les progrès de la France en Asie, et craignent de la voir s'annexer les provinces du Sud et de l'Ouest. Ces craintes me paraissent sans fondement. La France n'est plus ce qu'elle était autrefois. Malgré l'éclat extérieur de sa civilisation, elle est absolument pourrie au cœur; on peut lui envier son raffinement, ses beaux-arts et sa richesse, mais son énergie vitale est épuisée. Sa population diminue de jour en jour, et il n'est point déraisonnable de croire qu'elle disparaîtra du rang des nations vers la fin de ce siècle. »

La prédiction se réalisera, soyez-en sûrs, si nous n'y mettons bon ordre. Le recul de la

langue française en est l'indice. Alors qu'au temps de Voltaire le français était la langue universelle, il n'est parlé, aujourd'hui, que par 50 millions d'invidus, quand 120 millions emploient l'allemand et 150 millions l'anglais.

Mais le péril le plus pressant réside dans notre faiblesse matérielle, qui résulte de la diminution de notre natalité en présence de voisins puissants.

Peu peuplé, notre territoire devient le point de mire des étrangers qui s'y établissent, de sorte que nous arrivons à ce paradoxe que, ayant des colonies sans colons, les Anglais, les Allemands, les Italiens, non seulement colonisent nos possessions d'outre-mer, mais notre sol natal. Non seulement nous ne sommes nulle part, — notre émigration ne compte pas, — mais nous ne sommes plus chez nous ! Ce n'est pas seulement l'Algérie que les Italiens et les Espagnols envahissent, ainsi que l'ont excellemment montré MM. Louis Bertrand, Jérôme et Jean Tharaud, mais nos propres côtes méditerranéennes. A Cette, ils ont fondé une ville. A Marseille, ils s'affirment les maîtres de la cité. Nos champs, nos ateliers, nos usines

sont encombrés de Belges, d'Allemands, d'Italiens. Bientôt le travailleur français aura disparu sous le choc de la concurrence !

Cette invasion pacifique en prépare d'ailleurs une autre, une invasion militaire celle-là, à laquelle, en dépit de notre valeur, de notre ingéniosité et de la supériorité de nos armements, nous ne pourrons pas résister si nous ne portons un prompt remède au fléau. Que peut, en effet, devant la masse, le petit nombre ? Or, on ne peut se le dissimuler, nous devenons de plus en plus le petit nombre. « La France, aurait dit le maréchal de Moltke, perd chaque jour une bataille. » Chaque jour, en effet, nous comptons six mille naissances de moins que l'Allemagne. Le nombre de ses conscrits est actuellement, à peu de choses près, le double des conscrits Français ! D'après les prévisions malheureusement trop justifiées de M. Messimy, de 1908 à 1928, soit en vingt ans, nous aurons perdu cinq corps d'armée, alors que chacun de nos voisins en aura gagné dix !

De quelque côté qu'on envisage la situation, il n'y a donc pas à se le dissimuler : elle est

terrible. C'est l'avenir même de la France, c'est sa place au soleil, et non pas seulement son bonheur, son influence politique, morale, économique et intellectuelle, qui sont en jeu. Il y va de son existence même. A ne point se ressaisir, elle risque d'être, un jour, effacée de la carte de l'Europe. Cela est fatal, mécanique, dirais-je volontiers. Nous avons des exemples. Tandis que, malgré la servitude, malgré les vexations de toutes sortes auxquelles les Polonais sont en butte, leur nationalité se développe grâce à leur admirable natalité; tandis que, pour la même cause, les Canadiens français disputent victorieusement leur sol à leurs vainqueurs, la Grèce et Rome périrent par disette d'hommes. Cette dernière ne fut-elle pas réduite, après avoir conquis le monde, à ne plus pouvoir se défendre? Faute d'avoir eu des enfants, elle dut faire appel aux mercenaires en attendant d'être conquise par les Barbares.

CHAPITRE II

LES CAUSES DE LA DÉPOPULATION

Les causes de la dépopulation? Il n'y en a, pour ainsi dire, qu'une : la restriction volontaire.

Il ne faudrait pas, en effet, attribuer la dépopulation de la France à sa mortalité. La mortalité croissant du nord au sud, elle est inférieure à celle des pays qui occupent la même latitude. Sur mille habitants, on ne trouve en France que 20 décès contre 25 en Roumanie, qui est située sous le même degré. Et l'on en compte 26 en Espagne, 22 en Italie, 26 en Hongrie, 24 en Autriche et en Bavière, 21 en Wurtemberg.

Tout de même, la mortalité infantile, ni la mortinatalité ne sont sensiblement plus com-

munes chez nous qu'à l'étranger. C'est l'une des raisons pour quoi on ne saurait rendre l'alcool uniquement responsable de la dépopulation. Par son influence sur la débilité congénitale, et, par suite, sur leur résistance aux maladies, l'alcool, sans doute, joue un rôle terrible eu égard à l'avenir de notre race. Il débilité et frappe, tôt ou tard, de stérilité les descendants d'alcooliques. Mais, je le répète, il n'est pas prépondérant, au point de vue du nombre. La dépopulation n'est pas davantage la conséquence d'une stérilité qui nous serait particulière. La stérilité absolue n'est pas plus fréquente en France qu'ailleurs. Or, comme il est avéré qu'un ménage qui a un enfant peut, d'ordinaire, en avoir d'autres, il est permis d'en conclure que l'infécondité relative des Français n'est pas organique, mais volontaire.

Par ailleurs, le nombre des mariages n'est pas proportionnellement moindre chez nous que dans les pays voisins. Il a un peu baissé de 1866 à 1895. Mais, depuis cette époque, il n'a cessé de se relever.

La vraie source du mal, c'est non pas le « moral restreint » de Malthus, mais l'infécon-

dité artificielle que préconisent ses soi-disants disciples, les néo-malthusiens. C'est, à coup sûr, la volonté bien arrêtée de n'avoir qu'un ou deux enfants, et pas davantage. Ce sont les manœuvres anticonceptionnelles, quand ce n'est pas l'avortement, couramment employés, à la ville et à la campagne, pour restreindre sa postérité.

Nul doute à cet égard. Comment expliquer autrement que peu de ménages français dépassent la paire? Les médecins savent à quoi s'en tenir. Interrogés sur ce sujet par le Dr Jacques Bertillon, 156 de ses confrères de la Côte-d'Or, du Lot-et-Garonne, de l'Orne et de la Vienne, lui répondirent de façon non équivoque. Il est possible du reste, comme le fait remarquer M. Henri Joly, de suivre à la trace les ravages qu'exerce la propagande néo-malthusienne.

Car c'est bien d'une propagande, et d'une propagande merveilleusement organisée, qu'il s'agit. Gôûter les plaisirs de l'amour sans avoir à en supporter les charges, telle est la maxime initiale de la morale nouvelle que soutient dans son livre *l'Émancipation sexuelle de la*

*femme*¹, la doctoresse Madeleine Pelletier. Quant aux moyens de mettre cette formule en pratique, la ligue néo-malthusienne de *la Régénération humaine* se charge de les répandre par le livre, par la brochure — *Comment éviter la grossesse?* — par l'image, par la conférence, par le conseil et par la vente du matériel nécessaire. Une revue, *la Génération consciente*, un journal, *le Malthusien*, inculquent à leur clientèle le goût et les procédés de fraude, ouvertement, publiquement, au vu et au su de tous. Les néo-malthusiens sont même organisés en groupes, unis eux-mêmes en fédérations. Telle *la Confédération des groupes ouvriers néo-malthusiens*. Ils ont une maison commune. Ils éditent des tracts. Ils donnent des fêtes où l'on se fait un jeu de lancer des ballons qui sont baptisés *Maternité consciente* ou *Grève des ventres*. On s'y confirme dans la résolution d'éviter les enfants. On s'y félicite de n'en avoir pas, et l'on s'y moque de ceux qui en possèdent.

Les résultats sont tangibles. Un cabaretier

1. Madeleine Pelletier, *l'Émancipation sexuelle de la femme* (Giard et Brière).

de Roubaix ayant fondé une ligue néo-malthusienne qui donne, dans son estaminet, des réunions périodiques, nous raconte le D^r Jacques Bertillon, le nombre des naissances est, en neuf ans, tombé dans cette ville de 3 837 à 2 568. « Ça marche! ça marche! » se félicitent entre eux ces soi-disants Régénérateurs.

L'enfant, par hasard, a-t-il été conçu, ces sinistres apôtres recommandent, ni plus ni moins, l'avortement. La doctoresse Madeleine Pelletier le revendique comme un droit, un droit de la femme. « Un fœtus n'est qu'une portion du corps d'une femme, professe *Régénération*; elle peut donc en disposer à son gré comme de ses cheveux, de ses ongles, de ses excréments; l'oppression de dirigeants ineptes et malfaisants a seule pu en décider autrement¹. » Aussi l'avortement n'est-il plus, comme autrefois, un crime exceptionnel.

On le pratique ouvertement. Le D^r Doléris évalue à 500 000 par an les vies qui, de ce fait, sont supprimées. En mai 1908, le maire de Tourcoing a pu dresser la liste de vingt-six

1. *Régénération*, septembre 1907.

avorteuses avérées. A Paris, une cinquantaine de sages-femmes insèrent des annonces *ad hoc* dans les journaux.

Il n'est pas jusqu'à l'infanticide que les néo-malthusiens n'arrivent à préconiser. S'ils n'ont pas osé encore en prononcer l'éloge public, ils couvrent d'injures la *Société protectrice de l'Enfance*. En octobre 1909, on arrêtait à Rouen un médecin qui, pour se disculper, alléguait tout uniment « que l'enfant, né viable, aurait eu besoin de soins, et que, convaincu que la famille ne les donnerait pas, il avait préféré donner tout de suite la mort au nouveau-né en l'étouffant ». D'après le D^r Jacques Bertillon, il existerait des agences d'infanticides sous le couvert d'entreprises d'éducation à forfait.

Et tout cela reste impuni, ou presque ! Tandis que la plupart des États d'Europe et d'Amérique entravent par une répression sévère la propagande néo-malthusienne, nos parlementaires, qu'intéressent leurs seules pauvres petites intrigues, laissent, faute de lois, la magistrature désarmée devant cet apostolat scandaleux. Pareillement, l'indolence de la justice, l'insuffisance de la législation qui

exige pour le frapper qu'un forfait soit consommé, la trop grande sévérité même des peines édictées qui empêche de les appliquer, autant de circonstances à la faveur desquelles l'avortement échappe à toute sanction. Comment, enfin, poursuivre l'infanticide déguisé avec une jurisprudence qui s'en tient à la lettre des annonces, indépendamment de leur objet?

*
* *

La pernicieuse semence, toutefois, ne lèverait pas avec une telle luxuriance si elle ne rencontrait un terrain favorable. Mais le terrain est tellement propice, tout au moins dans notre pays, que la restriction volontaire n'a pas toujours besoin de l'initiative néo-malthusienne pour être observée. Comme la mauvaise herbe pousse sans qu'on l'ait apportée, elle est bien souvent pratiquée tout naturellement, sous l'influence de causes diverses.

Parmi ces causes, il en est, incontestablement, de légales.

La prohibition de la recherche de la pater-

nité en était une. Outre qu'elle contribuait à favoriser les unions libres au préjudice du mariage, qui est la « source la plus féconde de la natalité », comme l'apprécie très justement M. Lyon-Caen, le fardeau de l'enfant naturel laissé à la charge exclusive de la mère portait mauvais conseil. Mais ceci a disparu, la loi sur la recherche de la paternité ayant été votée récemment.

Notre régime successoral en est une autre. La règle du partage égal en valeur et en nature entre tous les enfants et, qui plus est, la quotité disponible, c'est-à-dire la part d'héritage dont le père peut disposer à son gré, diminuant avec leur nombre, autant de raisons pour le bourgeois et le paysan français de restreindre leur descendance. Chose curieuse, on pensait au XVIII^e siècle que cette égalité dût, au contraire, favoriser la population. Malthus s'en effrayait. Il soutenait qu'une telle restriction à la liberté de tester ferait de la France, avant un siècle, un pays misérable. Arthur Joung annonçait une « garenne de lapins ». Fausses prédictions! « Une conséquence directe de notre partage forcé, a pu

dire Le Play, est la stérilité systématique des mariages¹. » Le partage en nature, voilà le malheur. Comme le soutinrent Maleville, Bigot de Préameneu et Portalis, dans les séances du 20 janvier et du 10 février 1803 consacrées à l'élaboration du code Napoléon, « un petit héritage, coupé en morceaux, n'existe plus pour personne ». Plutôt que de voir son bien, — ce bien qu'il a arrondi à force de patience et de privations, — découpé, c'est-à-dire détruit, le champ morcelé, la maison de commerce à l'encan, l'usine aliénée, l'exploitation agricole déchiquetée ou passée en d'autres mains, le père renonce à multiplier sa progéniture. Il tourne la loi du partage forcé en évitant les copartageants. Aussi bien, là où il n'y a rien à répartir, chez les ouvriers, chez les pauvres, les enfants abondent. C'est le cas des pêcheurs qui exploitent un domaine commun, la mer. C'est le cas aussi, cité par le D^r Jacques Bertillon, des habitants de Fort-Mardyck, près Dunkerque. Délivrés de toute préoccupation d'héritage, par la constitution que leur a octroyée Louis XIV, grâce à laquelle ils

1. *Réforme sociale*, t. I, p. 276.

reçoivent à leur mariage vingt-cinq ares en usufruit, les enfants pullulent. Un héritier unique marié à une héritière non moins unique, tel est, au contraire, le rêve de nos rentiers.

Je ne parle que pour mémoire de la fameuse loi du 30 mars 1900 sur le travail des enfants, qui rend ceux-ci à peu près improductifs jusqu'à dix-huit ans. Autrefois, dès « six ou sept ans, dans le travail rural ou le travail manufacturier, ils commençaient à gagner leur vie, remarque M. Paul Leroy-Beaulieu, et de dix ou onze ans à vingt ans, ils gagnaient plus que leur subsistance et apportaient de l'aisance¹. » Cela n'est plus. Alors, à quoi bon avoir des mioches? observe l'ouvrier. N'oublions pas, comme le soutient Pierre Mille, que s'il a des enfants, « ce n'est pas pour eux, c'est pour lui² ».

Aussi bien, aux causes légales de la restriction volontaire et, par suite, de la dépopulation, s'en joignent d'économiques.

1. Paul Leroy-Beaulieu, *Traité d'économie politique*, t. IV, p. 515.

2. *Revue de Paris*, 4^{er} juillet 1901, p. 79.

Tout d'abord l'impôt. Non seulement nous ne protégeons pas les nombreuses familles; délibérément, nous les sacrifions. Elles paient, en vérité, une amende pour leur fécondité. Outre que l'impôt est plus lourd en France que partout ailleurs, il pèse de préférence sur les grandes familles. Cela est indiscutable des impôts de consommation, mais ce l'est aussi, hélas! des contributions directes. Trois, à peu près, sur quatre portent sur le logement. Or, comme il faut manifestement plus d'espace pour plusieurs enfants que pour un, les parents se trouvent imposés en proportion. « Il est démontré et il est notoire que chez nous les familles nombreuses sont abusivement surtaxées, déclare un juge averti, M. de Foville. Loin qu'on les ménage, elles paient double ¹. »

Bien mieux, les nombreuses familles ne trouvent pas toujours à se loger. Dans les villes, il leur est très difficile, même dans l'aisance, de trouver assez de place; pauvres, cela leur est tout à fait impossible. Sur cent ménages parisiens, il y en a, d'après le Dr Jacques Bertillon, quinze à vingt qui sont

1. *L'Opinion*, 22 août 1908.

ce qu'il appelle « mal logés », c'est-à-dire à raison de plus de trois personnes par chambre à coucher! Pour les familles de six à sept membres, la proportion atteint 27 p. 100 dans les quartiers riches, 44 p. 100 dans les quartiers pauvres et 48 p. 100 dans les quartiers misérables. Pour les familles de huit à dix personnes, la proportion monte respectivement à 36, 67 et 71 p. 100. Il n'en va pas différemment dans la plupart des villes françaises. Combien sont, littéralement, privées de gîte! En 1908, une mère n'accouchait-elle pas, pour la huitième fois, sous un pont à Montgeron, nous rapporte le D^r Jacques Bertillon, parce que, depuis deux mois, elle n'avait pas d'autre abri? Et les propriétaires ne manquent pas qui ne veulent « ni chiens, ni enfants ».

Quel n'est pas, par ailleurs, le sort des veuves chargées de famille! L'histoire de la veuve Giron est caractéristique. Expulsée avec sept marmots sur les bras, et ne pouvant ni ne voulant mendier, cette jeune et honnête couturière de trente-cinq ans, « alla se réfugier dans les bois de Garches, où elle vécut en sauvage pendant plusieurs mois, vivant de ce

qu'elle trouvait. De sept enfants, cinq sont morts à ce régime. Elle résolut alors de demander un secours à l'Assistance Publique ; on lui demanda son adresse : *A Garches!* répondit-elle. — *Adressez-vous donc à Versailles, car Garches est en Seine-et-Oise.* A Versailles, on l'éconduisit de même en la renvoyant à Paris. Elle prit alors le parti — horriblement douloureux, mais très sage — d'abandonner ses deux enfants survivants dans un couloir de l'Assistance Publique. Ainsi, ils ne mourraient pas comme les cinq autres¹. » Eh bien ! sauf Mme Carnot et son fils aîné, M. Sadi Carnot, personne n'a jamais pensé à de telles misères. Les parlementaires moins que d'autres : les femmes ne votent pas. Ce n'est guère encourageant pour les ouvriers qui, vivant de leur travail, ne sont pas dénués de prévoyance. Cette perspective pour leur femme n'est pas, on l'avouera, pour les inciter à « faire des enfants ».

A cause de toutes ces raisons, l'émigration des campagnes vers les villes, et parce qu'elle

1. Dr Jacques Bertillon, *la Dépopulation de la France*, p. 161 et 162.

rend plus difficiles les conditions d'existence, et aussi parce qu'elle augmente la misère, — l'offre, à cause de l'attraction même des cités, y dépassant la demande de main-d'œuvre, — cette émigration tend à restreindre la natalité en tous pays. Conséquence elle-même du machinisme, de la civilisation croissante, de la facilité toujours plus grande des moyens de communication, du service militaire obligatoire pour tous, cette émigration multiplie, par surcroît, les tentations de toutes sortes auxquelles, de nos jours, chacun succombe au détriment de la famille. Seulement, tandis que, dans les autres nations, le déficit des villes est compensé, et au delà, par la fécondité des campagnes, il n'en va pas de même chez nous.

C'est que, si contradictoire que cela paraisse avec ce que je viens de dire des mauvais effets de la gêne, la France est trop riche. En effet, si la misère proprement dite, principalement urbaine, est néfaste à la repopulation, l'aisance ne l'est pas moins. Le fait est indéniable. La natalité est plus élevée en Bretagne, en Ardèche et en Lozère, qui sont les régions les plus

pauvres de France, qu'en Bourgogne, en Basse-Normandie ou en Gascogne, qui en sont les plus plantureuses. Le D^r Chervin ayant étudié, canton par canton, le département du Lot-et-Garonne, qui est l'un de ceux où la natalité est la plus faible, a constaté que la fécondité y est en raison inverse de la richesse. Cette loi se vérifie même dans les villes, à Paris comme à Berlin, à Vienne comme à Londres, les arrondissements les plus fortunés étant partout les moins prolifiques. Une statistique faite en 1908 pour la France prouve du reste, chiffres en mains, que, plus les familles sont réduites, plus il est fréquent qu'elles laissent un héritage. C'est que, d'ordinaire, plus on a de fortune, plus on tient à ses avantages et plus on s'inquiète d'avoir à en partager le bénéfice avec de nouveaux venus ou même de diminuer le bien-être des enfants qu'on a. Pour tous ces motifs, on a soin de limiter sa progéniture. Dans la bourgeoisie, on considère cela comme un acte de haute vertu. « Le couple vaut mieux que la douzaine » est un proverbe courant. En revanche, les pauvres ne craignent pas le nombre. Or, après le

Royaume-Uni et après la Hollande, la France est le pays le plus riche d'Europe.

Il est vrai que sa richesse en numéraire est, à certains égards, une résultante de sa stérilité, puisque celui qui a peu d'enfants dépense moins et, par conséquent, économise davantage que celui qui en a beaucoup. En retour, un esprit d'économie exagéré compte parmi les plus importants facteurs de la dépopulation. Bien que les Caisses d'épargne ne soient qu'une de ses menues formes, M. de Felice a constaté que, plus les dépôts y sont fréquents, plus est faible la natalité, et cela en Suisse, en Angleterre, en Danemark, en Suède, en Norvège, en Italie et en Prusse comme en France. On n'épargne, en effet, qu'au détriment de sa postérité. « Les institutions les plus favorables au bonheur de l'humanité, écrivait en 1826 J.-B. Say, sont celles qui tendent à multiplier les capitaux. Il convient donc d'encourager les hommes à faire des épargnes plutôt que des enfants. » La France n'a que trop écouté ce conseil. On y restreint sa progéniture pour entasser. Le Français songe trop à son « magot ».

Cette propension à l'économie provient elle-même d'une véritable terreur du risque. Nous n'avons plus, il faut bien le dire, le goût d'entreprise par quoi se distinguaient nos aïeux. Nous économisons par pusillanimité, ce qui revient à dire que la France se dépeuple par la même raison que son industrie et son commerce périssent. Au vrai, nous n'osons plus oser. La plaie du fonctionnarisme en est l'indice. Nous craignons l'inconnu, la déveine, le malheur. Au fond, nous tremblons pour notre confort, ce qui nous induit à préférer les gains modestes mais sûrs, qui viennent sans peine, aux gros bénéfices plus aléatoires, qu'on obtient à force de courage et d'énergie. Comment, dans de pareilles conditions, courrions-nous le risque d'avoir des enfants?

Nous touchons ici aux causes morales de la restriction volontaire, auxquelles, à mon sens, se ramène une grande partie des autres. Il faut, toujours, en venir là.

En réalité, l'épargne ne triomphe, tandis que disparaît l'esprit d'entreprise en même temps que le goût du sacrifice, que parce que,

la prospérité du pays et les lois aidant, chacun tend de plus en plus à ne vivre que pour soi.

Et puis, on ne saurait trop insister là-dessus, nous n'avons plus d'idéal ! La religion affaiblie, la morale ébranlée font place à l'appétit du bien-être. Au lieu de procréer des familles nombreuses, comme toutes les religions l'enjoignent à leurs fidèles, on ne songe plus qu'à jouir. Jamais, dans la destruction de toute idée supérieure, la soif de jouissance n'a été portée à un tel paroxysme qu'aujourd'hui. Le courant est si fort que, de proche en proche, il entraîne toutes les classes. On veut du luxe, de l'agrément à tout prix. Alcool, cafés-concerts, théâtres, toilettes, primeurs, tout le monde en désire. Nos plus grandes dépenses sont des dépenses somptuaires. Les plus belles pièces de nos appartements sont les pièces d'apparat. On veut jouir et paraître. Les paysannes s'habillent comme des bourgeoises, les bourgeoises comme des grandes dames et les grandes dames comme des reines. Il n'y a plus que celles-ci pour demeurer simples. Le dernier des commis va au restaurant, aux courses, en villégiature. Dans une certaine classe, tout le monde

a son automobile, son château, sa chasse, son yacht ou son canot. Les gens du monde voyagent, les rentiers voyagent, les commerçants voyagent, les boutiquiers voyagent, l'épicier ou le mercier du coin voyagent. Il n'est pas jusqu'aux concierges qui ne quittent leur loge et les mendiants leur marche d'église pour quelque plage à la mode.

Les meilleurs tendent tous leurs efforts pour arriver. Il leur faut parvenir coûte que coûte. Ils y consacrent leurs journées et leurs nuits, leurs joies et leurs travaux, leurs pensées publiques et secrètes. C'est une fièvre qui les tient et, une fois qu'elle les tient, qui ne les lâche plus. Douloureuses victimes de leur ambition, il leur faut renoncer à toutes les consolations de la vie!

Quand ce n'est pas pour nous que nous sommes ambitieux, nous le sommes pour nos enfants. On veut, pour eux, « brûler » les étapes. L'homme du peuple, qui n'aspirait, autrefois, qu'à faire monter un échelon à son fils, veut en faire un ingénieur ou un médecin : il le destine aux grandes Écoles. Comment, s'il en avait plusieurs, pourrait-il suffire à l'ascension non

pas de tous, mais d'un seul? L'instruction et la démocratie aidant, ce phénomène de « capillarité sociale » est devenu à peu près général.

D'un côté comme de l'autre, qu'on s'acharne à s'amuser ou à arriver, on pense bien qu'une ribambelle d'enfants serait gênante. On s'en octroie un ou deux tout au plus, parce qu'il faut bien continuer sa race et parce que, à faible dose, c'est plutôt un plaisir, mais c'est tout. On se borne là. Mari et femme sont d'accord : la femme, parce que cela fait souffrir et que nos faibles compagnes ont de plus en plus l'effroi de la douleur, parce que ça déforme et qu'on n'aime pas à être laide ; le mari, parce que ça coûte. Et, de fait, avec nos habitudes de luxe, l'éducation d'un enfant, dans les classes aisées, revient de plus en plus cher. A force de les « gâter », le temps n'est pas loin où ce sera hors de prix.

Cette frénésie de jouissance qui emporte notre époque n'aboutit pas seulement au luxe : elle dégénère encore en immoralité. Quand on cherche en tout et pour tout à se satisfaire, on ne tarde pas en effet, de déchéance en déchéance, à quêter les plaisirs bas et à détour-

ner, notamment, l'instinct sexuel de son but pour lui demander uniquement la volupté. Or, « les causes qui tendent à surexciter ou à dévoyer l'instinct sexuel, note M. Gide, agissent comme un facteur puissant de la dépopulation ¹ ». Non seulement l'immoralité retarde le mariage ou en détourne, non seulement elle stérilise la puissance génératrice par les maladies vénériennes qu'elle occasionne, elle supprime encore l'enfant. C'est pourquoi la pornographie et la prostitution sont de grands malheurs. Elles tarissent les sources vives de la race, la recherche exclusive du plaisir souillant jusqu'à l'alcôve conjugale.

Le résultat de tout ceci est que, non seulement les Français ne procréent plus assez, mais que l'esprit public n'honore plus les grandes familles. Que dis-je? Il les méprise. L'origine du mal est ancienne. Le personnage ridicule de Mme Gigogne, qui accouchait sur le théâtre de seize enfants, a été imaginé en 1602 par les *Enfants Sans Soucy*. « Vous m'obéissez pour n'être point grosse, écrivait

1. Rapport de M. Gide sur la moralité publique à la Commission de la dépopulation, séance du 3 décembre 1902.

d'autre part. le 16 avril 1672, Mme de Sévigné à sa fille; je vous en remercie de tout mon cœur; ayez le même soin de me plaire pour éviter la petite vérole. » Plus tard, au XVIII^e siècle, les allusions aux fraudes conjugales se mettaient en chansons. « Ce qui paraîtra singulier dans le royaume, et surtout à nous seigneurs de la Cour qui craignons d'avoir plus d'un héritier, écrit le 8 mai 1756 le marquis de Montcalm en débarquant au Canada, c'est qu'un seul homme, un soldat, établi comme colon au Canada, actuellement vivant, a peuplé quatre paroisses et voit 220 personnes de sa race. » Au siècle suivant, enfin, l'indulgence, voire la complicité de l'opinion publique, ne fit que grandir avec l'abandon de toute croyance. Les réflexions narquoises, dont la plupart de nos paysans accueillent aujourd'hui l'annonce d'une naissance nouvelle dans une maison déjà nombreuse, ont remplacé la parole biblique *Crescite et multiplicamini* (Croyez et multipliez).

CHAPITRE III

LES REMÈDES A LA DÉPOPULATION

On entend communément dire qu'il n'existe aucun remède à la dépopulation. Il n'y aurait, par conséquent, rien à faire qu'à laisser périr un pays qui en souffre, en l'espèce le nôtre. Il ne manque pas d'esprits chagrins pour jeter ainsi le manche après la cognée. Ceux-là désespèrent. Ils gémissent et... se croisent les bras, tel un médecin qui abandonnerait son malade avant qu'il ne fût mort.

Sans parler de ce qu'une pareille attitude présente de répréhensible, s'il est vrai que, même sans espoir, on doit toujours lutter contre les forces ennemies, ces prophètes de malheur se trompent.

Assurément, on ne saurait prescrire contre

la dépopulation de remède unique et souverain. Aucun n'est capable, à lui seul, de relever la courbe de population d'une nation qui décroît. Bien plus, il n'est au pouvoir de personne de faire naître avec certitude, par un autre que lui-même, un seul enfant de plus. Nul doute à cet égard. Cependant, tout de même qu'une médication peut réussir là où un médicament isolé demeure sans résultat appréciable, on aurait tort d'en conclure qu'un ensemble de mesures appropriées est condamné d'avance à rester inefficace sur le chiffre des naissances. Il faudrait, pour que ce fût exact, que rien n'agit sur la mentalité publique, ni sur les mœurs. Or, c'est le contraire qui est vrai. En ce qui concerne l'opinion commune, quoi de plus variable et, jusqu'à un certain point, de plus malléable?

Quant aux mœurs, elles dépendent non seulement de l'esprit public, mais des conditions économiques, matérielles et légales qui leur sont faites. On a, d'autre part, beaucoup contesté l'action des lois. On a exagéré, car si elles ne peuvent pas tout, et très souvent ne peuvent pas grand'chose, il est faux qu'elles

ne peuvent rien. Un système d'impôts ou de pénalités ne modifierait en rien les coutumes d'un peuple? L'histoire tout entière s'inscrit à l'encontre. Le D^r Jacques Bertillon nous en fournit un exemple probant, relatif précisément à la dépopulation. Il s'agit de la loi *Julia*, que l'empereur Auguste fit adopter par le Sénat romain en l'an 736. Sur la foi de Tacite, on a cru longtemps que cette loi, qui frappait de certaines déchéances les célibataires, n'avait pas eu d'effet. Pur mensonge! L'inscription d'Ancyre en témoigne, puisque, dix ans après son adoption, le cens de 746 accuse 170 000 citoyens de plus et celui de 767 un excédent de 704 000 sur ce dernier, à savoir un accroissement annuel de 8 p. 1 000. Tout récemment, enfin, la loi Lemire, qui a simplifié les formalités du mariage civil, n'a-t-elle pas relevé, en douze mois, leur nombre de 9 p. 100?

Contre le suicide d'une nation, il n'y a donc pas un, mais des remèdes. Ils ne sauraient, il est vrai, opérer tout d'un coup et comme par miracle : ils réclament du temps et de la persévérance. A ces deux conditions, du moins, le salut n'est pas impossible.



Avant tout, il importe de réprimer sans faiblesse, ni défaillance, la propagande néo-malthusienne. L'État de New-York, l'État de Massachusetts, le Danemark, la Hollande ont donné l'exemple : ils punissent la vente, l'exposition, l'offre et l'annonce de tous instruments ou remèdes pour prévenir la conception. Il faut les imiter, édicter une loi. Quand on songe qu'en France les annonces et publications anticonceptionnelles ne peuvent être poursuivies du moment qu'elles ne sont pas rédigées en termes obscènes, on ne peut que réclamer au plus vite une législation nouvelle. Il y a urgence.

Il en va de même de la propagande abortive. Il est honteux qu'elle ne soit pas punie sous prétexte de liberté de pensée. Que s'agit-il de pensée en la matière ! L'avortement est un crime et le conseiller une excitation au crime, qui doivent être frappés comme tels, même quand ils ne sont pas suivis d'effet. C'est un délit nouveau à inscrire dans le Code.

Quant au fait de l'avortement, il faudrait, pour qu'il n'échappât pas à toute sanction, comme il arrive présentement, que la peine en fût abaissée de la réclusion, dont la sévérité fait presque toujours reculer le jury, à l'emprisonnement et à l'amende. On substituerait, en outre, à la compétence de la Cour d'assises celle du tribunal correctionnel, qui est plus expéditive et plus sûre.

*
* * *

Il ne suffit pas, toutefois, de réprimer, il conviendrait de ne pas décourager ceux qui souhaitent avoir beaucoup d'enfants en accablant de charges les familles nombreuses.

Le fait d'élever un enfant devrait être considéré comme une des formes de l'impôt, et il serait équitable de dégrever, en proportion, les familles qui en ont plus de trois. Trois est, en effet, le minimum : deux pour remplacer les parents, le troisième pour combler les vides en cas de mort. Ce dégrèvement pourrait être compensé par l'impôt supplémentaire dont on frapperait les familles moins fécondes. Le

Dr Jacques Bertillon, qui préconise ce moyen, concurremment avec beaucoup d'auteurs, estime même que, pour dégrever complètement les deux millions de familles de plus de trois enfants que compte la France, il suffirait de charger les dix millions d'autres d'une taxe additionnelle de 20 p. 100. Cette taxe pourrait, d'ailleurs, être inversement proportionnelle au nombre des enfants, de façon à ce que les célibataires fussent de tous les citoyens les plus imposés. Cependant, il ne faudrait pas exagérer, et convertir l'impôt en une sorte d'amende à destination de ceux qui n'ont pas ou n'ont pas assez d'enfants. Que ceux-là paient davantage, c'est bien; mais qu'ils paient seuls, outre que cela aboutirait à taxer d'infamie des citoyens qui n'en peuvent mais et qui, bien souvent, souffrent de leur solitude ou de leur stérilité, ce serait enlever à l'impôt son caractère de contribution nationale pour le transformer en châtiment. Une semblable mesure serait aussi injuste que notre actuel régime fiscal peut l'être à l'endroit des familles nombreuses.

Pour d'identiques raisons, je ne partage pas

l'avis de M. Georges Rossignol, qui, dans une ardente brochure, propose à l'État de s'attribuer le tiers de toute succession où il n'y a que deux enfants, la moitié quand il n'y en a qu'un et le tout quand il n'y en a pas. On ne saurait, sous quelque prétexte que ce soit, légitimer la confiscation. Il serait tout aussi inique d'interdire aux célibataires d'hériter.

Ceci ne veut pas dire que la refonte de notre droit successoral ne soit, à la fois, juste et indispensable pour enlever à la restriction volontaire l'un de ses principaux motifs. Non, certes, que je prône une entière liberté testamentaire, comme en Angleterre et aux États-Unis, ou le retour au droit d'aînesse. Sans compter ce qu'une réforme de cette sorte présenterait de choquant par les abus auxquels elle prêterait, elle n'a aucune chance d'être adoptée dans notre état de civilisation. Elle retrouverait le sort qu'elle eut déjà en 1865 au Corps législatif et en 1871 à l'Assemblée nationale, qui la repoussèrent l'un et l'autre à une formidable majorité. Je ne suis pas non plus de l'avis du général Toutée, qui propose de diviser toute succession au prorata du nombre

d'enfants représenté par chaque descendant immédiat du défunt. On frapperait ainsi d'une déchéance définitive ceux qui n'ont pu se marier à cause de leur âge et qui, par la suite, feront peut-être souche abondante et prospère. Le plus sage, ce me semble, serait de maintenir la quotité disponible à la moitié, quel que soit le nombre des enfants, au lieu de la restreindre à un tiers quand le père en a deux et à un quart quand il en a trois ou davantage. C'est ce qui a lieu en Italie, en Autriche et dans presque toute l'Allemagne. De la sorte, le père ne voit pas sa faculté de tester diminuer avec l'accroissement de sa progéniture. D'autre part, il devrait être permis à tout ascendant, qui partage ses biens, par donation ou par testament, entre ses enfants, de les répartir d'après leurs aptitudes. Autrement dit, l'obligation de l'égalité du partage en nature devrait être abolie en ce qui concerne le partage d'ascendant. On éviterait de cette façon un morcellement aussi abusif que ruineux. Bien plus, il faudrait, au cas de partage judiciaire, permettre aux tribunaux de régler les droits des cohéritiers à l'aide de soultes en argent. Enfin, il

conviendrait de favoriser l'indivision des biens, comme c'est le cas de plusieurs législations étrangères. Pour y arriver, on pourrait, ainsi que le souhaite M. Lyon-Caen, conférer aux parents le droit de prohiber tout partage durant un certain délai à partir de l'ouverture de leur succession. Les cohéritiers, de leur côté, devraient pouvoir convenir de rester dans l'indivision au delà des cinq ans fixés par le Code civil. Quant à l'administration des biens indivis, les décisions devraient pouvoir être prises à la majorité. Que le cultivateur ne soit plus hanté par la crainte de voir émietter son bien, et il hésitera beaucoup moins, cela est sûr, à multiplier les enfants.

On ne saurait trop, à cet égard, recommander la constitution du bien de famille insaisissable et soustrait aux prescriptions du Code sur le partage forcé. Cette institution, que l'abbé Lemire a amorcée en France, est florissante aux États-Unis. Le *home-stead* y jouit, notamment dans l'Ouest, d'une grande faveur. Il y a maintenu la population rurale, à qui il a inspiré confiance, à l'abri du paupérisme. Là est son grand mérite au point de vue de la population.

Aussi bien, ne pas décourager la natalité est louable; la faciliter est mieux. A quoi bon mettre beaucoup d'enfants au monde, s'ils doivent, à bref délai, en partir faute de soins? Enfanter, n'est-ce pas, du reste, souvent cruel, quand, par la mort du mari, la femme est menacée de la pire détresse, elle et sa progéniture?

De fait, s'il est bon de favoriser le mariage en simplifiant davantage encore ses formalités, comme il a été fait en Belgique, il importe, au premier chef, que se multiplient les œuvres d'assistance aux femmes enceintes et aux mères, du genre des restaurants gratuits que M. Henry Couillet a fondés pour les mères-nourrices. Il y a double profit, puisque, en même temps qu'elles constituent une aide à la fécondité, ces institutions sauvent des vies humaines. C'est ainsi que le D^r Morel, maire de Villiers-le-Duc, en Côte-d'Or, est arrivé dans sa commune à réduire à zéro la mortalité des enfants du premier âge en assurant l'assistance commu-

nale à toute femme enceinte, mariée ou non, et sans ressources. On devrait, sur ce modèle, généraliser les secours de grossesse et d'allaitement, les consultations aux nourrissons, les « gouttes de lait », les pouponnières, les crèches, les dispensaires. Il est lamentable que, à quelques exceptions près, la maternité ne trouve chez nous que peu d'appui. Il est honteux que la femme qui va devenir mère soit obligée de travailler jusqu'à son terme et presque aussitôt après, qu'elle manque, elle et son enfant, de l'hygiène, de la nourriture et des soins indispensables. Un tel état de choses est tout au plus digne d'une peuplade sauvage, nullement d'une nation civilisée. Malheur aux sociétés qui, par insouciance ou futilité, se désintéressent de ces problèmes pour courir à leurs plaisirs ou à leurs affaires! Malheur à elles, car elles ne savent ce qu'elles font. Il faut changer cela, si nous ne voulons pas périr. Il faut que, avec la collaboration de l'initiative privée, l'État vienne en aide aux mères indigentes ou malheureuses. Il faut qu'on se décide à protéger la veuve chargée de famille et la femme qui porte l'avenir dans ses flancs.

Nulle œuvre n'est plus pressante. N'espérez pas à moins que vos conseils d'avoir des enfants soient observés. Je dirai plus : en refusant les moyens de les suivre, vous vous enlevez le droit de les donner.

Grâce aux progrès de l'art de bâtir et à un ingénieux emploi des capitaux, ne pourrait-on, finalement, fournir aux ménages de ressources modestes des logements salubres, confortables, avec cours spacieuses et jardins où les enfants pourraient jouer à l'abri de la rue ? Des encouragements de l'État développeraient rapidement ces initiatives. La lutte contre le taudis, destructeur de vies humaines et, à tous égards, mauvais conseiller, s'impose.

*
* *

Toutefois, l'œuvre de réparation ne se borne pas là. Il convient, en effet, non seulement d'aider, mais d'encourager les grandes familles. Ainsi que le remarque M. Paul Leroy-Beaulieu dans le beau livre qu'il publie sur la question, l'espérance n'est-elle pas plus forte que la

crainte? A coup sûr, elle forme le plus puissant ressort qui soit à l'activité humaine.

On a proposé, notamment, d'octroyer une prime, cinq cents francs par exemple, pour tout enfant au-dessus de trois. « Le budget de la France, écrit M. Paul Leroy-Beaulieu, regorge actuellement de subventions et de primes de toutes sortes; subventions et primes à la mutualité, aux sociétés ouvrières, à la marine marchande, à la production des soies, à celle du chanvre ou du lin, à l'élevage des chevaux... Serait-il étrange, au milieu de toutes ces subventions ou primes, d'en introduire pour la natalité humaine, étant donné que la nation est menacée d'épuisement, sinon de mort prochaine, faute de naissances suffisantes? » Sans doute. Mais, outre l'énormité de la somme qui devrait ainsi être consacrée à la natalité, cette mesure n'aurait-elle pas le grave inconvénient de convertir trop de Français en assistés? Aux grands maux, il est vrai, les grands remèdes. L'efficacité serait-elle, du moins, en rapport avec le sacrifice? Là est toute la question. Si oui, consentons-y sans retard.

Pour ce qui est de l'immunité des charges

militaires du père ou des enfants de familles nombreuses, elle pourrait avoir du bon, mais ne risquerait-elle pas, comme le pense M. Alexandre Ribot, de compromettre le principe du service universel sur lequel est fondée l'armée nationale? Peut-être que non, si l'on se contentait d'exempter du service à partir du cinquième ou du sixième enfant. Serait-ce, par contre, suffisant pour exciter à la fécondité?

En tout cas, il est certain que, dans toutes les grandes administrations, des allocations spéciales devraient, comme le souhaite M. Paul Leroy-Beaulieu, être attribuées à la maternité, au lieu, comme il est trop souvent d'usage, de supprimer leur traitement aux femmes en couches.

Des augmentations devraient être accordées au père et à la mère de famille en proportion du nombre de leurs enfants au-dessus de la normale. En Hongrie, ce système a produit les meilleurs résultats.

Bien plus, on devrait réserver l'accès de la plupart des fonctions publiques, pour lesquelles les Français manifestent un si violent amour, à ceux qui ont au moins trois enfants vivants.

« Pour relever la natalité en France ou, tout au moins, pour empêcher un nouveau déclin, écrit M. Paul Leroy-Beaulieu, l'État pourrait tirer parti de cette passion des Français pour les fonctions publiques et les emplois fixes... L'État n'aurait qu'à décider qu'aucun fonctionnaire ne sera titularisé dans les services publics, s'il n'a trois enfants vivants ou davantage... On verrait alors les cantonniers, facteurs, employés de toute nature, et les employées femmes, tout aussi bien que les employés hommes, se préoccuper d'arriver au ménage normal, celui de trois enfants ou davantage. » On ne saurait mieux dire. Ne pourrait-on tenir également compte des enfants dans les administrations privées autrement que pour sacrifier ceux qui en ont, comme c'est trop souvent la coutume de l'État et des particuliers ?

Enfin, il siérait, semble-t-il, d'accorder plus d'importance électorale aux chefs de familles nombreuses qu'aux célibataires endurcis, en proportionnant la valeur des voix au nombre de rejetons. Ne vous paraît-il pas souverainement injuste que la loi ne distingue point

entre le citoyen qui représente tout un groupe et celui qui, vivant seul, ne représente que lui-même? Une telle modification de notre régime électoral aurait, par surcroît, une influence décisive sur la représentation nationale. Éluë par les familles nombreuses, elle commencerait à s'en inquiéter et n'hésiterait plus, on le peut croire, à légiférer en leur faveur.

*
* *

Toutes ces mesures joindraient à leur action directe sur la natalité une influence incontestable sur l'esprit public, d'où dépend, beaucoup plus qu'on ne le croit d'ordinaire, la fécondité familiale. Si l'on pouvait remettre à la mode les enfants, il y aurait, à n'en point douter, un grand pas de fait.

Or, il est des circonstances qui favorisent cet état d'esprit. Le retour à la terre est de celles-là. C'est pourquoi, comme le prône M. Méline, on doit y pousser le plus possible. Le salut de la France, pour une grande part, en dépend. Il convient, à cet effet,

d'étendre non seulement la loi relative au bien de famille, mais d'encourager les Syndicats agricoles et les Sociétés coopératives qui offrent aux paysans la facilité d'acheter à meilleur compte et de vendre avec le maximum de bénéfice, en supprimant les intermédiaires. Des Caisses agricoles devraient, en outre, être répandues, qui, comme en Suisse, en Danemark, en Suède, en Norvège et en Russie, consentiraient des prêts aux cultivateurs. Pourquoi n'aurions-nous pas des banques agraires? Ce serait autant de gagné, soyez-en sûrs, pour la repopulation, s'il est vrai qu'à la campagne, quand elle est prospère, l'enfant rapporte au lieu de coûter.

Des institutions appropriées pourraient, d'autre part, transformer la mentalité publique. Les fêtes des enfants sont du nombre. En Hollande, au Japon, elles réussissent fort bien. Dans le premier de ces deux pays, elles ont lieu dans presque tous les villages le 31 août, jour de naissance de la reine, qui ne manque jamais d'assister à ces gracieuses réjouissances où les chants et les danses forment l'essentiel du programme.

Il conviendrait, dans le même sens, de rendre hommage aux grandes familles, chaque fois que l'occasion s'en présente. « En mars 1905, ayant appris qu'un fermier de l'Ohio avait douze enfants vivants, le président Roosevelt lui envoya une lettre de félicitation avec un acte de donation de 65 hectares de terre publique à choisir où il voudrait », nous raconte le D^r Jacques Bertillon.

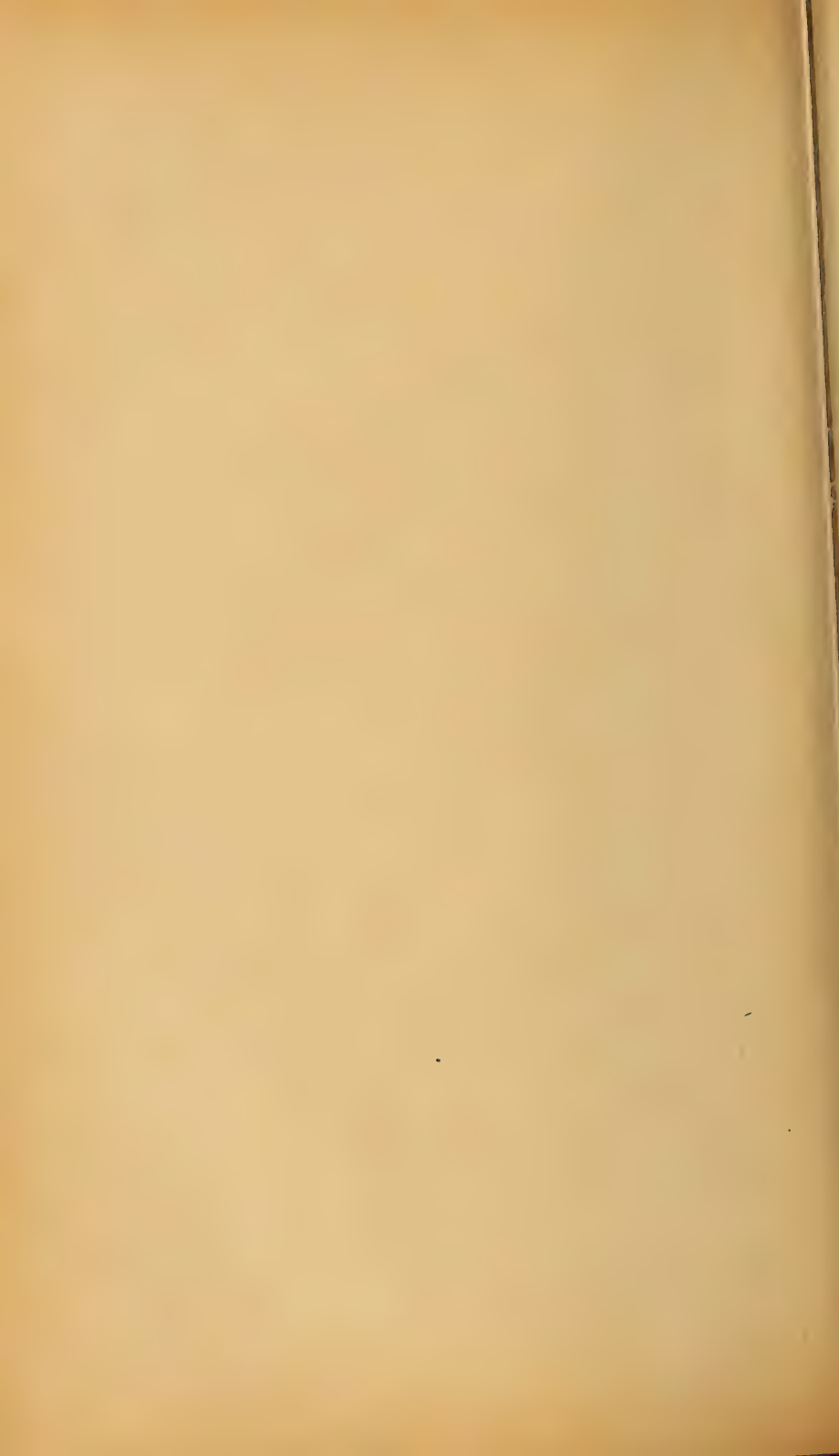
Que ne peuvent pas, par ailleurs, les maîtres de l'enseignement primaire pour la refonte d'une mentalité ! L'instituteur détient l'avenir. Aussi dépend-il de lui, plus que de nul autre, de remettre en considération les grandes familles et d'y provoquer. Plus encore que par l'apostolat direct, qui oppose aux dangers et aux tristesses de l'avortement ou de la stérilité volontaire les avantages et les satisfactions que procure une nombreuse postérité, il lui appartient de travailler au repeuplement de la France en exaltant dans le cœur de ses élèves l'amour de la patrie, le goût des entreprises, l'esprit d'initiative, la joie de l'effort.

C'est que tout se tient. Si elle est un mal social, la dépopulation est aussi, nous l'avons

vu, un mal moral. Elle est, devrais-je dire, surtout un mal moral. On n'aura donc rien fait pour la combattre tant qu'on aura négligé de réagir contre l'*amoralité* ambiante. Là est le nœud vital. Il est temps que la France se ressaisisse et que, par un sursaut d'énergie, les jeunes générations reviennent à une vie plus simple et plus conforme au devoir, à une conception plus élevée et à une pratique plus désintéressée de l'existence. C'en est assez des ruineux égoïsmes et des basses convoitises. Les signes précurseurs, du reste, sont venus de plus d'énergie, de plus de fermeté et de virile résolution en face des obligations qui incombent à tout homme et à tout citoyen. Il appartient aux maîtres de tous ordres, aux journalistes, aux écrivains, à tous ceux qui ont charge d'âme, de favoriser ce mouvement, de répandre par la parole et par la plume, par le conseil et par l'exemple, les saines doctrines et les invitations à bien faire. A remettre en honneur le dévouement, l'esprit de sacrifice, la maîtrise de soi et l'amour d'autrui, non seulement on attirera l'estime publique sur les familles nombreuses, on les incitera encore à naître.

Voilà pourquoi, enfin, au lieu de le traquer, il est opportun de favoriser le sentiment religieux. Outre, en effet, qu'il n'existe pas une seule religion qui ne prescrive d'avoir une postérité aussi abondante que possible, le sentiment religieux est, malgré les défaillances qui peuvent l'accompagner, un puissant facteur de moralité. Il habitue à ne pas penser qu'à soi. Il travaille, par surcroît, en faveur de la natalité — et ceci n'est pas l'un de ses moindres mérites au point de vue qui nous occupe — par la confiance dans l'avenir qui l'accompagne. Qui ne voit dans la vie qu'elle-même hésite, cela se comprend, à transmettre un présent parfois aussi funeste. De fait, si elle se borne à la poursuite du bonheur terrestre, d'un bonheur qui nous échappe au fur et à mesure que nous nous imaginons l'atteindre, qui ne se prendrait à douter qu'il vaille la peine de la communiquer? Au contraire, celui qui croit que notre destinée n'est pas limitée à la vie présente, celui-là estime qu'il est bon d'appeler à l'existence le plus d'âmes qu'il se pourra. L'infini, pour lui, n'est-il pas leur vocation?

Quoi qu'on dise, il y a donc des remèdes à la dépopulation. Ils sont nombreux, ce qui signifie qu'aucun d'eux, pris à part, n'est suffisant. Tous, par conséquent, doivent être employés de concert, qu'ils soient particuliers ou généraux, économiques, financiers, juridiques ou moraux, et encore doivent-ils l'être avec méthode, suivant un plan d'ensemble. A ce prix, mais à ce prix seulement, avec la bonne volonté de tous et de chacun, l'espoir est permis. C'est une question de vie ou de mort.



LIVRE IV

LA PORNOGRAPHIE

ÉMILE POURÉSY, *la Gangrène pornographique* (Foyer Solidariste); *Dix années de luttes antipornographiques* (Durand); *Immoralité et néo-malthusianisme* (Comité français pour le relèvement de la natalité). — RENE LAVOLÉE, *les Fléaux nationaux* (Alcan). — FONSEGRIVE, *Art et Pornographie*. — M^{me} LEROY-ALLAIS, *l'Honnête Femme contre la débauche* (Bloud). — G. RICHARD, *les Limites sociales de la liberté de l'art* (Loire républicaine). — Comptes rendus du Congrès international contre la pornographie tenu à Paris, les 21 et 22 mai 1908, et du Congrès national tenu à Paris les 18, 19 et 20 mai 1912.

CHAPITRE I

LE POISON DE LA PORNOGRAPHIE

Trop de personnes d'une moralité avérée ne prennent pas la pornographie au sérieux, en dépit des efforts, cependant couronnés de nombreux succès, que M. René Bérenger a dirigés contre elle. Ignorants du flot d'ordures qu'elle déverse, en particulier sur notre pays, et du péril qu'elle fait courir à l'âme nationale, ils l'excusent au nom de l'art et de notre gauleserie traditionnelle!

La responsabilité de cette attitude remonte, sans nul doute, à la crainte de passer pour pudibond, que vient encore reconforter l'inertie naturelle aux honnêtes gens, mais aussi, ce me semble, à une absence de définition derrière

laquelle s'abritent toutes les indulgences et tous les doutes.

Qu'est-ce donc que la pornographie?

Ce n'est pas l'immoralité, même relative aux rapports entre les sexes. Une œuvre immorale, à ce point de vue particulier, n'est pas nécessairement pornographique. On ne saurait donner cette qualification à la pièce de M. Pierre Wolf, *le Lys*, qui conseille aux jeunes filles des expériences sentimentales. Ce n'est même pas le grivois, le licencieux ou le fripon, qui se borment à une excitation génésique peu appuyée, allusion plutôt que peinture. Il serait injuste de classer parmi les productions de cette sorte *l'Escarpolette* de Fragonard, voire *la Lisette* de Béranger. Ce n'est pas davantage la description esthétique de la luxure. *Nana* ni *Madame Bovary* ne méritent l'écriveau d'infamie. C'est encore moins la représentation artistique du nu. « Assurément, Messieurs, s'écriait M. René Bérenger au Sénat le 22 mars 1912, nous sommes ennemis de la nudité lorsqu'elle éveille une idée de sensualité. Mais où donc est la preuve que nous ayons jamais dénoncé celle qui n'est que la pure et chaste reproduction

d'un idéal de beauté? » Ceux qui jettent les hauts cris devant une académie sculptée ou peinte ne sont que des bégueules, — du moment qu'elle n'est pas provocatrice, — dont la vertu me semble trop vite effarouchée pour l'estimer bien solide.

Non certes, comme l'avancent quelques-uns, que l'art ne puisse jamais faillir. L'ignoble, il est vrai, répugne tellement à sa nature qu'en lui donnant asile, ou il se renie lui-même, ou, si tout souci de beauté n'a pas disparu, ce dernier atténue la virulence du venin, au point qu'il est impossible à une véritable œuvre d'art de tomber au dernier rang des basses œuvres de la pornographie. Elle conserve coûte que coûte son cachet d'origine. Il n'en reste pas moins que l'art le plus authentique peut sacrifier à l'obscénité. Je citerai à cet égard Félicien Rops et Grécourt.

Par ailleurs, il est incontestable qu'un livre, un tableau, une statue, un dessin, une pièce de théâtre absolument irréprochables, voire quelques-uns des plus hauts chefs-d'œuvre de l'esprit humain, sont susceptibles de devenir dangereux suivant les circonstances, les âges

et les conditions. C'est même ce qui rend la pornographie si difficile à définir d'après les résultats. Il est évident, par exemple, que, inoffensifs pour des lettrés, *Don Juan* ou *Tartuffe* peuvent causer de terribles ravages dans un esprit mal ou non préparé. Qui niera que *la Vierge folle* de M. Bataille ne puisse se muer en désastre pour une âme de jeune fille? Tout de même, on ne saurait sans danger mettre sous les yeux d'un lycéen ou répandre dans le peuple la reproduction de certaines estampes du XVIII^e siècle, innocentes pour un amateur! Pareillement, ne serait-il pas fou de confier à un enfant ou de vendre en livraisons à bon marché, comme on le fait du reste, un traité de pathologie sexuelle? Toute vérité n'est pas toujours bonne à dire, toute beauté à dévoiler. Mais tout ceci est question de tact et l'on ne saurait vraiment accuser de pornographie les ouvrages de l'esprit sous prétexte qu'ils prêtent à abus.

Aussi bien, il serait illégitime, à mon sens, d'accoler cette étiquette à ce qui trouble la chair. Ce n'est pas un critérium. Il y en a qui se troublent pour rien et d'autres que rien ne trouble. Cela dépend, non seulement de l'âge

ou du sexe, mais du tempérament et des habitudes. Tel reste froid devant ce qui enflamme le voisin. A plus forte raison, serait-il excessif de définir la pornographie ce qui est susceptible de corrompre l'enfant, un enfant pouvant être corrompu par des œuvres de science ou de pure beauté inconsidérément révélées.

Non, la pornographie est, à mon sens, l'excitation à la débauche par l'image ou par la plume. Elle est, essentiellement, une invite à la luxure, simulation ou figuration écrite, peinte, sculptée ou dessinée, des moyens, de l'acte ou des organes qui procurent le plaisir sexuel.

*
* *

La pornographie! mais c'est, hélas! toute cette obscénité, dont M. Émile Pourézy, l'habile et très dévoué agent de la *Ligue française pour le relèvement de la moralité publique*, a dressé dans son vibrant volume, *la Gangrène pornographique*, l'effroyable bilan.

Ce sont ces livres infâmes qui décrivent avec une scrupuleuse minutie, non seulement le geste de l'amour, qui, demeuré secret, con-

stitue l'acte auguste de la procréation, mais les ruses employées pour le détourner de son but, que dis-je? les vices les plus crapuleux et les plus hors nature. La modicité de quelques-uns de ces volumes les met, en outre, à la disposition des petites bourses, de sorte que, grâce à eux, l'obscénité pénètre au foyer populaire. Elle y devient, avec le récit des crimes, la nourriture intellectuelle de l'ouvrier.

Ce sont ces feuilles immondes dont la voie publique est encombrée. Non contents de surexciter les sens par des articles et des images aphrodisiaques, combien de journaux tombent par leurs annonces au niveau des plus répugnants entremetteurs! On y apprend que telle femme galante « donne des leçons d'anglais », « masse avec sécurité » et « expose de jolies statuettes » tous les jours, dans son appartement, de dix heures du matin à sept heures du soir.

Ce sont ces albums qui reproduisent, d'après la photographie, non pas le nu dans sa chaste simplicité, mais des poses provocantes, invites non déguisées à la débauche.

C'est ce théâtre d'un réalisme brutal, dont M. de Chirac fut le promoteur, qui étale sur la

scène les pires turpitudes du vice. *Vierge flétrie* a ainsi accompli son tour de France. *Bonne à tout faire*, *Chair ardente*, *Celles qui en veulent* sont les titres de cette infâme camelote. Pour attirer la foule, il est recommandé de n'amener ni jeunes filles, ni enfants, à ces spectacles, dont « les hommes, annoncent les prospectus, rentreront ivres de passion » et « après quoi les amants ne connaîtront plus de limites à leurs débordements ».

C'est le café-concert, depuis le music-hall jusqu'au bouis-bouis, qui déversent l'immondice à jet continu. Écoutez cette appréciation d'un critique dramatique sur telle revue parisienne, modèle de bien d'autres : « Les sous-entendus trop entendus et les calembredaines les plus péniblement salées, en même temps que les moins farces, se succédèrent avec une constance désespérante... Et l'on ne sait pas ce que l'on doit le plus admirer, des acteurs capables de patauger aussi longtemps dans l'ordure, sans en être eux-mêmes écœurés, ou du public capable de supporter pendant des heures ce morne flot d'à peu près et d'allusions destinées à éveiller le cochon qui ne dort jamais que

d'un œil dans le cœur des individus de tous les sexes qui composent un public parisien de revue¹. » Authentiques lupanars, les cafés-concerts miment, disent et chantent l'obscénité, cependant que des salaires de famine y contraignent le personnel féminin à assouvir la luxure surchauffée de trop nombreux clients. Il en est où les artistes lyriques sont mises en loterie et placent elles-mêmes dans la salle les billets à 10 centimes : le gagnant peut retenir femme et chambre pour la nuit.

C'est le cinématographe au service des maisons closes. Et ce sont les exhibitions de tout acabit, mutoscopes, théâtres forains, musées anatomiques, qui ne reculent devant aucun spectacle, parmi les plus honteux, pour agücher le public. Plus encore, « des baraques que nous qualifierons de louches, écrit M. Pourésy : *la belle Isaure, la belle Fatma, l'Araignée humaine, l'Étoile du Nord* s'installent sur la place publique et y jouent ouvertement le rôle de maisons de passe² ».

1. Cité par M. Émile Pourésy, dans *la Gangrène pornographique*, p. 174.

2. Pourésy, *le Bilan de la pornographie*.

Ce sont, enfin, les cartes postales, les cartes transparentes, les photographies ignobles et les objets innommables qui semblent sortis de cerveaux en délire, inventions sataniques devant lesquelles un esprit sain ne peut que reculer d'horreur et d'effroi. N'offre-t-on pas dans certains catalogues des enfants en baudruche et des corps d'hommes et de femmes en caoutchouc !

*
* *

Il est long, ce bilan de la pornographie. Il est long et il est gros. Qu'on en juge :

Des catalogues lyonnais et parisiens énumèrent, l'un 114 ouvrages, l'autre 229, quelques-uns tirés à 50 000. Un catalogue publié à Madrid, et qu'annoncent chaque semaine 300 000 exemplaires de feuilles françaises en mentionne 298 de la plus grande ignominie. On peut évaluer à 2 millions les volumes de cette sorte vendus annuellement¹.

1. Tous ces renseignements et ceux qui suivent sont tirés du beau rapport de M. Émile Pourésy (*le Bilan de la pornographie*) au 2^e congrès national contre la pornographie tenu à Paris les 18, 19 et 20 mars 1912.

Quant aux journaux, en 1905 les chemins de fer belges interdisent la circulation de 40 périodiques illustrés et de 50 revues, almanachs et albums. En France, il s'en vendait, alors, une moyenne de 200 000 exemplaires par jour.

Françaises, italiennes ou allemandes, c'était par millions — 10 millions à peu près — que les cartes postales illustrées distribuèrent naguère la pornographie à tous les villages de France, avant que des mesures draconiennes aient été prises contre elles.

Chez nous, douze maisons éditent des photographies obscènes. A l'étranger, on en connaît seize qui nous gratifient de leurs produits. C'est ainsi qu'une firme hollandaise offre 6 000 séries différentes à 25 feuilles dont le prix varie de 1 fr. 50 à 3 fr. 50. Un éditeur de Gènes annonce 41 séries à 20 numéros chacune, un autre de Turin 732 séries, un troisième de Madrid 342. Des saisies ayant été effectuées à Paris, en juin 1909, la préfecture de police fit transporter au parquet, sur un camion attelé de deux chevaux, plus de 1 500 kilos de clichés en verre et pour plus de 60 000 francs de photographies!

Pour terminer, on compte, en France, 534 music-halls et cafés-concerts, 1500 beuglants, « cabarets de nuit, cafés de garnison, jamais bien éclairés et jamais bien fermés; cabarets où coulent l'amour, l'alcool et la mort' » et 50 000 caboulots qui ne vivent que de prostitution et de débauche.

C'est un déluge qui envahit nos rues, nos campagnes, s'étale aux devantures, se glisse dans nos demeures, offense nos yeux, salit nos oreilles, souille notre esprit. C'est, à la lettre, un débordement d'ordures.

*
* * *

S'il ne s'agissait que d'écœurement; il n'y aurait que demi-mal, mais — n'en déplaise aux rieurs — la pornographie est un fléau redoutable. Pourvoyeuse de la prostitution, elle dégrade à la fois l'âme et le corps, et gangrène un pays dans les moelles jusqu'à le faire rétrograder, en deçà de la barbarie, vers un état qui n'est même plus celui des bêtes, puisqu'il est la

1. Emile Pourésy, *le Bilan de la pornographie* (2^e Congrès national contre la pornographie, p. 29).

hantise d'hommes absorbés par l'unique préoccupation des appétits sexuels.

La pornographie, c'est le poison qui, à notre insu, s'infiltré dans nos veines et embrase notre sang qu'il corrompt. Qui oserait soutenir que des images ou des écrits licencieux, à plus forte raison obscènes, n'exercent aucune influence sur notre mentalité et, partant, sur notre conduite? Sans doute, il y a des gens blasés qui, pour avoir abusé de tout et en être revenus, sont vaccinés contre une nouvelle atteinte.

Sans doute, il est des têtes solides et des cœurs haut placés que la pornographie simplement dégoûte. N'oublions pas, toutefois, que si les premiers sont, en fin de compte, des victimes, ceux que la pornographie ne gâte pas sont rares. Ils forment l'exception. Chez les autres, l'image tend à l'acte; tôt ou tard, elle le détermine, d'autant que la pornographie devient vite une habitude et, d'habitude, besoin pour qui s'y accoutume. Les malheureux en arrivent, de fil en aiguille, à une hyperesthésie du sens génital qui les rue à la poursuite du plaisir sans frein, les livre, d'un mot, à la

débauche, les précipite à tous les attentats et, pour peu qu'un obstacle se présente, à tous les crimes. Coûte que coûte, il leur faut obéir à des exigences qui s'exaspèrent des satisfactions mêmes qu'on leur accorde. L'homme qui sort échauffé du café-concert est prêt à bien des choses pour étancher sa soif charnelle. La tête remplie d'idées crapuleuses, l'amateur de livres érotiques ne songe qu'à assouvir les caprices innommables qu'il y a vu décrits. Les viols, les attentats à la pudeur, les détournements de mineurs et un grand nombre de meurtres passionnels n'ont pas d'autre origine. Soleillard était un fervent d'obscénités. Au compte de la pornographie, il faut, aussi bien, mettre les satyres, les sadiques, tous les érotomanes sur qui l'obscénité quotidienne s'appesantit en folie. Ne plaignons pas ceux qui, par le suicide, échappent à sa conclusion logique : le cabanon ou la geôle.

Que l'on juge, après cela, des désordres que provoque ce virus quand il tombe sur une jeune âme, âme d'enfant ou d'adolescent en voie de formation, qui cherche, pour s'orienter, des directions et, pour s'en fortifier, des aliments.

Malheur à elle si quelqu'une de ces productions abjectes vient flétrir son innocence! « Un directeur d'école laïque me disait un jour, écrit M. Pourésy, qu'un journal pornographique à dix centimes, une carte postale illustrée de même nature peuvent détruire ainsi en quelques heures tout le travail d'éducation morale accompli en six années par le maître¹. » Il faut, pour que l'enfant s'en relève, qu'il soit prédestiné. Sinon, il risque de voir ses mauvais instincts se cristalliser autour du désir sexuel et, grâce à la force qu'ils lui empruntent, étouffer ses nobles aspirations. La pornographie réduit le cœur au silence, déprime l'intelligence et ruine les forces. Combien de jeunes gens sont devenus des apaches pour avoir été salis par de mauvaises lectures, corrompus par le café-concert! Que de jeunes filles par une même cause furent précipitées dans la galanterie!

L'accroissement de la prostitution, cette hideuse plaie sociale, qui a augmenté, de nos jours, dans des proportions inquiétantes, s'il est vrai qu'il faille compter à Paris 120 000 filles

1. Pourésy, *la Gangrène pornographique*, p. 263.

galantes et 180 000 en province, est l'œuvre des pornographes. Initiateurs de débauche, ils poussent l'homme et la femme, victimes et bourreaux l'un de l'autre, au lupanar. La pornographie dans laquelle sombre toute dignité humaine est, sans conteste, le plus zélé recruteur de l'armée du vice.

La pornographie est, enfin, pour partie, responsable, chez ceux même qui s'en croient indemnes, de l'amoralité courante. Et, de fait, si le sens moral est affaibli au point que les meilleurs d'entre nous ne sont même plus choqués au théâtre et dans la rue par ce qui aurait fait sursauter nos pères, la faute en revient à l'atmosphère délétère dans laquelle nous vivons, cette atmosphère qu'empistent les immondices de toute nature dont les professionnels de cette spécialité nous encombrement.

Bien plus, la pornographie désagrège le foyer. Elle conseille au mari l'abandon, à la femme l'infidélité, aux enfants l'affranchissement. Là où elle s'abat, c'en est fini de toute union : elle ne tolère point le partage. « Un jeune homme de très honorable famille, ayant un

père et une mère profondément moraux, reçoit d'une agence parisienne, nous rapporte M. Pourésy, un journal donnant tous les lieux de dévergondage à pratiquer à Paris, l'adresse des femmes à voir. Un an après, le jeune homme abandonnait sa famille¹. »

Que parlé-je de famille ! La pornographie ne se contente pas de la disperser ; elle la tue dans l'œuf. Conseillère de volupté, elle ne s'accommode point des fins naturelles pour lesquelles la jouissance sexuelle est un stimulant. Elle y voit un empêchement et une limite. La pornographie trouve, par suite, son aboutissement dans la propagande et les pratiques néo-malthusiennes. L'enfant, c'est l'obstacle dont il importe de se délivrer afin de pouvoir abuser sans crainte des plaisirs charnels. En retour, le néo-malthusianisme, avec son affirmation du droit à la jouissance, vient renforcer l'œuvre de la pornographie. Stérilité et prostitution sont les conséquences solidaires de ce commerce infâme. Il en résulte qu'une nation livrée à ses ravages est une nation qui, forcément, décroît.

1. Émile Pourésy, *la Gangrène pornographique*, p. 280 et 281.

Au surplus, tandis que le nombre des naissances s'abaisse, la race s'étiolé physiquement et moralement. Brûlée par le démon de la luxure, son courage faiblit, son intelligence se voile, son initiative s'amointrit, sa sensibilité se dessèche. Finalement, les hommes de caractère y deviennent de plus en plus rares. Jouir le plus possible reste, désormais, le seul mot d'ordre au détriment de nos plus élémentaires devoirs et de notre plus nécessaire idéal.

Aussi bien, les plus hautes manifestations de l'esprit en souffrent. La pornographie est l'ennemie née de l'art, de l'art plastique et de l'art littéraire. « Nous nous élevons avec vous, de toute notre conviction, de tout notre dégoût, contre le fatras pornographique, non seulement parce qu'il corrompt, mais parce qu'il abêtit, déclarait au nom de la Société des gens de lettres M. Georges Lecomte, son distingué Président, au Congrès international contre la pornographie. Nous voyons en lui le pire ennemi de l'art et de la beauté. L'homme, le pauvre homme qui, peu à peu, s'est laissé pervertir par toute cette pourriture, ne peut plus s'émouvoir d'une forte pensée, d'une image expressive et

des fiers coups d'aile de la poésie. La vérité l'effare. Les fortes études de passion révoltent sa froide perversité. Le voilà bientôt insensible à l'humanité frissonnante des belles œuvres d'hier et d'aujourd'hui. De même, les naïfs bien intentionnés qui, croyant prendre un plaisir d'art, se flétrissent dans la contemplation des images obscènes, ne tarderont pas à devenir incapables de sentir la véritable beauté, de comprendre, par exemple, le regard et le sourire de la *Joconde* ou l'harmonieuse et vivante majesté de la *Victoire de Samothrace*¹. »

Et que dire de la réputation que cette abjecte pacotille propage chez nos voisins des mœurs et de la vie françaises ! Ils sont nombreux les étrangers qui ne connaissent de nous que ces livres ignobles où la femme de France est ravalée au rang des plus basses prostituées ! Ces productions immondes nous sont une perpétuelle diffamation. Elles sapent notre prestige et minent notre influence dans le monde. Ce n'est pas trop que d'y voir un double péril

1. Compte rendu du Congrès international contre la pornographie tenu à Paris les 21 et 22 mai 1908.

national, à l'intérieur et au dehors. La pornographie est le ver rongeur dont l'œuvre de pourriture est d'autant plus néfaste qu'elle reste souterraine : elle ne laisse, sous une apparence de vie, que des cendres.

CHAPITRE II

LES CAUSES ET LES REMÈDES DE LA PORNOGRAPHIE

Comme l'alcoolisme, la pornographie est un mal d'État, en ce sens que la faute en incombe, soit à un manque de réglementation, soit à son défaut d'application.

Pour ce qui est de la législation, des progrès très réels ont été accomplis en France depuis quelques années sous l'influence des ligues antipornographiques : la *Société centrale de protestation contre la licence des rues*, dont M. René Bérenger est l'éminent et généreux fondateur, la *Ligue française pour le relèvement de la moralité publique* et la *Ligue de la moralité publique* que président avec éclat MM. Louis Comte et Paul Bureau. Elles ont

réussi, grâce à des campagnes de conférences ardemment menées et à la réunion de congrès, — deux nationaux en 1905 et en 1912, et un international en 1908, — à créer un sérieux mouvement d'opinion.

Les premières dispositions prohibitives contre les outrages aux mœurs remontent au Code pénal de 1810. Il se bornait à punir l'exposition ou la distribution de chansons, pamphlets, figures ou images contraires aux bonnes mœurs. La presse s'étant, depuis lors, singulièrement développée, la loi du 17 mai 1819 dut ajouter à ces délits celui d'outrage à la morale publique et religieuse par la voie des gazettes. En même temps elle déférait ce nouveau délit au jury, tandis que le tribunal correctionnel restait compétent pour les autres. Il le demeura. Et quand la loi du 15 avril 1871 rétablit les jurés, que l'Empire avait supprimés, elle eut soin de leur enlever la connaissance des délits commis contre les mœurs par les dessins, gravures, peintures ou emblèmes obscènes. Par contre, la loi sur la presse du 29 juillet 1881 les leur ayant rendus, la pornographie profita pour redoubler d'ardeur de

cette disposition qui lui assurait l'impunité par la difficulté de recourir à une procédure aussi compliquée. C'est alors que la loi du 2 août 1882 établit une distinction, encore observée, entre le livre, jugé digne d'une protection particulière au nom de la liberté de penser, et le journal, la feuille volante ou la brochure, qu'elle déféra au tribunal correctionnel. Enfin, les lois du 16 mars 1898 et du 7 avril 1908 complétèrent et modifièrent encore ces dispositions. La première définit, en outre, un certain nombre de délits nouveaux, aggrava l'amende et facilita les saisies. La seconde punit d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et de 100 à 5 000 francs d'amende, avec privation des droits politiques pendant cinq ans si la peine est supérieure à six jours de prison, non seulement la vente, la mise en vente ou l'offre publiques, mais « la vente, la mise en vente ou l'offre, *même non publiques*, l'exposition, l'affichage ou la distribution sur la voie publique ou dans les lieux publics, d'écrits, d'imprimés autres que le livre, d'affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, objets ou images obscènes ou contraires aux

bonnes mœurs, leur distribution à domicile, leur remise sous bande, ou sous enveloppe non fermée, à la poste ou à tout agent de distribution ou de transport; les chants proférés publiquement, les annonces ou correspondances publiques contraires aux bonnes mœurs, la vente ou la mise en vente des livres condamnés », le tout avec doublement de la peine dans le cas où le délit est commis envers des mineurs.

*
* *

Quelques progrès qui aient été réalisés, cette législation présente, on le voit, de flagrantes lacunes qui empêchent de mettre fin au fléau.

Il y a, d'abord, le livre, qui, en fait, n'est jamais atteint, tellement, en ces matières, la répression de la Cour d'assises est illusoire. C'est une trop lourde machine. D'autre part, le délit de fabrication ou de détention de produits obscènes en vue d'en faire commerce n'étant pas puni, on ne peut tarir le mal à sa source. Les fabricants et les gros vendeurs qui se livrent à leur trafic toutes portes closes

— grâce à quoi il est presque impossible de les surprendre en flagrant délit de contravention à la loi de 1908 — échappent en réalité, à toute poursuite. En outre, le commerce de la pornographie est international. La plupart du temps, ses représentants opèrent à l'abri des frontières. Ils annoncent, vendent et envoient leurs produits par la poste dans d'autres pays que celui de leur domicile. Il en résulte que, faute de conventions entre États, la vente de l'obscénité n'est pas réprimée.

En ce qui concerne l'application de la législation actuelle, les lacunes ne sont pas moins graves. A mon avis, elles le sont davantage. Les rapports de M. Émile Pourésy, l'habile et très dévoué agent de la *Ligue de la moralité publique*, donnent à réfléchir. Certes, on est arrivé, parce qu'il le fallait, à créer dans la plupart des villes des Comités de vigilance qui signalent au Parquet les productions ignobles qui souillent nos plus belles cités et, au besoin, portent plainte. Ces Comités ont beaucoup fait, mais à quelle inertie de la magistrature debout, voire à quelle mauvaise volonté, ne se heurtent-ils pas ! Elle n'a d'égale que l'indul-

gence de la magistrature assise. Les Parquets ne poursuivent pas : ils sont débordés. Les juges ne condamnent pas : ils sont indifférents. Un certain nombre de mes amis et moi, raconte M. Pourésy, allions un jour en audience chez un Procureur général pour le prier de mettre un frein à la fureur des flots pornographiques : « Nous étions assis sur de moelleux fauteuils afin de mieux écouter les explications du chef du Parquet. Après les communications d'usage, le Procureur général, se haussant dans son fauteuil officiel, nous dit sur un ton solennel comme un réquisitoire de Cour d'assises : *Messieurs, vous voulez mettre des voiles sur les statues de nos places publiques et des rideaux devant les nudités de nos musées, le Parquet ne vous suivra pas.* Cette réponse est absolument authentique¹. » Comptez après cela sur la sévérité des magistrats ! Aussi bien, « attendu qu'il est dûment établi que tous les exemplaires saisis tant dans les kiosques que chez les dépositaires étaient placés sous bandes et enveloppés de façon à ce qu'on ne puisse voir les gravures contenues à l'intérieur des

1. Pourésy, *la Gangrène pornographique*, p. 331.

livraisons; qu'il était enfin mentionné sur les couvertures de ces livraisons qu'elles ne devaient pas être vendues à des enfants; qu'il n'est pas établi aux débats que cette interdiction n'ait pas été absolument respectée, etc... », un tribunal, s'autorisant d'on ne sait quelle jurisprudence, acquitte douze revues pornographiques. C'est ainsi que, en 1905, année particulièrement féconde en obscénités, on ne constate que 112 délits, 105 affaires et 128 prévenus, dont 8 acquittés.

Il en va bien d'une autre avec la répression administrative, celle des maires et, à Paris, du préfet de police, dont sont passibles les théâtres et spectacles de tous genres, forains ou autres. Non seulement les cafés-concerts et établissements similaires sont soumis à l'autorisation préalable, mais le préfet de police et les maires peuvent encore interdire, dans les théâtres, toute représentation susceptible de troubler le bon ordre, en vertu du décret de messidor an VIII et de la loi de 1884 sur l'organisation municipale. Eh bien! ni les uns, ni les autres n'interviennent. Ils ne savent pas ou n'osent pas. Et, à la faveur de cette lâcheté,

les exhibitions les plus crapuleuses, les pièces les plus ignobles, que des entrepreneurs éhontés promènent de ville en ville, empruntent les scènes subventionnées de nos municipalités.

La responsabilité de cette situation remonte, sans contredit, aux pouvoirs publics, mais aussi à la veulerie de l'opinion à l'endroit des publications et représentations obscènes. Comme entre la licence et la pornographie il n'y a aucune frontière fixe, ce que l'on pardonne à l'une profite à l'autre. La mentalité générale est énermée par l'amoralité d'un trop grand nombre de pièces et de romans contemporains qui, non contents de dépeindre le vice, le décrivent légitime, sans lui opposer, je ne dis pas le moindre blâme, mais aucun idéal, non pas même affirmé mais pressenti. Cette amoralité des œuvres d'art est descendue dans le public au point que, de nos jours, alors que les religions ont diminué d'influence, beaucoup d'esprits ne croient plus à l'existence d'une morale, c'est-à-dire de règles fixes pour la conduite. « Les bonnes mœurs sont celles du temps où l'on vit », déclarait, il y a quelques années, le Procureur de la République de

Dijon, en plein tribunal. Étrange théorie qui excuse tous les crimes du moment que la majorité les admet. Eh bien ! cette doctrine est dans l'air. Jointe à la crainte du ridicule et au goût de l'ordure, elle explique toutes les compromissions en face de la pornographie. « Dans une petite ville de l'Est, à l'époque où M. Chéron avait ouvert un concours de chansons militaires, raconta M. Pourésy au 2^e Congrès national contre la pornographie, un lieutenant, de son côté, s'avisa d'en ouvrir un dans sa section. L'homme qui chanterait la chanson la plus entraînante serait récompensé en présence de ses camarades. On était en campagne, au repos. Le lieutenant chargea un sergent d'organiser et de surveiller le concours. A un moment donné, l'un des troupiers entonna une chanson immonde : le *Navet*. L'un de ses camarades protesta avec énergie. Savez-vous ce qu'il en advint ? L'officier le fit mettre à dix mètres de la section, le dos tourné à ses camarades, qui pendant une demi-heure répétèrent à pleine voix l'ignoble chanson à ses oreilles¹.

1. Compte rendu du 2^e Congrès national contre la pornographie tenu à Paris les 18, 19 et 20 mars 1912, p. 95.

N'oublions pas, enfin, l'influence démoralisatrice de la propagande néo-malthusienne et de la pornographie elle-même, si tant est qu'on les puisse distinguer. La propagande anticonceptionnelle, avec ses recettes pour « jouir » sans avoir d'enfants, ruine l'amour, cependant qu'elle invite à la luxure, qui en est le contrepied. Elle précipite ses victimes dans l'obscénité, en leur enlevant, en même temps que tout sens moral, tout souci tant soit peu élevé. Elle prépare de cette façon le triomphe de la pornographie la plus effrénée et la plus hideuse. Et celle-ci, en retour, travaille pour l'infécondité systématique, de sorte que le mal s'envenime et s'étend par sa gravité même.

*
* *

Contre la pornographie, cependant, il existe une arme souveraine : la loi, à condition, bien entendu, qu'elle soit appliquée. Que l'alcool disparaisse de la circulation, l'alcoolisme diminuera. On en peut dire autant de l'obscénité.

Il s'agit donc, pour couper court au fléau,

de renforcer la législation, d'une part, et de veiller, ensuite, à ce qu'elle soit observée.

Et d'abord, il conviendrait que la fabrication et la détention fussent comptées comme délits. Ne pourrait-on prendre exemple de la loi de 1893, qui punit la fabrication et la détention de machines ou engins meurtriers ou incendiaires, et que plusieurs législations ont imitée? Il siérait, au surplus, de réprimer les annonces obscènes, même lorsqu'elles sont conçues en termes corrects, comme l'offre de « petits bronzes », c'est-à-dire de jeunes filles mineures, ce que la jurisprudence actuelle de la Cour de cassation ne permet pas. En décembre 1914, le Sénat a voté le texte d'une loi qui reconnaît et frappe ces trois délits, mais on ne sait quand elle viendra devant la Chambre des Députés... Par ailleurs, il serait convenable de soumettre au juge de paix la connaissance des faits contraires aux bonnes mœurs en transformant le délit en contravention.

En ce qui concerne le livre, si l'on admet qu'il doive rester justiciable de la Cour d'assises de préférence au Tribunal correctionnel,

en raison des abus dont on craint que celui-ci n'entrave la liberté de penser, la loi sur la Presse devrait exiger que le dépôt des ouvrages imprimés fût fait au Parquet et non au ministère de l'Intérieur. Le Parquet, qui est chargé de poursuivre, pourrait ainsi connaître, au fur et à mesure de leur apparition! les ouvrages obscènes. Ceux-ci perdraient, par suite, le bénéfice de la prescription d'une année qui, faute d'avoir été remarqués, leur est trop souvent acquise.

Enfin, le droit de citation directe pourrait être accordé aux sociétés antipornographiques reconnues d'utilité publique, en l'entourant de sérieuses garanties pour prévenir certains abus possibles. Ce droit, n'a-t-il pas déjà été reconnu à quelques associations agricoles? Il ne reste qu'à l'étendre. En Angleterre, ce droit appartient à tout citoyen. Bien plus, le premier passant venu peut provoquer la saisie de marchandises obscènes. « Une personne ayant acheté un livre ou une image obscène se présente devant le magistrat, écrit M. Willian-Alexander Coote, secrétaire de la *National Vigilance Association*, exhibe l'image ou le livre, indique la boutique

où elle l'a acheté, déclare que, dans son opinion, il y a d'autres objets indécents dans l'immeuble, et elle réclame un mandat de perquisition. Si, dans l'opinion du magistrat, le livre ou l'image est indécent, le mandat de perquisition est délivré et exécuté par la police qui pénètre dans la boutique ou la maison indiquée et emporte tout ce à quoi, dans son opinion, peut s'appliquer le mot indécent. Les marchandises ainsi saisies sont envoyées au poste de police... Le magistrat, s'il décide que les livres et les images sont indécents, donne l'ordre de les détruire¹. » Le marchand a le droit de faire appel et, en ce cas, les objets sont soumis à un jury qui décide en dernier ressort.

Tout ceci, néanmoins, resterait inefficace à défaut de mesures internationales. Comme le Congrès international contre la pornographie tenu à Paris les 21 et 22 mai 1908 en a adopté le vœu, et comme l'a décidé la conférence diplomatique d'avril-mai 1910 sous la présidence de M. le sénateur Bérenger, il importe que les délits contraires aux bonnes mœurs

1. Compte rendu du Congrès international contre la pornographie tenu à Paris les 21 et 22 mai 1908, p. 42.

soient réputés commis tant au lieu où le résultat s'est produit ou devait se produire qu'à celui où l'auteur a agi. On pourrait ainsi atteindre, en tous pays, les importateurs d'obscénités. A l'union internationale des sociétés contre la pornographie, dont le bureau central est à Genève, de dépister, ensuite, cet immonde trafic.

Pour ce qui est, enfin, du théâtre et du café-concert, les pouvoirs publics sont suffisamment armés. Sans doute, la censure a été supprimée. Mais elle l'a été avec l'appui de tous les adversaires de la pornographie, parce que, institution surtout politique, elle servait plus à couvrir qu'à empêcher. Non seulement les cafés-concerts, les music-halls et les spectacles forains, de quelque nature que ce soit, sont soumis à l'autorisation préalable, mais leurs représentations, comme celles des théâtres, peuvent être interdites. Encore faudrait-il que les maires et le préfet de police à Paris usassent de leurs prérogatives, ce qu'ils ne font pas, par crainte de l'opinion publique.

C'est elle, aussi bien, qu'il convient, en dernière analyse, de transformer. On peut y par-

venir, en la préservant de la pourriture pornographique par les mesures précitées et, par conséquent, en la purifiant, mais, aussi, en lui faisant appel. Il sied, en effet, de s'adresser à l'opinion par la parole et par la plume, de lui montrer les dangers que fait courir à notre pays cette ignoble industrie, d'attirer son attention sur son importance et l'odieux de sa production afin de susciter dans la grande majorité du public un sursaut de dégoût. Beaucoup pêchent par ignorance : il faut les instruire. D'autres craignent qu'on attente à la liberté de l'art ou à celle de la pensée : il faut leur démontrer que la pornographie dont il s'agit n'a rien de commun avec l'art ou avec la pensée. Elle concerne uniquement l'exploitation, aussi commerciale que faire se peut, des bas instincts de l'homme. Aussi bien, pour agir efficacement, il convient de ne pas verser dans la pudibonderie ni dans un rigorisme qui, voulant trop, n'obtient rien.

Cette besogne négative, toutefois, n'est pas la seule. L'éducation du public est à faire qui le mette au-dessus des risques de contamination. Elle incombe aux écrivains et aux artistes. Que, fidèles à leur haute mission, ils ne com-

promettent pas la beauté en des compagnies où elle ne peut que s'avilir. Il leur sied, au contraire, de hausser l'esprit du siècle rien qu'en le fournissant d'œuvres non suspectes et, peut-être, en les chargeant, je ne dis pas d'intentions, mais de sentiments nobles et d'aspirations supérieures. Que tous les hommes de bonne volonté, enfin, se liguent non seulement contre l'ordure, ainsi que plusieurs ont eu le courage de le faire quand c'était périlleux, mais encore pour répandre les idées saines. A la médecine curative, il faut joindre cette médecine préventive qu'est l'hygiène. S'il en est une, indispensable, qui dresse des barrières contre l'épidémie, il en est une autre, non moins essentielle, qui prépare la résistance en fortifiant l'organisme.



LIVRE V



LE SUICIDE

DURKHEIM, *le Suicide*. — BRIERRE DE BOISMONT, *Du Suicide et de la folie-suicide*. — PROAL, *Crimes et suicides d'enfants* (Alcan). — TISSOT, *Du Suicide et de l'esprit de révolte*. — LISLE, *Du Suicide*. — MORSELLI, *il Suicidio*. — BONOMELLI, *il Suicidio*.

CHAPITRE I

LES CAUSES DU SUICIDE

On ne peut s'y tromper : le suicide menace de devenir, lui aussi, un fléau des sociétés modernes.

Le nombre de ceux qui se donnent volontairement la mort augmente sans cesse et partout. De 30 par million d'habitants en 1870, il s'est élevé, pour l'Italie, à 38 en 1878; pour la Belgique, il est passé dans la même période de 66 à 78; pour l'Angleterre, de 67 à 69; pour l'Autriche, de 78 à 130; pour la Bavière, de 90 à 100; pour la Prusse, de 142 à 152 et, pour la Saxe, de 293 à 344. En France, nous sommes montés, pendant ces huit années, de 135 à 160.

Si notre pays n'est pas le plus atteint, il ne se range donc pas moins parmi ceux qui paient

au suicide le plus lourd tribut. Le fait est d'autant plus inquiétant qu'il accuse un accroissement constant. On compte actuellement, en France, 9438 suicides annuels, soit une moyenne de 22 environ pour 100 000 habitants. Et, chose lamentable, sur ces 9438 suicides, on en remarque, en 1898, 477 de mineurs âgés de seize à vingt et un ans et 85 d'enfants au-dessous de seize ans, alors que, en 1869, on ne constate que 168 suicides de la première catégorie et 37 de l'autre. En même temps que le taux des suicides, leur précocité va donc en augmentant. Notez que, en 1893, 35 enfants de quinze ans se sont donné la mort, 33 de quatorze, 4 de treize, 2 de neuf, 1 de huit et 1 qui n'avait pas encore six ans !

A n'en pas douter, il y a là un péril. Quelles en sont les causes ? Quels en sont les remèdes ? Ces deux questions, qui sont solidaires, ne peuvent pas ne point retenir l'attention de ceux que préoccupe la bonne santé du corps social.

Or, il me semble que, parmi les causes de l'extension moderne du suicide, il y en a de prochaines, qui sont psychologiques, et de lointaines, qui sont sociales.

*
* *

Quoi qu'en pense M. Durkheim, qui a consacré au suicide un livre remarquable par la solidité de quelques-unes de ses conclusions, j'estime que ses causes ne sont pas uniquement sociales ou, plutôt, que si les causes de cet ordre influent nécessairement sur la mentalité de ceux qui décident de se tuer, elles sont prédisposantes et non point déterminantes, générales et non particulières. Or, le suicide est, au premier chef, une affaire personnelle, ce qui ne veut pas dire, en cela comme en tout, que l'individu ne subisse pas le contre-coup de la société au milieu de laquelle il vit, qu'il ne profite ou ne pâtisse de l'état social dans lequel il est plongé et que cet état social ne le sollicite à se tuer ou ne l'engage à vivre. De cela, je suis plus que personne convaincu, et j'approuve fort M. Durkheim de l'avoir montré, mais je ne saurais le suivre jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'aux conséquences extrêmes d'une thèse qui n'accorde d'importance, dans la détermination du suicide, qu'aux seuls facteurs collectifs à

l'exclusion des individuels. Car, enfin, pourquoi tous les membres d'une même collectivité ou, si vous préférez, de même condition sociale, qui, par définition, se trouvent soumis aux mêmes influences, ne se suicident-ils pas tous en corps ou ne se résolvent-ils pas unanimement à vivre? C'est, à mon avis, que chacun réagit différemment aux mêmes influences et que, dans cette question de vie ou de mort, la décision ultime dépend précisément du caractère individuel. Que, faute d'attaches dans l'existence, les célibataires soient plus enclins que d'autres à quitter la vie, cela est incontestable, mais, en fin de compte, que tous les célibataires n'y renoncent pas et que, même, certains d'entre eux y tiennent fort, cela suffit à prouver que, si important que soit le facteur social, le facteur individuel passe avant. Lui seul, à mon sens, est tout à fait déterminant.

La première des causes immédiates ou individuelles du suicide est la folie. Certains auteurs prétendent même que tous les suicidés sont des fous. C'est aller trop vite en besogne et oublier que les Grecs et les Romains, lors-

qu'ils attentaient à leurs jours, obéissaient à des convictions philosophiques. C'est méconnaître le suicide raisonné, qui est le plus fréquent. Il n'en reste pas moins que le nombre des aliénations mentales avec tendance au suicide est considérable. Les uns sont victimes d'impulsions brusques qu'ils ne peuvent dominer, les autres obéissent à une idée fixe, à une obsession de la mort, d'autres encore s'y décident pour échapper aux hallucinations qui les hantent. Il en est, enfin, qui souhaitent d'en finir avec la vie parce qu'ils l'ont en dégoût, sans savoir pourquoi. Tous ceux-là sont des aliénés, qui se suicident sans motif ou pour des motifs imaginaires. Or, tout le monde sait dans quelle mesure l'aliénation mentale s'est accrue dans les différents pays au cours du siècle dernier. Rien donc d'étonnant à ce que le chiffre des suicides ait augmenté en proportion.

L'une des raisons, à n'en point douter, de cette recrudescence de la folie et, par contre-coup, des suicides, c'est l'alcoolisme. Mais l'ivrognerie n'agit pas qu'indirectement, par l'intermédiaire de la vésanie, sur le meurtre de soi-même; elle peut y conduire tout droit.

C'est ainsi que la surexcitation causée par l'ivresse peut évoquer tout à coup l'idée de se tuer chez un homme qui n'y était nullement enclin. On a des exemples. Celui que cite Brierre de Boismont, dans son langage un peu vieillot, est concluant : « X..., ouvrier journalier, avait puisé au fond d'une bouteille une excitation alcoolique qui lui faisait redouter les mille petites misères de la vie. L'idée du travail lui paraissait une horrible malédiction. Il résolut de s'en affranchir sans plus tarder. Muni d'une corde, il grimpe sur un arbre de la place et, éclairé par un bec de gaz, procède à l'installation de l'instrument de supplice. La corde, solidement attachée à une branche flexible, le nœud coulant préparé, il y passe la tête, abandonne le tronc de l'arbre, et se lance, comme disent les Anglais, dans l'éternité. La branche ploie, craque et casse, rejetant sur la terre l'auteur de cette coupable tentative. Au même instant, un passant accourt et coupe la corde encore attachée à la branche rompue; une patrouille survient, et X... est conduit au poste. Là, il ne peut rien dire, sinon que l'ivresse l'avait sans doute rendu fou. Du reste,

complètement dégrisé, il se félicite sincèrement d'avoir échappé à la mort qu'il a vue de si près¹. » L'alcoolisme n'entraîne-t-il pas un genre particulier de folie, qui a précisément pour caractéristique de pousser ses victimes à se donner la mort?

M. Durkheim conteste en vain son influence sous prétexte que la carte française des suicides ne correspond pas de tous points à celle des poursuites pour abus de boisson. Cela prouve que l'alcoolisme n'est pas l'unique cause de la mort volontaire, mais nullement qu'il soit sans action sur elle. En matière sociale, les causes sont tellement complexes et nombreuses qu'on ne peut espérer, à moins de remonter à des faits très généraux, les découvrir à l'aide d'un parallélisme exact. Qu'il n'y ait pas concordance géographique, en France ou ailleurs, entre l'alcoolisme et les suicides, on ne saurait en tirer argument pour le disculper. Un fait domine, qui est que l'alcoolisme engendre l'aliénation mentale et, avec elle, l'envie de se tuer.

1. Briere de Boismont, *Du Suicide et de la folie-suicide*, p. 66.

D'une façon comme d'une autre, la grande majorité des suicides, et partant leur extension, est due, plus ou moins, à l'affaiblissement des caractères, qui ne trouvent plus la force de résister aux chocs de l'existence. C'est un fait. L'homme moderne est, je ne dirai pas seulement plus névrosé ni plus neurasthénique, mais moins assuré contre les accidents à une époque précisément où ils se multiplient. Plus harcelé à cause de la mobilité de la civilisation contemporaine et, surtout, du manque de cohésion de nos sociétés, l'individu est plus nerveux, plus faible et, par conséquent, doublement exposé — et par son milieu et par sa constitution — à succomber dans la lutte. Survienne un chagrin, une déception, voire même une contrariété, on a tôt fait de quitter la partie. L'attitude de nos enfants est symptomatique. Tel ne résiste pas à une réprimande, tel autre est incapable de supporter une blessure d'amour-propre. Pour le motif le plus futile, des bambins, aujourd'hui, se résolvent à mourir. « Le 2 mars 1900, le jeune V..., âgé de treize ans, fils d'un ouvrier d'Aubervilliers, nous rapporte M. Proal, se rend aux Halles avec sa mère pour vendre des légumes

et rentre ensuite avec elle à la maison. Dans l'après-midi, sa sœur, âgée de douze ans, le prie de l'aider pour laver la vaisselle. Sur son refus, sa mère le gourmande et l'appelle *grand fainéant*. Irrité, froissé par ce reproche, l'enfant se rend à l'écurie et se pend à une poutrelle, après avoir écrit sur un morceau de papier ses nom et prénoms, suivis de l'épithète que sa mère lui a adressée¹. » On a vu des jeunes filles se tuer de désespoir parce qu'elles avaient perdu leurs cheveux. « Dernièrement, à Paris, une jeune fille s'est asphyxiée, note M. Proal, parce qu'elle ne pouvait se consoler d'être borgne². » La mauvaise éducation, jointe au surmenage, ne fait qu'aggraver cette disposition. Habitué à voir tous ses caprices obéis, l'enfant devient de plus en plus exigeant de sorte que le jour où se présente un obstacle, il se trouve dans l'incapacité de le surmonter ou de le supporter. « Celui auquel on n'a jamais résisté ne pourra résister à la vie », dit Sénèque. D'autre part, le D^r Matignon,

1. Proal, *Éducation et suicides d'enfants*. (Archives d'anthropologie criminelle, t. IV, p. 13.)

2. *Id.*, p. 39.

qui fut attaché à la légation de France à Pékin, eut l'occasion de constater que le nombre des suicides augmente en Chine à l'époque des examens. A Paris, également, un assez grand nombre d'adolescents se donnent la mort après un échec scolaire. Ces enfants ne sont, en tout ceci, que l'exagération de leurs parents. Dans un organisme surexcité, les moindres impressions se répercutent, si j'ose dire, en tonnerre, cependant que le corps, comme l'esprit, trouve en lui moins de force pour y faire face.

Et, en effet, jamais les chagrins, les revers de fortune, le manque d'ouvrage, le remords, l'amour contrarié, la jalousie, le jeu, les blessures de vanité et le déshonneur n'ont fourni autant de victimes. Chaque fois qu'il paraît plus dur de continuer à vivre que de mourir, la tentation de se tuer l'emporte. Il n'y a pas jusqu'à l'imitation qui n'y engage. Tout le monde sait la véritable épidémie que déclencha en Allemagne, lors de son apparition, le roman de *Werther*. Or, n'oublions pas que le besoin d'imiter est d'autant plus fort qu'on est moins maître de soi.

Cette faiblesse de caractère est souvent, elle-

même, la conséquence de l'immoralité, qui se trouve directement, du reste, à l'origine d'un grand nombre de suicides. Outre que l'inconduite exacerbe le système nerveux, cependant qu'elle déprime le reste de l'organisme, elle mène rapidement au déséquilibre et à la mort. La mort volontaire et la folie sont, en fait, à moins qu'elles ne s'éteignent avec le temps, le terme des grandes passions. L'amour du plaisir n'est pas moins meurtrier. « Un ouvrier gagnait cinq francs par jour : au lieu de faire des économies, rapporte Brierre de Boismont, il dépensait son gain à manger du rôti, à boire du bon vin ; quand le travail manquait, il se trouvait sans le sou. Comme il était habile dans son état, sa logeuse lui faisait crédit ; il arriva qu'un jour sa note se monta assez haut, elle le pria de lui donner un acompte, c'était le signal qu'il attendait : *Je ne pourrai plus maintenant, s'écria-t-il, faire bombance, la mort est préférable à une vie de privation* et il s'asphyxia¹. » Ce « fait divers », déjà ancien, symbolise l'histoire de notre temps. On veut jouir à tout prix

1. Brierre de Boismont, *Du Suicide et de la folie-suicide*, p. 87.

et l'on veut paraître. Il faut jeter de la poudre aux yeux, et cela au détriment du confort, vrai bien-être. La preuve n'en est-elle pas que, dans les appartements récents, les pièces dites « de réception » prennent, à peu de chose près, toute la place, et la plus belle, au détriment de celles où l'on vit? Tandis que le salon aligne ses fenêtres en façade, la salle à manger et la chambre à coucher donnent sur la cour, sans air ni lumière. Il faut jeter de la poudre aux yeux et, coûte que coûte, s'amuser, aller au théâtre, aux fêtes, en voyage, s'agiter et courir. Aussi, quand cette furie de faux luxe et de faux plaisirs ne trouve pas à se satisfaire, on juge préférable de prendre congé. Ajoutez-y l'hypertrophie d'une ambition qui s'est emparée de toutes les classes, tout juste parce qu'il n'y en a plus, et vous comprendrez comment cette exaspération, par les déconvenues qu'elle apporte et l'affaiblissement tant organique que psychique qu'elle entraîne, a pu multiplier les sollicitations au suicide. Aussi bien, l'ennui de vivre, qui fut baptisé le mal du siècle, est l'aboutissement obligé d'une vie encore plus fiévreuse qu'il y a cent ans.

Sans doute, la fatigue de l'âme peut avoir sa source, comme chez Obermann et les moines du moyen âge qui connurent l'*acedia*, dans sa propre faiblesse ou la monotonie des jours, mais combien plus encore dans une vie agitée qui nécessairement fatigue nos ressorts moraux ! Le libertinage, qui resta cher aux romantiques, en témoigne, puisqu'ils se complurent à prêcher la mort. Les excès épuisent et, par conséquent, disposent à l'ennui, donc au suicide, ceux qui s'y livrent. Les disciples d'Aristippe de Cyrène, qui furent les apôtres du plaisir, le furent aussi de la mort, tant il est vrai que la jouissance prise comme but conduit à la désespérance. Sans compter que la responsabilité d'une faiblesse congénitale de l'âme peut souvent remonter aux parents ! Quoi qu'il en soit, le dégoût de la vie est la seule explication que l'on puisse apporter à beaucoup de morts volontaires. « La vie était devenue un fardeau, écrira celui-ci ; je ne me sentais pas la force de le porter plus longtemps ; ne me plaignez pas, car j'étais trop misérable ¹. » Il en est même qui, par lassitude, prônent la mort universelle comme

1. Brierre de Boismont, *Du Suicide et de la folie-suicide*, p. 283.

seul remède aux maux dont souffre l'humanité. Ne nous y trompons pas, cet éloge philosophique du suicide cache une dépression psychique qui a sa raison, soit dans des déconvenues personnelles, soit dans la conduite ou le caractère de qui en fait l'apologie.

Tout bien pesé, on peut conclure que le suicide a sa cause immédiate dans une dépression du caractère, qu'elle provienne elle-même de la folie, du vice, ou bien encore d'une faiblesse, soit congénitale, soit acquise, qui empêche l'individu de résister aux heurts que lui réserve la civilisation contemporaine, cependant que notre façon de vivre travaille, par ailleurs, à nous mettre en état d'infériorité, nous et nos descendants.

*
* *

Tout individuel qu'il soit, le suicide n'en est pas moins sous l'influence de l'état social. Je sais le plus grand gré à M. Durkheim de l'avoir montré.

Il est, d'abord, un cas où la société porte au

suicide. Qu'une collectivité enserme l'individu au point de ne lui laisser aucune liberté et presque pas de personnalité, il suffira du moindre prétexte pour le décider à quitter la vie. Il n'y tient pas. Chez les Polynésiens, la plus légère offense peut décider un homme à mourir. Pour les Indiens de l'Amérique du Nord, c'est assez d'une querelle conjugale. Tout le monde sait, par ailleurs, avec quelle facilité les Japonais s'ouvrent le ventre. Ils appellent cela faire *harakiri*. Aussi bien, M. Jules Harmand, notre ancien ambassadeur à Tokio, les compare à des fourmis : ils n'existent, dit-il, à leur image qu'en vue de la fourmilière. Comment, dans de telles conditions, la personne se prendrait-elle pour but ?

Dans les sociétés aussi fortement agglomérées, il arrive même qu'on se sacrifie pour rien, par plaisir, par simple désir de renoncement. Dans l'Inde, notamment, il ne manque pas de fidèles pour se laisser périr de faim. M. Durkheim évoque, entre autres, les Jaïnas qui se font écraser sous les roues de l'idole de Jaggarnat. « Rien n'est plus commun, rapporte Charlevoix dans son *Histoire du Japon*, que

de voir le long des côtes de la mer des barques remplies de ces fanatiques qui se précipitent dans l'eau chargés de pierres ou qui percent leurs barques et se laissent submerger peu à peu en chantant les louanges de leurs idoles. Un grand nombre de spectateurs les suivent des yeux et exaltent jusqu'au ciel leur valeur, et leur demandent, avant qu'ils disparaissent, leur bénédiction¹. »

Parfois, le suicide est envisagé comme un devoir, imposé comme une obligation. Rien de plus honteux, chez les Goths, que de mourir de mort naturelle. Pour échapper à cet opprobre, les vieillards mettaient de leurs propres mains un terme à leurs jours. Les Celtes d'Espagne faisaient de même. « Dès que le Celte a franchi les années de la force florissante, écrit Silius Italicus, il supporte impatiemment le cours du temps et dédaigne de connaître la vieillesse; le terme de son destin est dans sa main. » Cet usage a, on le sait, persisté longtemps dans l'Inde, où, malgré les Anglais, les veuves sont encore, en conscience, tenues de se tuer aux funérailles de leur mari.

1. Charlevoix, *Histoire du Japon*, p. 242.



De tels suicides, je n'ai pas besoin d'insister, ne sont pas habituels dans nos sociétés européennes où la personnalité s'est gonflée d'importance au détriment de la collectivité. C'est, à l'inverse, la désagrégation dont nos sociétés souffrent qui favorise la tendance au suicide dont notre époque marque une indéniable recrudescence.

M. Durkheim n'établit-il pas que le nombre des morts volontaires est en rapport direct avec l'incoordination sociale? Il a découvert que « le suicide varie en raison inverse du degré d'intégration des groupes ». Chaque fois que l'individu se trouve désencadré, il résiste moins au désir d'en finir avec la vie quand celui-ci se présente. Il semble, en effet, que, au delà d'un certain degré d'indépendance, l'individu n'ait plus où se raccrocher, tout de même que, en deçà d'un minimum de liberté, il se sacrifie d'instinct. Il semble que, trop isolé, l'homme perde toute raison de vivre. N'en ayant point d'autre, alors, que son propre bonheur, il a tôt

fait de renoncer à l'existence quand ce dernier lui échappe, sans compter que l'hypertrophie d'un moi livré à lui-même prépare toutes les déconvenues par l'insatiabilité même des désirs qu'elle suscite. René et Werther en portent l'un et l'autre témoignage. L'individu a besoin d'une tutelle. Si une discipline inflexible l'anéantit, il souffre d'une absence de règle. Le relâchement et la constriction sociales lui sont également funestes.

En fait, à moins d'une trop grande cohésion, les suicides sont d'autant plus fréquents que les ensembles dont l'individu fait partie sont plus lâches.

Cela se vérifie des confessions religieuses. M. Durkheim a constaté que dans les pays exclusivement catholiques, comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le suicide est rare, tandis qu'il est à son apogée dans les nations protestantes. En Allemagne, la catholique Bavière compte annuellement 90 suicides par million d'habitants contre 133 en Prusse, 156 dans le grand-duché de Bade, 162 en Wurtemberg, 300 en Saxe. Dans ce dernier royaume, enfin,

les suicides sont, par provinces, en raison directe du nombre des protestants et en raison inverse de celui des catholiques. Les cantons de Suisse où le catholicisme domine donnent, pareillement, quatre à cinq fois moins de suicides que les cantons réformés. La raison en est que le catholicisme est une religion beaucoup plus « intégrée » que le protestantisme, qui demeure foncièrement individualiste. Cela est si vrai que l'église anglicane, qui est la seule des sectes protestantes où le clergé soit hiérarchisé, est aussi celle où l'on se tue le moins. Contre les 140 à 400 suicides par million d'habitants des églises luthériennes allemandes, l'Angleterre n'en compte que 80.

Même constatation en ce qui concerne la famille. Tout ce qui l'affaiblit facilite le suicide. Sans racines au foyer, l'individu risque d'être emporté au moindre souffle. Le célibataire est une proie toujours offerte. M. Durkheim va jusqu'à prétendre que l'état de mariage diminue de moitié environ les chances qu'on a de se tuer. Et ce, plus particulièrement chez les hommes, qui, plus émancipés et de naturel plus volage que le sexe dit faible, ont plus que

lui besoin d'être encadrés. Mais ce n'est pas tout : plus la famille est dense, moins on se donne la mort. Les ménages avec descendance se tuent beaucoup moins que ceux qui n'en ont pas. Tandis que, de 1887 à 1891, un million d'époux sans enfants ont donné par an 644 suicides, un million avec enfants n'en donnaient que 366 ! Et, chose assez curieuse, qui met en singulier relief l'influence de la postérité sur les motifs que nous avons de continuer à vivre, les veufs avec progéniture sont en meilleure posture que les ménages stériles. L'action préservatrice des enfants est, même, d'autant plus grande qu'ils sont plus nombreux. Les départements où l'on se suicide le plus ne sont-ils pas ceux où la natalité est la plus faible ? Tandis que le Nord et le Pas-de-Calais, dont la densité familiale est élevée, se signalent, remarque M. Durkheim, par leur faible aptitude au suicide, on se tue beaucoup dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes, et l'on y naît très peu. Natalité et suicide suivent, du reste, une évolution exactement inverse. C'est ainsi que, pour toute la France, depuis 1826, l'une n'a cessé de diminuer et l'autre de croître.

Le taux des suicides est, enfin, proportionnel au relâchement des liens politiques. Presque inconnus dans les sociétés jeunes en voie de concentration, ils se multiplient dans les États vieillis à mesure qu'ils se désintègrent. Le suicide n'apparaît-il pas, en Grèce et à Rome, dès que la cité antique commence à se décomposer? De même, en France, à la veille de la Révolution, le déclin de l'ancien Régime détermina une hausse. Qu'un événement quelconque réunisse, au contraire, les citoyens d'une même nation en une pensée commune ou les divise en fractions fortement unies, comme il arrive en temps de guerre ou de révolution, le chiffre des morts volontaires baisse aussitôt, pour ne se relever, après, que lentement. Les événements historiques ne pouvant agir qu'autant qu'ils excitent les passions, ceci explique pourquoi les révolutions ont toujours eu plus de répercussion sur le niveau des suicides à Paris qu'en province, les Parisiens qui en étaient les acteurs s'y étant toujours intéressés davantage que les provinciaux. « De même, écrit M. Durkheim, tandis que les grandes guerres nationales, comme celle de 1870-71, ont eu,

tant en France qu'en Allemagne, une puissante action sur la marche des suicides, des guerres purement dynastiques, comme celles de Crimée ou d'Italie, qui n'ont pas fortement ému les masses, sont restées sans effet appréciable¹. »

*
* *

L'instabilité des sociétés modernes ne porte, d'autre part, pas moins au suicide que leur désagrégation. Rien d'étonnant à cela, les deux phénomènes étant solidaires, s'il est vrai que, dans un milieu désuni, les secousses sont plus fréquentes, plus étendues et plus fortes que dans une nation fortement constituée. Or, tout de même que l'isolement affaiblit l'individu, les crises le désespèrent. Encore faut-il ajouter que les crises sociales, à moins qu'elles ne soient ouvrières d'unité, non seulement favorisent le suicide par l'abolition passagère de toute discipline tant sociale que privée, mais qu'elles y invitent par les accidents qu'elles provoquent.

En réalité, toute crise économique multiplie les suicides. Le krach viennois de 1873 éleva

1. Durkheim, *le Suicide*, p. 220.

leur nombre de 141, qu'il était l'année précédente, à 153 et, en 1874, à 216, soit une plus-value de 51 p. 100. De même à Paris en 1882. « Le chiffre des suicides, note M. Durkheim, est un baromètre qui reflète avec une suffisante sensibilité les variations par lesquelles passe la vie économique¹. » Fait à noter, les crises heureuses ne sont pas moins néfastes. C'est ainsi que la conquête de Rome par Victor-Emmanuel, qui fut pour l'Italie le point de départ d'une ère de grande prospérité, fit monter la courbe des suicides. Il en fut de même en Prusse au lendemain de la guerre de 1870, en France en 1889. Pendant les sept mois de l'Exposition Universelle, qui furent particulièrement florissants, ils augmentèrent de 10 p. 100. Si les calamités contrarient nos besoins, un regain de prospérité, en effet, les exagère. Et, d'un côté comme de l'autre, une désadaptation de l'individu à son milieu en résulte.

Les crises domestiques sont tout aussi nocives. Les veufs et les divorcés se tuent beaucoup plus que les gens mariés. M. Bertil-

1. Durkheim, *le Suicide*, p. 235.

lon a même observé que, par toute l'Europe, le chiffre des suicides varie comme celui des divorces et séparations de corps. La comparaison entre nations et provinces le confirme. En Suisse, par exemple, M. Durkheim constate que les cantons où il y a le plus de divorces, à savoir les cantons protestants, comptent aussi le plus de suicides. Les cantons mixtes viennent après et, en dernier lieu, les cantons catholiques. A l'intérieur de chaque groupe, même concordance. En résumé, M. Durkheim a calculé que, dans tous les pays sur lesquels nous avons des renseignements suffisants, les divorcés des deux sexes se tuent trois et quatre fois plus que les gens mariés. Bien plus, les époux eux-mêmes se suicident davantage dans les pays où le divorce est admis que dans ceux où le mariage est indissoluble, comme en Italie. Et, de fait, le divorce n'entraîne-t-il pas, même pour ceux qui n'en usent point, un relâchement des liens matrimoniaux ?

Il est à remarquer, en corrélation avec les observations précédentes, que les professions libérales et les classes aisées sont les plus atteintes, les gens riches et les intellectuels

étant plus que d'autres affranchis du joug social. Aussi bien, de 1826 à 1880, les carrières libérales fournissent, en France, 550 suicides par million d'habitants, tandis que les domestiques, qui viennent immédiatement après, n'en donnent que 290. Il en est ainsi partout, tant il est vrai que les causes sociales du suicide n'agissent qu'à titre prédisposant sur les facteurs individuels et psychologiques, qui, eux seuls, sont nettement déterminants.

*
* * *

Quoi qu'il en soit, le suicide est en fonction de l'incoordination et de l'instabilité sociales, cela est certain. En même temps qu'effet, il s'affirme donc symptôme, symptôme de dissolution.

En réalité, le défaut de cohésion est un phénomène commun à toutes les nations civilisées. Il est la rançon de leurs progrès. Aussi bien, de ce que la civilisation travaille au développement intégral de la personne humaine il

résulte que les rapports de l'individu avec la société se renversent. Au lieu d'exister pour la collectivité, il en devient le but. Tout, dans le monde moderne, contribue à cette évolution.

Les progrès de l'industrie, en augmentant le bien-être, n'ont-ils pas ouvert un champ illimité à nos convoitises et, par conséquent, multiplié les désirs? Que sont les besoins d'un sauvage, voire d'un homme du XIII^e ou du XVII^e siècles, à côté de ceux d'un civilisé du XX^e? Grâce à la baisse des prix dont nous sommes redevables aux perfectionnements du machinisme, certaines jouissances de luxe, partage autrefois d'une élite, sont devenues le lot du plus grand nombre et, de superflues qu'elles étaient considérées, sont aujourd'hui revendiquées comme nécessaires. Prenons des exemples : la toilette, qui, au XVIII^e siècle encore, était réservée aux personnes de qualité, s'est vulgarisée au point de devenir une exigence du peuple. Même histoire pour la nourriture. Sous l'ancien régime, les paysans ne mangeaient de viande qu'une fois l'an; maintenant ils en mangent tous les jours, la création d'innombrables et économiques moyens de transport en ayant

diminué le coût dans des proportions considérables. Jadis, alors qu'il était très difficile de voyager, on n'en avait guère envie. De nos jours, tout le monde veut « aller en vacances ». Avec les commodités, les besoins ont augmenté en nombre et en intensité. De là, une tendance à ne plus guère poursuivre que le bonheur au détriment de choses qui, dans des temps déjà anciens, lui étaient jugées préférables, parce qu'elles le dépassaient. L'intérêt particulier est ainsi resté la seule règle de conduite, jusqu'à effacer, pour beaucoup, toute considération d'intérêt collectif auquel, auparavant, chaque citoyen se subordonnait sans difficulté. Et comme, d'autre part, le désir croît avec les satisfactions qu'on lui accorde, jamais on ne s'est trouvé plus malheureux, dans l'abandon, ou à peu près, de tout ce qui, pour nos pères, faisait le but de la vie. Par suite, un esprit de révolte et de mécontentement s'est généralisé, qui achève de détacher l'individu de son groupe pour ne lui laisser d'autre fin à envisager que lui-même.

D'un autre côté, l'extension brusque du marché, dont nous sommes redevables à la

facilité et à la rapidité de moyens de communication nouveaux, a ouvert à la spéculation un champ illimité, cependant que l'essor industriel et la découverte de pays encore inexplorés offraient aux capitaux toutes sortes d'emplois inédits et singulièrement avantageux. Tandis que l'argent devenait plus que jamais indispensable à la satisfaction de désirs croissants, l'occasion se présentait, du même coup, d'en acquérir beaucoup sans travail. Avec la création des valeurs mobilières, — actions et obligations de toute espèce, — que vint faciliter encore la circulation fiduciaire, l'argent acquit d'autant plus de prix que, de lui-même, il se multipliait, et l'on sait avec quelle rapidité! Dans ces conditions, comment chacun n'aurait-il pas tendu toutes ses énergies à en acquérir le plus possible? Instrument de plaisir, nécessité de vie et son propre générateur, ne symbolise-t-il pas toute richesse, — que dis-je? — tout bonheur aux yeux d'une société qui n'a en vue que le plaisir? De fait, l'argent affirma sa royauté, au siècle dernier, sur les ruines de l'idéal. Son avènement coïncide avec l'entrée en scène de l'esprit matérialiste pour qui rien

n'existe que la jouissance et l'or qui la représente. Que compte, dans ces conjonctures, je ne dis pas même la morale, mais l'intérêt commun? L'individu lancé à la conquête de la fortune n'écoute que son envie. Hors de là, il ne songe qu'à profiter de son butin. L'égoïsme, désormais, règne trop souvent en maître, à l'exclusion de tout ce qui, autrefois, lui imposait un frein.

Cet égoïsme est, au surplus, encouragé par la sorte de « déliement » social qu'engendrent les complications mêmes de la vie moderne. Toute société, par cela seul qu'elle se diversifie, se morcelle. La multiplicité des rapports des citoyens entre eux et de ceux-ci avec les étrangers, la diversité des échanges tant intellectuels que commerciaux, qui se sont établis d'un bout du monde à l'autre, ont supprimé les classes et, plus encore, les corporations. Dorénavant, chacun ne doit compter que sur soi-même. Il n'y a plus de barrières, qui, si elles entravaient son essor, maintenaient l'individu. Et la démocratie, qui sanctionne le fait, accélère encore, quand elle n'est pas organisée, la dissolution sociale qui en est la conséquence, pour peu que l'individu ne sache pas se mai-

triser et plus haut que lui porter ses regards.

Il n'est pas jusqu'à la science qui, mal comprise, n'ait servi à ébranler tout ce qui est susceptible de rallier les hommes. On a, sous son pavillon, battu en brèche les croyances, sapé l'idéal, contesté la morale. En développant outre mesure l'esprit critique, on a, en outre, introduit dans nos sociétés un ferment de scepticisme, quand ce n'est pas de négation universelle, que l'enseignement donné à tous a propagé dans les masses. C'est ainsi que l'ironie, l'incrédulité et l'intérêt ont pris la place de la foi, de l'enthousiasme et du dévouement. L'action destructive du « scientisme » a, en fin de compte, préparé l'apothéose de la jouissance immédiate, qui est, dans la négation de tout, la seule chose qui subsiste, parce qu'elle est la seule dont nous soyons absolument sûrs. Pour avoir pâti de ces attaques, la religion et la morale ont laissé les individus à leurs appétits, dénués de tout souci supérieur dans lequel ils puissent communier.

Ainsi dissociées, comment nos sociétés ne seraient-elles pas instables? Livrées à toutes les influences qui s'exercent à tout instant.

sur chacune d'elles de tous les points du globe, elles sont, comme les individus, en proie au changement perpétuel. Les crises succèdent aux crises. Il suffit d'une guerre aux antipodes pour que tous les pays en souffrent. Non seulement cela, mais la répercussion du moindre événement sur la vie économique est infinie. Et comme, à l'intérieur de chaque nation, aucune cohésion ne permet de lutter en corps contre les catastrophes, l'individu se trouve livré sans défense à toutes les secousses que la complexité des relations modernes aggrave. D'où un renouvellement incessant des fortunes et, par suite, des conditions sociales, la richesse étant, de nos jours, à peu près le seul signe qui permette de distinguer les hommes. Crises, en outre, d'autant plus graves qu'elles ont, pour leur part, contribué à supprimer, non pas même la tradition, mais toute règle tant sociale que morale. Ainsi libéré et soumis à tous les heurts, l'individu s'est vu, de ce nouveau chef, confirmé dans sa poursuite du plaisir, à l'exclusion de tout ce qui demeure en dehors et au-dessus de nos individualités passagères.

Aussi bien, l'augmentation continue du nombre des suicides, dont souffrent les sociétés modernes, est, en même temps que la plus sûre manifestation de leur amoralisme, la conséquence de leur désagrégation. Déraciné, l'individu n'a plus la force de résister à l'envie de se donner la mort, cependant que les tentations d'y chercher un refuge contre les incertitudes et les à-coups de la vie moderne se multiplient de jour en jour. Sans soutien et sans idéal, privé de toute raison de vivre pour avoir mis dans le seul plaisir son but, il s'abandonne, tant il est vrai que, si le suicide a des causes sociales, il dépend, avant tout, de la volonté.

CHAPITRE II

LA GUÉRISON DU SUICIDE

Le suicide, assurément, est un mal. Il est un mal moral et un mal social. Il est un mal moral, puisqu'il attente à la dignité de la personne humaine en la supprimant et qu'il renie, en somme, tous ses devoirs à la fois. Il est un mal social, puisqu'il prive l'État du capital que représente un citoyen et que, par ailleurs, il n'y a rien de plus contagieux, au point de dégénérer, parfois, en véritable épidémie.

C'est ce qui explique la défense qui en a toujours été faite, sauf dans les sociétés primitives ou très agglomérées, pour lesquelles l'individu ne compte pas.

Sans doute, en Grèce et vraisemblablement à Rome, le suicide pouvait être autorisé. A

Athènes, on était libre d'en demander la permission au Sénat. « Que celui qui ne veut plus vivre longtemps expose ses raisons au Sénat, rapporte Libanius, et, après en avoir obtenu congé, quitte la vie. Si l'existence t'est odieuse, meurs. Si tu es accablé par la fortune, bois la ciguë. Si tu es courbé sous la douleur, abandonne la vie. Que le malheureux raconte son infortune, que le magistrat lui fournisse le remède et sa misère prendra fin. » A Marseille, les magistrats fournissaient eux-mêmes le poison à tous ceux qui, après avoir soumis au Conseil les raisons qu'ils avaient de se tuer, en obtenaient licence. De même à Rome, il semble, d'après Quintilien, que tout citoyen écœuré de l'existence avait la ressource de soumettre son cas au Sénat qui, non content d'en décider, allait jusqu'à déterminer le genre de mort.

Il n'en reste pas moins — la nécessité d'une autorisation suffirait à le démontrer — que le suicide était défendu dans l'antiquité. A plus forte raison, le fut-il dans les sociétés chrétiennes, le christianisme ayant élevé à l'absolu la personnalité humaine. On l'y considéra

comme le plus grand des attentats. Et, de fait, il faut arriver à la Révolution française pour voir, chez nous, le suicide rayé de la liste des crimes légaux. Partout ailleurs, ou à peu près, il y est resté. C'est ainsi qu'en Angleterre le suicide fait l'objet d'une instruction régulière, suivie de jugement. Il en va de même en Suisse, en Autriche, en Allemagne, en Russie, aux États-Unis. Dans l'islamisme, enfin, les prohibitions du Prophète sont toujours en vigueur. « L'homme, enseigne le Coran, ne meurt que par la volonté de Dieu, d'après le livre qui fixe le terme de sa vie. » Et encore : « Nous avons arrêté que la mort vous frappe tour à tour, et nul ne saurait prendre le pas sur nous. » Acte d'insubordination et de révolte, se donner la mort paraît d'autant plus grave aux musulmans que leur religion est toute de résignation et de soumission à la volonté divine.

Défendu, le suicide a été pendant longtemps puni. Il l'est encore dans un grand nombre d'États. A Athènes, celui qui s'était tué sans permission était frappé d'ατιμία : les honneurs de la sépulture lui étaient refusés, on coupait

la main de son cadavre et on l'enterrait à l'écart. Il en allait pareillement à Thèbes, à Sparte et à Rome. Tarquin le Superbe, pour combattre une épidémie de suicides, ordonna, dit-on, de mettre en croix les corps des suicidés, puis de les abandonner aux bêtes sauvages. Avec le christianisme, enfin, les pénalités s'aggravèrent. Non seulement on décida, au concile de Prague de 563, que les suicidés ne seraient « honorés d'aucune commémoration dans le saint sacrifice de la messe et que le chant des psaumes n'accompagnerait pas leur corps au tombeau¹ », mais les établissements de saint Louis stipulent, par surcroît, que leurs biens échapperont aux héritiers pour revenir au baron. Plusieurs coutumes ajoutèrent à ces prescriptions différents supplices *post mortem*. « A Bordeaux, écrit Garrison, le cadavre était pendu par les pieds; à Abbeville, on le traînait sur une claie par les rues; à Lille, si c'était un homme, le cadavre, traîné aux fourches, était pendu; si c'était une femme, brûlé². » A partir

1. Cité in Durkheim, *le Suicide*, p. 370.

2. Garrison, *le Suicide en droit romain et en droit français*, p. 77.

de Louis XIV, ainsi qu'il appert de l'ordonnance criminelle de 1670, une condamnation était prononcée *ad perpetuam rei memoriam*; le corps était traîné, face contre terre, à travers les rues et les carrefours, pour être ensuite pendu ou jeté à la voirie. Les biens du suicidé étaient confisqués; noble, il était déchu. En Angleterre, il fut déclaré félon, jusqu'en 1870, et ses biens acquis à la couronne. Aujourd'hui encore, en Russie, son testament est annulé. En Espagne, son héritage est confisqué. Dans l'État de New-York, enfin, toute tentative de suicide est punie d'un emprisonnement qui peut aller jusqu'à deux ans ou d'une amende qui peut atteindre 200 dollars.

*
* *

Pour guérir le suicide, il ne me paraît pas opportun de revenir à ces mesures légales ou d'en adopter de semblables. La loi, en la matière, est impuissante, pour cette bonne raison que le vrai coupable échappe à la vindicte publique. On ne peut l'atteindre que s'il manque son coup. Mais croit-on, vraiment, que

la perspective de quelques jours de réclusion ou d'une somme d'argent à déboursier puisse retenir quelqu'un qui est décidé à mourir? Par définition, si j'ose dire, celui-là est insensible à toute préoccupation de ce genre. Quand on se suicide, c'est, d'ordinaire, avec l'espoir d'en finir. Comment, dès lors, des considérations d'avenir influeraient-elles sur notre résolution? On peut, je le sais bien, punir la complicité. En Russie, par exemple, quiconque excite un autre à se tuer, ou lui apporte une aide, est poursuivi. Il en va pareillement aux États-Unis. Cette mesure peut être opportune dans les nations à tempérament mystique, comme les pays slaves et anglo saxons, où le suicide est souvent prêché; ce n'est point le cas en France. Hors de là, la répression ne peut frapper que des innocents, les héritiers et les parents du suicidé, ce qui répugne à la conscience moderne, qui estime, très justement, qu'on n'est responsable que de ses actes.

Par contre, si les lois ne peuvent rien contre le suicide même, elles peuvent beaucoup, avec le secours des mœurs, pour en diminuer les

sollicitations. Puisque le suicide est d'autant plus fréquent que les liens sociaux se relâchent, il va sans dire que tout ce qui contribue à les resserrer lui fait obstacle.

Au premier rang de ces obstacles se trouve la famille. La fortifier est l'un des meilleurs moyens qui soit d'empêcher la recrudescence des suicides. Aussi bien, la cohésion familiale est un indice assuré de bonne santé civique. Quoi qu'on en dise, aucun autre groupe ne la peut remplacer. Elle est bien exactement le premier et le plus fort de tous, la « cellule sociale », comme la qualifiait Le Play, parce qu'elle est de tous le plus naturel, celui où les liens d'affection mutuelle sont commandés par une communauté, non seulement de traditions, de souvenirs, d'intérêts partagés et de services rendus, mais encore de sang, de caractère et de tempérament. Aussi n'y a-t-il pas de plus fort antidote à l'envie d'en terminer avec l'existence que l'influence dont un foyer solidement construit enveloppe l'individu. Sans parler des consolations qu'apporte tout naturellement un intérieur uni, rien de tel que les responsabilités pour nous rattacher à la vie. Il ne s'agit pas,

assurément, de rétablir la famille dans son autoritarisme d'autrefois. Toutefois, on peut, sans craindre de contrarier son évolution vers plus d'individualisme que M. Louis Delzons signale dans son beau livre sur la famille française¹, souhaiter, avec lui, la restauration dans son sein des disciplines nécessaires et, autant que possible, consenties. Cela est indispensable, si l'on ne veut pas assister à l'effritement de la patrie française, dont la multiplication des suicides trahit la menace. La discipline conjugale et la discipline paternelle devraient, à n'en pas douter, être acceptées par les jeunes générations comme des nécessités de vie et des conditions inéluctables de bonheur. Encore sied-il que la loi ne décourage pas les meilleures volontés par une restriction exagérée de la puissance du père et ne sape pas dans ses fondements l'unité familiale en facilitant outre mesure le divorce.

Réunies, les familles forment les nations. Mais entre ces deux groupements, il y a les provinces. Leur suppression, par quoi la Révo-

1. Louis Delzons, *la Famille française et son évolution*. (A. Colin.)

lution française acheva l'œuvre centralisatrice de la royauté, est devenue pour notre pays une cause de faiblesse. Trop vaste, la grande patrie n'est pas, en effet, toujours assez proche pour servir, en même temps que d'étai, de but aux citoyens. Il leur manque, comme à la famille qui s'en trouverait raffermie, un souci d'intérêt local assez accentué, je dirais presque un amour-propre de clocher assez vif. Après l'œuvre de concentration, qui fut indispensable à son heure pour parfaire l'unité française, il serait souhaitable, présentement, de décentraliser avec sagesse et modération. Il conviendrait que nos provinces pussent jouir d'une autonomie politique et administrative plus étendue. Il est à désirer, enfin, que sur cette autonomie administrative vienne se greffer une autonomie scientifique, artistique et littéraire très prononcée. Tout ce qui sera fait au premier point de vue, certes, y aidera, mais demeurera insuffisant. Il importe, aussi bien, que toutes les tentatives privées d'indépendance intellectuelle soient encouragées par le gouvernement jusqu'à ce qu'elles puissent se suffire à elles-mêmes. Mais, sur-

tout, il est urgent que toutes les bonnes volontés s'unissent en vue de ressusciter l'esprit provincial par des fêtes, des expositions, des musées, des ouvrages, des réunions, des travaux d'utilité publique, des monuments, par toutes manifestations, en un mot, capables de fortifier l'amour du terroir. Tout ce qui sera fait en ce sens le sera, par contre-coup, pour la prospérité du pays tout entier et, partant, des citoyens. Autant de mesures destinées à enrayer, avec la dissolution sociale, l'appétit du néant.

Entre la nation et les particuliers, enfin, s'interposait jadis une autre catégorie d'organismes, qu'il serait opportun, je ne dirai pas de restaurer, puisque l'entreprise a commencé, mais d'encourager, sinon dans leur intransigeance, tout au moins dans leur force d'attraction et les services qu'ils sont appelés à rendre. Ces organismes, pour lesquels M. Durkheim plaide avec une autorité que je ne lui démentirai pas, sont les corporations. Nos démocraties, il ne faut pas se le dissimuler, n'ont pas dépassé l'enfance : elles ont jusqu'à ce jour plus détruit qu'édifié. Il en résulte qu'elles sont à peu près

amorphes, leur constitution reposant sur le nombre brutal, indépendamment des compétences et des intérêts. De là, un défaut d'unité et d'ordre auquel ne manquerait pas de remédier l'organisation professionnelle. « Puisqu'elle est composée d'individus qui se livrent aux mêmes travaux et dont les intérêts sont solidaires ou même confondus, écrit fort bien M. Durkheim, il n'est pas de terrain plus propice à la formation d'idées et de sentiments sociaux¹. »

Fondé sur l'identité d'occupations et de culture, le syndicat professionnel a tout ce qu'il faut pour encadrer l'individu. Superposé au groupe provincial, il aurait le mérite de compenser ce que celui-ci présente de trop local en rattachant le travailleur à sa fonction nationale. Au lieu de la dispersion actuelle, nous aurions ainsi de grands organismes reconnus et définis, qui seraient, par surcroît, tout désignés pour entrer en ligne de compte dans la représentation populaire. Légitimes possesseurs d'une fortune propre, ils seraient, en outre, les intermédiaires obligés entre l'État

1. Durkheim, *le Suicide*, p. 435.

et les ouvriers. A ces organismes devrait être échue, par suite, la gestion des caisses d'assurance, d'assistance et de retraites. A eux, enfin, devrait être dévolue la tâche de résoudre les conflits du capital et du travail. Les corporations ainsi reconstituées représenteraient, alors, autre chose que le simple agrégat d'égoïsmes auquel, maintenant, se réduisent trop souvent les syndicats. Chargées d'une fonction nationale, elles rempliraient un véritable rôle de tutelle vis à vis de l'individu, en le rattachant, sans brusque transition, à l'intérêt général.

La patrie, cette communauté d'aspirations, qui, sans être fondée exclusivement sur aucune d'elles, est plus ou moins conditionnée par l'identité de race, de territoire, de langue, d'histoire, de gouvernement et d'intérêts, n'est pas un moins merveilleux cordial. Tout ce qui l'affaiblit tourne au détriment des individus, tout ce qui la renforce à leur avantage. Aussi bien importe-t-il, non seulement de développer l'idée de patrie et de la rendre, en quelque sorte, visible à tous par des manifestations publiques, mais surtout d'appartenir à une nation forte. La patrie communique, en effet,

de sa robustesse à tous ses membres, en même temps qu'elle leur assigne une fin en dehors d'eux et, par-dessus les autres, une nouvelle raison de vivre, qui couronne et consacre toutes celles que des groupes plus restreints peuvent suggérer.

Ce n'est, cependant, pas tout. Il y a contre le suicide des remèdes moraux. La médication sociale, que je viens de préconiser, ne serait rien, du reste, en dehors de son influence psychique. Ces mesures ne peuvent avoir d'efficacité, en effet, qu'autant qu'elles affectent l'esprit de chacun. Comment pourrait-il en aller autrement, les hommes n'étant ni des machines, ni des automates, et se résolvant, apparemment, sur des motifs et des mobiles, qui sont, si je ne me trompe, des facteurs psychologiques? Retranchez-les, les institutions seront, pour la conduite, comme si elles n'existaient pas, nulles et non avenues.

Parmi les moyens purement moraux d'entraver le suicide, le plus puissant de tous est l'éducation. L'idée du suicide, ne l'oublions pas, ne peut proliférer que chez les caractères

faibles. Or, l'éducation — je ne dis pas l'instruction — est maîtresse, dans une certaine mesure, du caractère. Elle ne peut pas, sans doute, conférer une volonté forte à qui n'en possède point de naissance. Elle peut, du moins, former et accroître le peu de volonté qu'il a. Elle peut susciter des sentiments désintéressés, inculquer l'habitude du devoir, cultiver l'initiative, développer la patience, rapporter, enfin, la conduite à un idéal qui dépasse l'individu, toutes conditions qui lui permettent de résister aux sollicitations d'en finir avec la vie, qui viennent l'assiéger dans nos civilisations surchauffées.

L'enseignement de la morale n'est pas moins indispensable. Lui seul est capable d'assigner une direction précise. Au lieu d'être relégué ou négligé, comme il arrive trop souvent, cet enseignement devrait occuper la première place à l'école et dans la famille. A quoi servira-t-il d'être érudit dans toutes les sciences, si l'on ignore la principale de toutes, celle des mœurs? Sont-ce la physique, l'astronomie, les mathématiques et la biologie réunies qui offriront quelque secours au temps

des épreuves? Certes non. Le respect de la loi, l'amour de la justice, la connaissance du devoir sont les seuls biens qui, alors, ne manquent point, les seuls qui nous mettent à même d'affronter l'adversité avec courage et résignation, les seuls, en un mot, qui nous donnent les moyens de tenir le rang d'hommes. Bien plus, la morale condamne nettement le suicide. Elle le taxe de lâcheté, d'abandon de tous nos devoirs, dont le premier est de vivre. Le suicide, enseigné-t-elle, est une abdication. Voilà ce qu'il importe de propager, par la parole et par la plume, contre les artisans de malheur et de désespérance qui n'hésitent pas à instituer son apologie. Aussi bien, à une production littéraire dévergondée qui prend à tâche de pervertir les sentiments et d'épuiser les énergies, il convient d'opposer une littérature soucieuse d'élever les esprits et les cœurs.

Toutefois, ce beau programme n'aurait point de consistance encore sans le concours du sentiment religieux. Si elles ne sont pas rattachées à une foi religieuse, les idées morales risquent de s'effondrer, faute de soutien. La religion seule est capable de leur fournir la clef de

voûte. Sans compter que, en ce qui concerne proprement le suicide, aucune réprobation théorique ou pratique ne tient sous le coup du malheur, quand cette interdiction ne se fonde pas sur la croyance à l'immortalité d'une âme qui, devant son Créateur, portera la responsabilité de son acte. Disons-le tout net : si la mort était, de science certaine, un sommeil sans réveil, une simple dissolution des molécules dont nous sommes composés, le canon du pistolet qui peut nous soustraire aux angoisses d'une maladie incurable ou d'un chagrin sans consolation ne serait pas plus à dédaigner que la piqûre de morphine qui endort la douleur. Quand ils admettaient le suicide, les Stoïciens, aussi bien, étaient conséquents avec leur philosophie. Au contraire, celui qui croit que la mort ne met pas le point final, mais que, après cette existence, il en est une autre où, sous quelque forme que ce soit, nous serons appelés à répondre de nos actions, ceux-là, s'ils vivent vraiment leur foi, devront toujours, quelque calamité qui s'appesantisse sur eux, écarter toute velléité de mettre, de leurs propres mains, un terme à leur vie terrestre.

Un tel parti ne peut que leur paraître une injure et un péril. Laisser aux croyances religieuses pleine licence, sous la juste réserve du respect des lois et de la liberté de chacun, et, au lieu de les traquer, les encourager, telle est donc l'œuvre qui s'impose, celle qui, en même temps qu'à ramener le corps social à la santé, contribuera à lui rendre le goût de l'effort et, pour le moins, à exorciser le spectre du suicide.

Je ne saurais mieux terminer que par ces paroles du grand aliéniste Esquirol : « Si par son éducation l'homme n'a pas fortifié son âme par les croyances religieuses, par les préceptes de la morale, par les habitudes d'ordre et de conduite régulières; s'il n'a pas appris à respecter les lois, à remplir les devoirs de la société, à supporter les vicissitudes de la vie; s'il a appris, au contraire, à mépriser ses semblables, à dédaigner les auteurs de ses jours, à être impérieux dans ses désirs et ses caprices, certainement, toutes choses égales d'ailleurs, il sera plus disposé à terminer volontairement son existence, dès qu'il éprouvera quelque chagrin ou quelque revers. L'homme a besoin

d'une autorité qui dirige ses passions et gouverne ses actions; livré à sa propre faiblesse, il tombe dans l'indifférence et, après, dans le doute; rien ne soutient son courage : il est désarmé contre les souffrances de la vie, contre les angoisses du cœur¹. »

1. Esquirol, *Maladies mentales*, t. 1, p. 587.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	IX
INTRODUCTION.	1

LIVRE I

LA CRIMINALITÉ ADOLESCENTE

CHAPITRE I. — L'adolescence criminelle et ses causes.	7
— II. — Les remèdes à la criminalité adolescente.	35

LIVRE II

L'ALCOOLISME

CHAPITRE I. — Les ravages de l'alcool.	61
— II. — Les causes de l'alcoolisme	85
— III. — Les remèdes à l'alcoolisme.	95

LIVRE III

LA DÉPOPULATION

CHAPITRE I. — Le fléau de la dépopulation.	111
— II. — Les causes de la dépopulation.	135
— III. — Les remèdes à la dépopulation	157

LIVRE IV

LA PORNOGRAPHIE

CHAPITRE I. — Le poison de la pornographie.	181
— II. — Les causes et les remèdes de la pornographie.	200

LIVRE V

LE SUICIDE

CHAPITRE I. — Les causes du suicide.	219
— II. — La guérison du suicide	231



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

25 0275

SEP 23 1987

~~SEP 17 1987~~

~~03 75~~

25 NOV. 1991

21 NOV. 1991

~~NOV 13 2003~~

NOV 21 2003

NOV 04 '80

OCT 07 '80

OCT 21 '80

NOV 03 '80

NOV 17 '80

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	01	07	10	02	17	7